

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IMMEUBLE MARIVAUX GRAND PARC



**VOTRE AGENCE LAMY CLERMONT FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND**

TÉLÉPHONE : 04.73.91.52.38

VOS INTERLOCUTEURS DÉDIÉS

Gestionnaire :

M. KAIS Jean Michel
JKAIS@lamy-immobilier.fr
04.73.74.60.12

Assistant(e) :

Mme GIRARD Patricia
Patricia.GIRARD@lamy-immobilier.fr

Comptable

M. GIRAUD Fabian
Fabian.GIRAUD@lamy-
immobilier.fr
04 73 91 12 11



LAMY CLERMONT FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Téléphone : 04.73.91.52.38

ADRESSE DE L'IMMEUBLE :
MARIVAUX GRAND PARC
19 à 23 Bis RUE MARIVAUX
18 RUE DES 9 SOLEILS
63000 CLERMONT FERRAND

Immatriculation : AA2013506

CLERMONT FERRAND, 08/04/2025

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui se tiendra :

Le mercredi 7 mai 2025 à 15h00
CORUM SAINT JEAN - Salle Polyvalente
17 RUE GAULTIER DE BIAUZAT
63000 CLERMONT FERRAND

L'émargement de la feuille de présence sera ouvert dès : 14h45

Si vous ne pouvez être présent à cette réunion, nous vous demandons de bien vouloir :

- vous faire représenter à l'aide du **pouvoir joint**.

Nous vous rappelons que l'article 22 de la loi du 10 juillet 1965 dispose que tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du Syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote sauf si le total des voix dont il dispose (les siennes et celles de ses mandants) n'excède pas 10% des voix du syndicat. Le mandataire peut, en outre, recevoir plus de trois délégations de vote s'il participe à l'assemblée générale d'un syndicat principal et si tous ses mandants appartiennent à un même syndicat secondaire (1)

Ou bien

- nous faire parvenir au plus tard trois jours francs avant la date de l'assemblée générale, le **formulaire de vote** par correspondance également joint. Ce bulletin de vote répond à un format type défini par arrêté. Il est personnalisé et peut être utilisé pour cette assemblée générale uniquement. Vous avez aussi la possibilité de compléter ce document de façon numérique en accédant à votre formulaire en ligne directement depuis votre Espace Privé Client MyNexity ou depuis votre application Espace Privé Nexity.

Ou encore

- participer à l'assemblée générale par audio ou visioconférence. Pour cela, nous vous demandons de nous transmettre le document d'adhésion joint à la convocation par tout moyen, trois jours francs au plus tard avant la date de l'assemblée générale. Les modalités d'accès à la réunion vous seront communiquées après réception de votre demande. Vous pouvez aussi vous inscrire pour participer à l'assemblée générale par visioconférence en accédant au formulaire en ligne directement depuis votre Espace Privé Client MyNexity.

Nous vous précisons que, conformément à la loi du 10 juillet 1965 et au décret du 17 mars 1967, **l'Assemblée Générale ne prend de décision valide que sur les questions inscrites à l'ordre du jour**. Elle peut, en outre examiner, sans effet décisoire, toute question non inscrite à l'ordre du jour.

Comptant sur votre participation,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LAMY CLERMONT FERRAND
M. KAIS Jean Michel

Modalités de mise à disposition des pièces justificatives des charges :

Les pièces justificatives des charges de la copropriété sont mises à la disposition des copropriétaires par le syndic dans ses bureaux, Lamy Clermont Ferrand 52 AVENUE JULIEN 63000 CLERMONT FERRAND.

Elles seront consultables, sur rendez-vous uniquement, le :

- vendredi 25 avril 2025 de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

(1) Le Syndic, son conjoint, le partenaire lié à lui par un PACS et ses préposés ne peuvent présider l'assemblée générale ni recevoir mandat pour représenter un copropriétaire. Les salariés du syndic, leurs conjoints ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité et leurs ascendants ou descendants qui sont également copropriétaires de l'immeuble bâti ne peuvent pas porter de pouvoirs d'autres copropriétaires pour voter lors de l'assemblée générale.

ORDRE DU JOUR

Résolution n°1 Désignation du Président de séance	Page 5
Résolution n°2 Désignation des Scrutateurs	Page 5
Résolution n°3 Désignation du Secrétaire de séance	Page 5
Point d'information n°4 Rapport d'activité du Conseil syndical : ci-joint, le rapport du Conseil Syndical	Page 5
Point d'information n°5 Compte-rendu d'activité du Syndic sur la gestion de la copropriété du 01/12/2024 au 31/12/2024 PJ : compte-rendu de gestion de Nexity du 01/12/2024 au 31/12/2024	Page 5
Résolution n°6 Approbation des comptes de l'exercice du 01/12/2024 au 31/12/2024	Page 5
Résolution n°7 Actualisation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/12/2025 au 31/12/2025 pour un montant de 217 007.48 €	Page 6
Résolution n°8 Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/12/2026 au 31/12/2026 pour un montant de 203 106.72 €.	Page 6
Résolution n°9 Décision à prendre relative à la définition du taux de la cotisation annuelle au fonds travaux obligatoire	Page 6
Résolution n°10 Intérêts de placement du fonds travaux ALUR du Syndicat issus de sa constitution (ART 14-2 et 18 de la loi du 10 juillet 1965)	Page 7
Résolution n°11 Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât A PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes	Page 7
Résolution n°12 Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 11 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)	Page 7

Résolution n°13**Page 8**

Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât B.

PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes.

Résolution n°14**Page 8**

Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 13 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Résolution n°15**Page 9**

Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât C.

PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes

Résolution n°16**Page 9**

Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 15 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Résolution n°17**Page 10**

Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât D.

PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes

Résolution n°18**Page 10**

Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 17 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Résolution n°19**Page 11**

Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât E.

PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes

Résolution n°20**Page 11**

Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 19 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Résolution n°21**Page 12**

Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât F.

PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes

Résolution n°22**Page 12**

Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 21 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Résolution n°23**Page 13**

Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de réfection de l'ensemble d'entrée rue Marivaux.

PJ : proposition SARLIEVE plus value remplacement ventouse et décapage : 4 760.64 € TTC et documents d'information joints.

Résolution n°24**Page 13**

Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 23 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Point d'information n°25**Page 14**

Information concernant la téléphonie des ascenseurs en GSM 4G

Point d'information n°26**Page 14**

Point d'information concernant le contrôle d'accès à la copropriété et aux entrées des bâtiments.

Point d'information n°27**Page 14**

Point d'information concernant les balcons qui présentent des fuites. .

Point d'information n°28**Page 14**

Point d'information concernant le site internet de la résidence.

Point d'information n°29**Page 14**

Point d'information concernant le rapport de la loi Climat et Résilience

Point d'information n°30**Page 14**

Point d'information concernant les chaudières individuelles.

Point d'information n°31**Page 14**

Point d'information concernant l'affectation et la numérotation des caves au bâtiment C.

Point d'information n°32**Page 15**

Information Loi ALUR (2): Assurance responsabilité Civile

Point d'information n°33**Page 15**

Modalités de demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (avant dernier alinéa de l'ART 10 du décret du 17 mars 1967).

Point d'information n°34**Page 16**

Obligation d'information sur la qualité de l'eau (article 24-11 de la loi du 10/07/1965)

Point d'information n°35**Page 16**

Vie de la copropriété

PROJET DE RÉOLUTIONS

Résolution N° 1 : Désignation du Président de séance

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Sont candidats :

- M
- M
- M

Vote sur la candidature de M

L'Assemblée Générale désigne comme Président de séance :

- M

Résolution N° 2 : Désignation des Scrutateurs

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Sont candidats :

- M.....
- M.....
- M.....

Vote sur la candidature de M

En conséquence, l'Assemblée Générale désigne :

- M,
- M,

En qualité de Scrutateurs.

Résolution N° 3 : Désignation du Secrétaire de séance

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'Assemblée Générale désigne M, représentant la société, en qualité de Syndic, comme secrétaire de séance.

Point d'information N° 4 : Rapport d'activité du Conseil syndical : ci-joint, le rapport du Conseil Syndical

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de M....., Président du Conseil syndical, sur l'activité du Conseil pendant l'exercice clos, prend bonne note de l'action de l'ensemble de ses membres et les en remercie.

Point d'information N° 5 : Compte-rendu d'activité du Syndic sur la gestion de la copropriété du 01/12/2024 au 31/12/2024

PJ : compte-rendu de gestion de Nexity du 01/12/2024 au 31/12/2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du compte-rendu de gestion de Lamy, en prend acte.

Résolution N° 6 : Approbation des comptes de l'exercice du 01/12/2024 au 31/12/2024

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'Assemblée Générale approuve

- sans réserve en leur forme, teneur et imputation, les comptes de l'exercice du 01/12/2024 au 31/12/2024, tels qu'ils figurent aux annexes jointes à la convocation de l'Assemblée Générale et qui font ressortir :
- un montant total de charges nettes de 188 797.46 € pour les opérations courantes
- un montant total de charges nettes de € pour les travaux et opérations exceptionnelles

Résolution N° 7 : Actualisation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/12/2025 au 31/12/2025 pour un montant de 217 007.48 €

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 24**

Lors de l'Assemblée Générale du 4 juillet 2024, le budget prévisionnel de la copropriété, pour l'exercice comptable en cours du 01/12/2025 au 31/12/2025, a été adopté pour un montant de 207 377.62 €.

L'Assemblée décide d'ajuster le budget prévisionnel initialement voté pour cet exercice en portant son montant à 217 007.48 €, conformément au détail joint à la convocation.

La régularisation des provisions de charges, consécutive à l'actualisation dudit budget interviendra lors du prochain appel de fonds.

Résolution N° 8 : Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/12/2026 au 31/12/2026 pour un montant de 203 106.72 €.

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 24**

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret du 17 mars 1967, l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel joint à la convocation pour l'exercice du 01/12/2026 au 31/12/2026. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le Syndic assisté du Conseil Syndical, arrêté à la somme de 203 106.72 € et sera appelé par provisions (périodicité) exigibles le 1er jour de la période fixée.

L'adoption de ce budget permettra au Syndic d'exercer à l'encontre des copropriétaires défaillants la faculté d'exiger par anticipation les provisions non encore échues relatives à l'exécution dudit budget et ce par saisie du président du tribunal judiciaire statuant selon la procédure accélérée au fond, conformément aux dispositions prévues à l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965.

Le montant de ce budget pourra être révisé lors de la prochaine Assemblée Générale en fonction des dépenses réelles de l'exercice en cours et de l'évolution à attendre des charges courantes de fonctionnement.

Résolution N° 9 : Décision à prendre relative à la définition du taux de la cotisation annuelle au fonds travaux obligatoire

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 25 / Article 25-1**

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965, après avoir :

- entendu les explications du Syndic,
- pris acte de la constitution du fonds travaux à compter du 1er janvier 2017, à hauteur d'a minima 5 % du budget prévisionnel,
- pris acte de sa faculté à augmenter la cotisation annuelle à ce fonds de travaux,
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical,

Décide de porter à % du budget prévisionnel, le montant du fonds travaux rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2017.

L'assemblée générale prend acte que :

- cette somme restera définitivement acquise au syndicat de copropriété en cas de vente de lots ;
- cette somme sera déposée sur un second compte bancaire séparé et rémunéré, ouvert dans le même établissement bancaire que le compte « courant » de la copropriété, conformément aux dispositions de l'article 18 II de la loi du 10 juillet 1965 ;
- cette somme sera appelée dans les mêmes conditions que les appels de provisions pour charges « courantes » et exigible à la même date ;
- en cas de paiement partiel de la cotisation au fonds travaux et /ou des appels de provisions de charges, et du fait de la parfaite simultanéité de l'exigibilité des sommes, les encaissements seront affectés prioritairement au fonds travaux ;
- ce taux n'évoluera que sur décision d'une nouvelle assemblée générale.

Résolution N° 10 : Intérêts de placement du fonds travaux ALUR du Syndicat issus de sa constitution (ART 14-2 et 18 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 24**

L'Assemblée Générale étant informée :

- de l'obligation de constituer un fonds de travaux défini par l'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965 à compter du 1er janvier 2017 ;
- de l'obligation de placement des cotisations versées à ce titre sur un compte bancaire séparé rémunéré dans le même établissement bancaire que son compte bancaire séparé (article 18 de la loi du 10 juillet 1965),
- de l'affectation des intérêts produits par le placement des fonds au seul Syndicat des copropriétaires :

Décide que les intérêts produits seront :

- répartis chaque année entre les copropriétaires;

OU

- seront affectés en sus chaque année, sur ledit compte de placement.

Résolution N° 11 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât A

PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes

Clé de répartition : 0008 - 1 Batiments - **Article 24**

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats notifiés ;
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical ;

et après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les travaux suivants : Travaux de sécurisation des accès toitures du bât A
- Retient la proposition présentée :

- par l'entreprisepour un montant de ... Euros TTC

Et ayant pris connaissance de la grille tarifaire des honoraires, avec taux dégressif selon l'importance des travaux, proposée par le Syndic conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965 :

Montants HT de l'opération	Taux HT :	Taux TTC:
• de 0 à 15 000 € HT	350 €	420 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	4 %	4,8 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,5 %	4,2 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	3 %	3,6 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,5 %	3 %

- décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés s'élèvent à % HT du montant total HT de l'opération, ou à 420 € TTC (forfait minimum).

(le cas échéant)

- le financement de vacations au titre de visites supplémentaires du chantier en qualité de représentant du maître d'ouvrage.

Il est précisé que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires et assurances y afférents seront répartis selon :

- les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges de
- à l'unité par lots.

Démarrage des travaux prévu à la date du :

Le Syndic procédera aux appels de fonds selon les modalités suivantes :

- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :

Résolution N° 12 : Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 11 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0008 - 1 Batiments - **Article 24**

A la suite du vote des travaux de sécurisation des accès toitures du bât A décidés à la résolution n°11 de la présente assemblée générale, pour un budget global de XXXXX €uros, et conformément aux dispositions de l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965 relatives à l'utilisation du fonds travaux,

l'assemblée générale décide:

- d'affecter au financement de ces travaux la somme de XXXX € euros correspondant aux montants appelés à la date du XX/XX/XXXX (renseigner la date du dernier appel à cotisation à la date d'AG) au titre des fonds travaux ALUR, PRECISER LA REPARTITION PAR CLE EN CAS DE BUDGET MULTI-CLES ;

- selon l'échéancier suivant : PROPOSER UN ECHEANCIER DANS LA CONVOCATION D'AG PREALABLEMENT VALIDE AVEC LE COMPTABLE AFIN QUE LA DECISION SOIT APPLICABLE

- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :

Résolution N° 13 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât B.

PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes.

Clé de répartition : 0008 - 2 Batiments - Article 24

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats notifiés ;
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical ;

et après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les travaux suivants : Travaux de sécurisation des accès toitures du bât B
- Retient la proposition présentée :

- par l'entreprise pour un montant de ... €uros TTC

Et ayant pris connaissance de la grille tarifaire des honoraires, avec taux dégressif selon l'importance des travaux, proposée par le Syndic conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965 :

Montants HT de l'opération	Taux HT :	Taux TTC:
• de 0 à 15 000 € HT	350 €	420 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	4 %	4,8 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,5 %	4,2 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	3 %	3,6 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,5 %	3 %

- décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés s'élèvent à % HT du montant total HT de l'opération, ou à 420 € TTC (forfait minimum).

(le cas échéant)

- le financement de vacations au titre de visites supplémentaires du chantier en qualité de représentant du maître d'ouvrage.

Il est précisé que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires et assurances y afférents seront répartis selon :

- les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges de
- à l'unité par lots.

Démarrage des travaux prévu à la date du :

Le Syndic procédera aux appels de fonds selon les modalités suivantes :

- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :

Résolution N° 14 : Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 13 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0008 - 2 Batiments - Article 24

A la suite du vote des travaux de sécurisation des accès toitures du bât B décidés à la résolution n°13 de la présente assemblée générale, pour un budget global de XXXXX €uros, et conformément aux dispositions de l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965 relatives à l'utilisation du fonds travaux,

l'assemblée générale décide:

- d'affecter au financement de ces travaux la somme de XXXX € euros correspondant aux montants appelés à la date du XX/XX/XXXX (renseigner la date du dernier appel à cotisation à la date d'AG) au titre des fonds travaux ALUR, PRECISER LA REPARTITION PAR CLE EN CAS DE BUDGET MULTI-CLES ;

- selon l'échéancier suivant : PROPOSER UN ECHEANCIER DANS LA CONVOCATION D'AG PREALABLEMENT VALIDE AVEC LE COMPTABLE AFIN QUE LA DECISION SOIT APPLICABLE

- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :

Résolution N° 15 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât C.

PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes

Clé de répartition : 0008 - 3 Batiments - Article 24

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats notifiés ;
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical ;

et après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les travaux suivants : Travaux de sécurisation des accès toitures du bât C
- Retient la proposition présentée :

- par l'entreprisepour un montant de ... €uros TTC

Et ayant pris connaissance de la grille tarifaire des honoraires, avec taux dégressif selon l'importance des travaux, proposée par le Syndic conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965 :

Montants HT de l'opération	Taux HT :	Taux TTC:
• de 0 à 15 000 € HT	350 €	420 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	4 %	4,8 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,5 %	4,2 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	3 %	3,6 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,5 %	3 %

- décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés s'élèvent à % HT du montant total HT de l'opération, ou à 420 € TTC (forfait minimum).

(le cas échéant)

- le financement de vacations au titre de visites supplémentaires du chantier en qualité de représentant du maître d'ouvrage.

Il est précisé que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires et assurances y afférents seront répartis selon :

- les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges de
- à l'unité par lots.

Démarrage des travaux prévu à la date du :

Le Syndic procédera aux appels de fonds selon les modalités suivantes :

- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :

Résolution N° 16 : Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 15 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0008 - 3 Batiments - Article 24

A la suite du vote des travaux de sécurisation des accès toitures du bât C décidés à la résolution n°15 de la présente assemblée générale, pour un budget global de XXXXX €uros, et conformément aux dispositions de l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965 relatives à l'utilisation du fonds travaux,

l'assemblée générale décide:

- d'affecter au financement de ces travaux la somme de XXXX € euros correspondant aux montants appelés à la date du XX/XX/XXXX (renseigner la date du dernier appel à cotisation à la date d'AG) au titre des fonds travaux ALUR, PRECISER LA REPARTITION PAR CLE EN CAS DE BUDGET MULTI-CLES ;

- selon l'échéancier suivant : PROPOSER UN ECHEANCIER DANS LA CONVOCATION D'AG PREALABLEMENT VALIDE AVEC LE COMPTABLE AFIN QUE LA DECISION SOIT APPLICABLE

- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :

Résolution N° 17 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât D.

PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes

Clé de répartition : 0008 - 4 Batiments - Article 24

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats notifiés ;
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical ;

et après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les travaux suivants : Travaux de sécurisation des accès toitures du bât D
- Retient la proposition présentée :

- par l'entreprisepour un montant de ... €uros TTC

Et ayant pris connaissance de la grille tarifaire des honoraires, avec taux dégressif selon l'importance des travaux, proposée par le Syndic conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965 :

Montants HT de l'opération	Taux HT :	Taux TTC:
• de 0 à 15 000 € HT	350 €	420 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	4 %	4,8 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,5 %	4,2 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	3 %	3,6 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,5 %	3 %

- décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés s'élèvent à % HT du montant total HT de l'opération, ou à 420 € TTC (forfait minimum).

(le cas échéant)

- le financement de vacations au titre de visites supplémentaires du chantier en qualité de représentant du maître d'ouvrage.

Il est précisé que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires et assurances y afférents seront répartis selon :

- les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges de
- à l'unité par lots.

Démarrage des travaux prévu à la date du :

Le Syndic procédera aux appels de fonds selon les modalités suivantes :

- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :

Résolution N° 18 : Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 17 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0008 - 4 Batiments - Article 24

A la suite du vote des travaux de sécurisation des accès toitures du bât D décidés à la résolution n°17 de la présente assemblée générale, pour un budget global de XXXXX €uros, et conformément aux dispositions de l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965 relatives à l'utilisation du fonds travaux,

l'assemblée générale décide:

- d'affecter au financement de ces travaux la somme de XXXX € euros correspondant aux montants appelés à la date du XX/XX/XXXX (renseigner la date du dernier appel à cotisation à la date d'AG) au titre des fonds travaux ALUR, PRECISER LA REPARTITION PAR CLE EN CAS DE BUDGET MULTI-CLES ;

- selon l'échéancier suivant : PROPOSER UN ECHEANCIER DANS LA CONVOCATION D'AG PREALABLEMENT VALIDE AVEC LE COMPTABLE AFIN QUE LA DECISION SOIT APPLICABLE

- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :

Résolution N° 19 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât E.

PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes

Clé de répartition : 0008 - 5 Batiments - Article 24

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats notifiés ;
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical ;

et après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les travaux suivants : Travaux de sécurisation des accès toitures du bât E
- Retient la proposition présentée :

- par l'entreprisepour un montant de ... €uros TTC

Et ayant pris connaissance de la grille tarifaire des honoraires, avec taux dégressif selon l'importance des travaux, proposée par le Syndic conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965 :

Montants HT de l'opération	Taux HT :	Taux TTC:
• de 0 à 15 000 € HT	350 €	420 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	4 %	4,8 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,5 %	4,2 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	3 %	3,6 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,5 %	3 %

- décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés s'élèvent à % HT du montant total HT de l'opération, ou à 420 € TTC (forfait minimum).

(le cas échéant)

- le financement de vacations au titre de visites supplémentaires du chantier en qualité de représentant du maître d'ouvrage.

Il est précisé que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires et assurances y afférents seront répartis selon :

- les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges de
- à l'unité par lots.

Démarrage des travaux prévu à la date du :

Le Syndic procédera aux appels de fonds selon les modalités suivantes :

- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :

Résolution N° 20 : Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 19 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0008 - 5 Batiments - Article 24

A la suite du vote des travaux de sécurisation des accès toitures du bât E décidés à la résolution n°19 de la présente assemblée générale, pour un budget global de XXXXX €uros, et conformément aux dispositions de l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965 relatives à l'utilisation du fonds travaux,

l'assemblée générale décide:

- d'affecter au financement de ces travaux la somme de XXXX € euros correspondant aux montants appelés à la date du XX/XX/XXXX (renseigner la date du dernier appel à cotisation à la date d'AG) au titre des fonds travaux ALUR, PRECISER LA REPARTITION PAR CLE EN CAS DE BUDGET MULTI-CLES ;

- selon l'échéancier suivant : PROPOSER UN ECHEANCIER DANS LA CONVOCATION D'AG PREALABLEMENT VALIDE AVEC LE COMPTABLE AFIN QUE LA DECISION SOIT APPLICABLE

- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :

Résolution N° 21 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de sécurisation des accès toitures du bât F.

PJ : propositions AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE et TOMEL en pièces jointes

Clé de répartition : 0008 - 6 Batiments - Article 24

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats notifiés ;
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical ;

et après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les travaux suivants : Travaux de sécurisation des accès toitures du bât F
- Retient la proposition présentée :

- par l'entreprisepour un montant de ... €uros TTC

Et ayant pris connaissance de la grille tarifaire des honoraires, avec taux dégressif selon l'importance des travaux, proposée par le Syndic conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965 :

Montants HT de l'opération	Taux HT :	Taux TTC:
• de 0 à 15 000 € HT	350 €	420 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	4 %	4,8 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,5 %	4,2 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	3 %	3,6 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,5 %	3 %

- décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés s'élèvent à % HT du montant total HT de l'opération, ou à 420 € TTC (forfait minimum).

(le cas échéant)

- le financement de vacations au titre de visites supplémentaires du chantier en qualité de représentant du maître d'ouvrage.

Il est précisé que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires et assurances y afférents seront répartis selon :

- les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges de
- à l'unité par lots.

Démarrage des travaux prévu à la date du :

Le Syndic procédera aux appels de fonds selon les modalités suivantes :

- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :

Résolution N° 22 : Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 21 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0008 - 6 Batiments - Article 24

A la suite du vote des travaux de sécurisation des accès toitures du bât F décidés à la résolution n°21 de la présente assemblée générale, pour un budget global de XXXXX €uros, et conformément aux dispositions de l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965 relatives à l'utilisation du fonds travaux,

l'assemblée générale décide:

- d'affecter au financement de ces travaux la somme de XXXX € euros correspondant aux montants appelés à la date du XX/XX/XXXX (renseigner la date du dernier appel à cotisation à la date d'AG) au titre des fonds travaux ALUR, PRECISER LA REPARTITION PAR CLE EN CAS DE BUDGET MULTI-CLES ;

- selon l'échéancier suivant : PROPOSER UN ECHEANCIER DANS LA CONVOCATION D'AG PREALABLEMENT VALIDE AVEC LE COMPTABLE AFIN QUE LA DECISION SOIT APPLICABLE

- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :

Résolution N° 23 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de réfection de l'ensemble d'entrée rue Marivaux.

PJ : proposition SARLIEVE plus value remplacement ventouse et décapage : 4 760.64 € TTC et documents d'information joints.

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 24**

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats notifiés ;
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical ;

et après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les travaux suivants : Réfection de l'ensemble d'entrée rue Marivaux
- Retient la proposition présentée :

- par l'entreprise SARLIEVE pour un montant de 4 760.64 €uros TTC

Et ayant pris connaissance de la grille tarifaire des honoraires, avec taux dégressif selon l'importance des travaux, proposée par le Syndic conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965 :

Montants HT de l'opération	Taux HT :	Taux TTC:
• de 0 à 15 000 € HT	350 €	420 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	4 %	4,8 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,5 %	4,2 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	3 %	3,6 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,5 %	3 %

- décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés s'élèvent à % HT du montant total HT de l'opération, ou à 420 € TTC (forfait minimum).

(le cas échéant)

- le financement de vacations au titre de visites supplémentaires du chantier en qualité de représentant du maître d'ouvrage.

Il est précisé que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires et assurances y afférents seront répartis selon :

- les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges de
- à l'unité par lots.

Démarrage des travaux prévu à la date du :

Le Syndic procédera aux appels de fonds selon les modalités suivantes :

- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :

Résolution N° 24 : Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n° 23 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 24**

A la suite du vote des travaux de réfection de l'ensemble d'entrée rue Marivaux décidés à la résolution n°23 de la présente assemblée générale, pour un budget global de XXXXX €uros, et conformément aux dispositions de l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965 relatives à l'utilisation du fonds travaux,

l'assemblée générale décide:

- d'affecter au financement de ces travaux la somme de XXXX € euros correspondant aux montants appelés à la date du XX/XX/XXXX (renseigner la date du dernier appel à cotisation à la date d'AG) au titre des fonds travaux ALUR, PRECISER LA REPARTITION PAR CLE EN CAS DE BUDGET MULTI-CLES ;

- selon l'échéancier suivant : PROPOSER UN ECHEANCIER DANS LA CONVOCATION D'AG PREALABLEMENT VALIDE AVEC LE COMPTABLE AFIN QUE LA DECISION SOIT APPLICABLE

- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :
- Montant : , le :

Point d'information N° 25 : Information concernant la téléphonie des ascenseurs en GSM 4G

Point d'information N° 26 : Point d'information concernant le contrôle d'accès à la copropriété et aux entrées des bâtiments.

Point d'information N° 27 : Point d'information concernant les balcons qui présentent des fuites. .

Point d'information N° 28 : Point d'information concernant le site internet de la résidence.

Point d'information N° 29 : Point d'information concernant le rapport de la loi Climat et Résilience

Le rapport du PPTT réalisé par la société ACCEO ainsi que les DPE sont disponibles dans l'espace privé client.

Point d'information N° 30 : Point d'information concernant les chaudières individuelles.

Point d'information N° 31 : Point d'information concernant l'affectation et la numérotation des caves au bâtiment C.

Lors des mutations (vente des appartements), certains notaires ont constaté un problème d'affectation des caves du bâtiment C.

La responsabilité à l'époque incombait au promoteur, à la Mairie et au géomètre mais désormais, il appartient au syndicat des copropriétaires de traiter cette situation en se rapprochant d'un notaire dans le but de demander s'il est possible de modifier le règlement de copropriété et les tantièmes de façon à ce qu'il y ait une correspondance conforme en tantièmes avec les caves occupées par les copropriétaires.

Les démarches administratives et les devis concernant ce dossier seront étudiés en cours d'année et ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Point d'information N° 32 : Information Loi ALUR (2): Assurance responsabilité Civile

Afin de prévenir la dégradation des copropriétés, la loi ALUR a introduit à l'ART 9-1 de la loi du 10 juillet 1965 et à l'ART 215-1 du code des assurances et suivants l'obligation pour chaque copropriétaire de s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre soit comme copropriétaire occupant, soit comme copropriétaire non-occupant.

Depuis juin 2018, des évolutions dans les conventions d'assurances sont venues modifier la gestion et la prise en charge des sinistres entre les différents intervenants.

En effet, certains sinistres dans les parties privatives ne sont plus pris en charge par l'assurance de la copropriété, mais par l'assurance individuelle du copropriétaire occupant ou non occupant.

Compte tenu de ces changements, et au-delà de l'obligation de s'assurer contre les risques de responsabilité civile, tout copropriétaire non occupant a aujourd'hui intérêt à souscrire un contrat d'assurance propriétaire spécifique qui couvre à la fois sa responsabilité civile (obligation légale), son bien immobilier (peintures, parquet etc.) et le mobilier (cuisine équipée, meuble de salle de bain par exemple), en cas d'absence ou de défaillance de son locataire.

Point d'information N° 33 : Modalités de demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (avant dernier alinéa de l'ART 10 du décret du 17 mars 1967).

Le Syndic informe les copropriétaires de la modification du décret du 17 mars 1967 par décret du 20 avril 2010 quant aux modalités de demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'ART 10 précise désormais que :

" Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."

Sont donc concernées notamment toutes demandes visant :

- les modalités d'appels de provisions (quantum, périodicité...) pour le financement du budget prévisionnel, dès lors qu'il conviendrait de déroger à la règle des appels de fonds trimestriels par quart.
- les modalités d'appels de provisions relatifs au financement des opérations de travaux.
- les modalités de gestion bancaire du Syndicat des copropriétaires.
- le vote des travaux d'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, ou l'autorisation à donner à un copropriétaire d'effectuer à ses frais les dits travaux.
- toute décision relevant de la majorité de l'ART 25, 26 et 30 (travaux d'amélioration et modalités de financement des travaux d'amélioration et des dépenses d'entretien et de fonctionnement ultérieurs de ces opérations) de la loi du 10 juillet 1965, notamment toute demande d'autorisation à donner à un copropriétaire d'effectuer à ses frais des travaux qui affectent les parties communes ou l'aspect extérieur de l'immeuble. Dans ce cas, il convient au regard du nouveau texte de fournir un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.
- la surélévation de bâtiments ou l'aliénation du droit de surélever un bâtiment existant.
- à autoriser le Syndic à introduire une demande en justice.

Dans tous les cas, le Syndic recommande aux copropriétaires de le contacter pour vérifier la nécessité de joindre un projet de résolution et les éventuelles pièces complémentaires, à l'appui de leur demande de question à porter à l'ordre du jour.

Il rappelle également qu'il convient d'adresser la demande par lettre recommandée avec accusé de réception, suffisamment tôt pour qu'il puisse la prendre en compte. Dans le cas où les convocations seraient déjà formalisées

ou transmises, toute demande tardive ne pourrait être inscrite qu'à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale suivante.

Point d'information N° 34 : Obligation d'information sur la qualité de l'eau (article 24-11 de la loi du 10/07/1965)

Vous souhaitez connaître la qualité de l'eau froide distribuée dans votre copropriété?

Rien de plus simple, il vous suffit de vous rendre sur le site de CLERMONT METROPOLE via le lien ci-dessous :

<https://www.clermontmetropole.eu/preserver-recycler/cycle-de-leau/informations-generales/eau-potable/qualite-de-leau-potable/#:~:text=L'eau%20distribu%C3%A9e%20sur%20la,la%20carte%20ci%2Ddessous>

Point d'information N° 35 : Vie de la copropriété

DÉFINITION DES MAJORITÉS REQUISES PAR LES ARTICLES 24, 25 ET 26 DE LA LOI N°65.557 DU 10 JUILLET 1965

Article 24 (Art. 24) :	Majorité des voix « exprimées » des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.
Article 25 (Art. 25) :	Majorité des voix de tous les copropriétaires.
Article 25-1 (Art. 25.1) :	Lorsque l'assemblée générale des copropriétaires n'a pas décidé à la majorité des voix de tous les copropriétaires, en application de l'article 25 ou d'une autre disposition, mais que le projet a recueilli au moins le tiers de ces voix, la même assemblée se prononce à la majorité prévue à l'article 24 en procédant immédiatement à un second vote.
Article 26 (Art. 26) :	Majorité des membres du syndicat représentant au moins 2/3 des voix de l'ensemble.
Article 26-1 (Art. 26.1) :	Lorsque l'assemblée générale n'a pas décidé à la majorité prévue au premier alinéa de l'article 26 mais que le projet a au moins recueilli l'approbation de la moitié des membres du syndicat des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, représentant au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, la même assemblée se prononce à la majorité des voix de tous les copropriétaires en procédant immédiatement à un second vote.

Précision concernant le Vote par Correspondance

Il est ici précisé que les résolutions votées en seconde lecture (ART 25-1 et 26-1, Loi du 10 juillet 1965) en cours d'Assemblée Générale conserveront l'expression de vote indiqué en première lecture puisque les votes exprimés dans le formulaire sont représentatifs d'un avis favorable, défavorable ou d'abstention en fonction de la résolution décrite et non en fonction de la majorité requise pour être adoptée.

Information relative au traitement des données à caractère personnel au sein de la copropriété

En sa qualité de syndic élu par le syndicat des copropriétaires, la société agit en qualité de Responsable des traitements.

La société réalise des traitements de données à caractère personnel. La base légale de ces traitements est l'exécution du contrat de syndic qui lie le syndicat des copropriétaires et la société.

A cette fin nous traitons des informations d'identification des copropriétaires et, le cas échéant, leur IBAN. Les destinataires de ces informations sont les services de gestion de la société, ainsi que tout tiers professionnel intervenant pour le compte du syndicat des copropriétaires sur la demande expresse de la société en sa qualité de syndic.

Les données à caractère personnel sont conservées :

- 5 ans à compter de la fin du contrat de syndic
- 3 ans à compter de la date de fin de la proposition commerciale du contrat de syndic
- 5 ans plus 1 jour à compter de la date de réception de la LR/AR actant de la mutation.

Conformément à la législation en vigueur, vous avez la possibilité d'exercer vos droits pour accéder, rectifier, effacer vos données, limiter leurs traitements, vous y opposer et demander la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Ces droits s'exercent en ligne via le formulaire disponible à cette adresse : <https://app.witik.io/fr/form/lamy/formulaire-rgpd> ou par courrier postal à l'attention du Délégué à la Protection des Données – 19 rue de Vienne – TSA 50029 - 75801 Paris Cedex 08, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous pouvez aussi adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 3 place de Fontenoy – TSA80715 – 75334 PARIS Cedex 08.

Annexe 1
Etat financier après répartition au 31/12/2024

I – SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE				
	01/01/2023- 31/12/2023	01/01/2024- 31/12/2024		01/01/2024- 31/12/2024
501 SDC MARIVAUX GRAND PARC LVBleu TX 512 SDC MARIVAUX GRAND PARC	65 695,14€DB	54 587,52€DB 34 924,88€DB	103 FOND DE ROULEMENT 105 FONDS DE TRAVAUX ALUR 120 Soldes en attente sur travaux et opérations exceptionnelles	10 000,00€CR 33 441,27€CR 8 604,00€CR
Total I	65 695,14€DB	89 512,40€DB	Total I	52 045,27€CR

II – CREANCES NETTES DE DEPRECIATIONS				
	01/01/2023- 31/12/2023	01/01/2024- 31/12/2024	DETTE	01/01/2024- 31/12/2024
401 Centralisateur Fournisseurs 45011000 Centralisateur Copropriétaires - budget prévisionnel (comptabilité auxiliaire) 45021000 Centralisateur Copropriétaires - travaux et opérations exceptionnelles (comptabilité auxiliaire) 45031000 Centralisateur Copropriétaires - avances (comptabilité auxiliaire) 45051000 Centralisateur Copropriétaires - fonds travaux ALUR 471 Comptes en attente d'imputation 471 Régularisation charges courantes 486 Charges constatées ou payées d'avance 702 Appels provision pour charge exceptionnelle	805,70€DB 8 502,37€DB 359,54€DB 50,79€DB 93,91€DB 29 422,30€DB 6 587,65€DB 10 545,97€DB	805,70€DB 6 067,49€DB 701,15€DB 50,79€DB 91,86€DB 15 925,20€DB 6 832,71€DB	401 Centralisateur Fournisseurs 45011000 Centralisateur Copropriétaires - budget prévisionnel (comptabilité auxiliaire) 45021000 Centralisateur Copropriétaires - travaux et opérations exceptionnelles (comptabilité auxiliaire) 45051000 Centralisateur Copropriétaires - fonds travaux ALUR 471 Régularisation charges courantes 673 Charges exceptionnelles hors travaux votés	40 378,94€CR 24 427,75€CR 2 689,41€CR 444,88€CR 1,05€CR 12 549,27€CR
Total II	56 368,23€DB	30 474,90€DB	Total II	67 942,03€CR
Total général (I + II)	122 063,37€DB	119 987,30€DB	Total général (I + II)	119 987,30€CR

RECAPITULATIF PAR CLASSE DE COMPTE		
	01/01/2023- 31/12/2023	01/01/2024- 31/12/2024
Classe 1 Classe 4	46 502,01€CR 35 343,33€CR	52 045,27€CR 37 467,13€CR



LAMY CLERMONT FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE MARIVAUX
63000 CLERMONT FERRAND

Annexe 1
Etat financier après répartition au 31/12/2024

Classe 5		65 695,14€DB	89 512,40€DB
Classe 673		12 549,27€CR	
Classe 702		10 545,97€DB	
Total récapitulatif		18 153,50€CR	0,00€



LAMY CLERMONT
FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT
FERRAND

Annexe 1
Etat financier après répartition au 31/12/2024
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0021046
MARIVAUX GRAND
PARC
RUE DES 9
SOLEILS
19 à 23 Bis RUE
MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450113838835001	M. et Mme AFONSO & FAISSAL Manuel & Rime	61,75	
450113728819001	Mme AGUAY Sophie		332,21
450112998023001	M. et Mme AKONO/AMILIEN Martin et Manon		249,11
450110009192002	Mme ALDIGIER MARTINE		454,17
450111383789001	Mme ASTIER DANIELLE		376,77
450112933219001	M. AURIOL JEAN CLAUDE		236,10
450111384080001	Mme BADIA MOULIN CINDY	386,74	
450113342713001	M. et Mme BARTHELEMY Patrick		122,94
450111383815001	M. BOISSY DIDIER		182,10
450111604634001	Mme et Mme BONHOMME Yves	64,34	
450110604133002	M. et Mme BOUILLOT FREDERIC		55,38
450110604133004	M. et Mme BOUILLOT FREDERIC	5,96	
450110527038002	Mme BREDOUX SYLVIE		151,29
450110873294001	M. BROTTTE CHRISTIAN		27,86
450110873540001	M. et Mme BRUNEL ROBERT		369,29
450113841382001	M. BRUNIER Jérôme	6,36	
450110604076002	Mme CHABANNES CLAUDE		156,36
450110873545001	M. CHAUVIERE JEAN-BAPTISTE	203,80	
450110873697001	Mme CHINCHOLLE-PUJO ANNETTE		342,61
450110873697002	Mme CHINCHOLLE-PUJO ANNETTE	165,00	
450110873432001	M. et Mme CLERMONTEL PHILIPPE		303,10
450111383965001	M. et Mme COLLAY JEAN-CLAUDE		417,51
450110873426001	M. CORRIERAS ALAIN		375,69
450111384003001	Mme COULET ELISABETH	241,77	
450113588168001	M. et Mme CURNOL Daniel		220,79
450113587756001	M. et Mme COURVOISIER/NICOLOT Clément et Manon	138,54	
450113817197001	M. DACISAC Maxime	21,44	
450111384021001	Mme DALL AQUA MUGUETTE		388,42
450110873712001	Mme DE LA FOYE ANNE		285,17
450110873441001	SCI DELIMMO	144,74	
450110873304001	Mme DELRIEU CLAUDE-ELIANE		111,41
450110873311001	M. et Mme DERIGON PAUL		200,41
450110216126003	M. et Mme DESCAMPS PIERRE		262,45
450110873317001	M. et Mme DONADA GILLES		32,95
450110873447001	Mme FAUCHER ANNIE		104,02
450110873700001	M. et Mme FAURE PASCAL	183,86	
450110675732025	SCI FONCIERE DI 01/2006		4 662,13
450110675732026	SCI FONCIERE DI 01/2006		10,64
450110591026002	SCI SCI MER		641,11
450110873451001	Mme GADET SANDRA		488,29



LAMY CLERMONT
FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT
FERRAND

Annexe 1
Etat financier après répartition au 31/12/2024
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0021046
MARIVAUX GRAND
PARC
RUE DES 9
SOLEILS
19 à 23 Bis RUE
MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450111956244003	Mme GAMOT Muriel		145,16
450111523134001	M. GARCIA STEPHANE		346,93
450112736078001	Mme GAY ANNIE	29,92	
450110873555001	Mme GENDRE LAURENCE	138,63	
450110873703001	M. et Mme GENTILE MATHIEU		311,76
450110873557001	M. et Mme GEREY TONY		138,52
450113310808001	M. et Mme GIL Manuel		70,87
450111384029001	M. et Mme GRAFMEYER DENIS		197,78
450113767551001	Mme GUIDICELLI Martine		121,42
450113454776001	M. et Mme GUITTARD Lionel		37,07
450110873326001	Mme HAUTIER AGNES		255,38
450110873330001	M. et Mme JACQUEMOND DANIEL		593,42
450113545675001	M. et Mme JACQUIN Colin-Yann & Anne		118,71
450110321733002	Succession JAMET SOLWEIG		242,01
450110873565001	M. et Mme JOLY ALAIN	283,76	
450111384035001	M. et Mme KLEIBER JACQUES		347,22
450110873571001	M. KOENINGER JEAN-MARIE		104,83
450111384072001	Mme LAGARDE MARIE-MADELEINE		297,40
450111133826001	M. LANSADE FABIEN	11,37	
450112837998001	SCI LAROCHE D'AGOUX		130,70
450113696997001	M. et Mme LASSALLE/CHATELAIN Dominique et Nelly		520,52
450110873332001	M. et Mme LAURON BERNARD	90,69	
450110873335001	M. et Mme LAVET MICHEL		186,31
450113795289001	Mme LE CHAPELAIN Diane	553,56	
450110873707001	Mme LEGAY BRIGITTE		305,81
450111383871001	SCI LES VOLCANS		4,75
450111384038001	Mme LEVEQUE GINETTE	25,13	
450111384069001	M. et Mme LUBFERY JEAN-XAVIER		317,66
450110873414001	Mme LYON Sabrina	76,54	
450110873465001	M. MAILLEBUAU PHILIPPE	235,10	
450110873578001	M. et Mme MARCHAL CLAUDE		121,58
450113047651001	M. MARTIN Jonathan		158,23
450110873715001	Mme MASSON ALINE		168,67
450110652140002	M. et Mme MIALON PIERRE		20,93
450110652140003	M. et Mme MIALON PIERRE	6,93	
450110873632001	M. MICHON ROLAND		122,76
450112730377002	Mme MORDEFROY ARIANE		79,63
450112405207001	M. et Mme NERI ALAIN	119,08	
450111384095001	M. et Mme NICOLAS & RIEUF MICHEL-PIERRE & ISABELLE		262,54
450110873471001	M. et Mme PAGES JEAN-CLAUDE		95,73



LAMY CLERMONT
FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT
FERRAND

Annexe 1
Etat financier après répartition au 31/12/2024
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0021046
MARIVAUX GRAND
PARC
RUE DES 9
SOLEILS
19 à 23 Bis RUE
MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450110873339001	M. PARIS PIERRE		871,74
450110652973002	M. et Mme PIC JEAN-MARC	13,15	
450113495889001	Mme PILANDON Chantal		332,28
450113390215001	Mme POUCKET Audrey		176,58
450110873717001	M. et Mme PUMAIN HERVE	798,06	
450110873349001	M. et Mme RAY GERMAIN		936,83
450110214644002	M. et Mme RAYMOND CHRISTIAN-LUCIEN	197,79	
450110873644001	M. et Mme REMY FLORENT	10,56	
450110873718001	M. REYMOND BERNARD		57,34
450110873343001	M. RIOCOURT LAURENT		217,66
450110873479001	M. RIOU Raphaël		171,89
450112082892001	M. et Mme ROBIN MAURICE	246,35	
450113710302001	SCI ROGNAC		735,55
450110873723001	Mme SECHET CORINNE		70,13
450110873724001	Mme SIAKA LEOPOLDINE	1 192,21	
450110873648001	M. et Mme THEVENOT BERNARD		381,84
450110873660001	M. et Mme TIXIER JEAN-LUC		263,66
450110873727001	M. et Mme VACCA EMMANUEL		703,61
450112947696001	M. et Mme VAISSAIRE JEAN-JACQUES		1 146,33
450110873490001	M. VERGNOL CHRISTOPHE		476,91
450111384143001	M. et Mme VINCENT JEAN-PIERRE	267,54	
450113057056001	M. VIROT Marc		89,10
450111384153001	Mme YZERD DOMINIQUE		411,72
450111384187001	M. et Mme ZAJICEK THOMAS	146,82	
450212998023001	M. et Mme AKONO/AMILIEN Martin et Manon	131,66	
450211383765001	M. et Mme AMY JEAN-CHARLES		95,39
450210873279001	M. ARTHAUD MATHIEU		84,59
450212933219001	M. AURIOL JEAN CLAUDE	6,69	
450211384080001	Mme BADIA MOULIN CINDY	5,76	
450213342713001	M. et Mme BARTHELEMY Patrick	7,93	
450211383836001	Mme BEAUZON SOPHIE		134,99
450211383815001	M. BOISSY DIDIER	8,45	
450211604634001	Mme et Mme BONHOMME Yves	6,17	
450210604133004	M. et Mme BOUILLOT FREDERIC	0,62	
450210873540001	M. et Mme BRUNEL ROBERT	11,94	
450210873696001	Mme CHAMPEVAL CHRISTIANE		6,15
450210873545001	M. CHAUVIERE JEAN-BAPTISTE	4,53	
450210873697001	Mme CHINCHOLLE-PUJO ANNETTE	17,49	
450210873697002	Mme CHINCHOLLE-PUJO ANNETTE		12,60
450210873697003	Mme CHINCHOLLE-PUJO ANNETTE		10,80



LAMY CLERMONT
FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT
FERRAND

Annexe 1
Etat financier après répartition au 31/12/2024
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0021046
MARIVAUX GRAND
PARC
RUE DES 9
SOLEILS
19 à 23 Bis RUE
MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
-----------	---------	------------------	-------------------

450210873432001	M. et Mme CLERMONTEL PHILIPPE	8,14	
450211383965001	M. et Mme COLLAY JEAN-CLAUDE	6,28	
450210873426001	M. CORRIERAS ALAIN	8,14	
450213587756001	M. et Mme COURVOISIER/NICOLOT Clément et Manon	8,03	
450210873712001	Mme DE LA FOYE ANNE	10,50	
450211411741001	Mme DEBOST CHANTAL		156,59
450210873441001	SCI DELIMMO	8,85	
450210873317001	M. et Mme DONADA GILLES	3,81	
450210873700001	M. et Mme FAURE PASCAL	7,61	
450211956244003	Mme GAMOT Muriel	6,08	
450210873555001	Mme GENDRE LAURENCE	4,74	
450210873319001	M. et Mme GENESTE BERNARD		23,38
450210873557001	M. et Mme GEREYMY TONY	7,73	
450210873705001	Mme GOGLIO MARLENE		102,59
450211384029001	M. et Mme GRAFMEYER DENIS		140,39
450213454776001	M. et Mme GUITTARD Lionel	13,79	
450210873326001	Mme HAUTIER AGNES	3,81	
450213545675001	M. et Mme JACQUIN Colin-Yann & Anne	60,35	
450211355777001	Mme LAMBLIN MONIQUE		116,99
450210873335001	M. et Mme LAVET MICHEL		5,92
450213795289001	Mme LE CHAPELAIN Diane	12,45	
450210873707001	Mme LEGAY BRIGITTE	11,62	
450211384067001	Mme LONCHAMBON CAROLINE		242,98
450210873465001	M. MAILLEBUAU PHILIPPE	7,82	
450213047651001	M. MARTIN Jonathan		56,66
450212730377002	Mme MORDEFROY ARIANE	8,45	
450210652612002	M. MOUTON BERNARD		6,60
450212405207001	M. et Mme NERI ALAIN	5,87	
450210652973002	M. et Mme PIC JEAN-MARC	4,64	
450210214893002	M. PONS GUY		86,39
450211384117001	M. et Mme RAHON BERNARD		241,18
450210214644002	M. et Mme RAYMOND CHRISTIAN-LUCIEN	8,35	
450212000198001	M. et Mme RAYNARD JEAN-LOUIS	0,62	
450210873718001	M. REYMOND BERNARD	8,43	
450210873637001	M. et Mme RICHARD DAMIEN		206,98
450212082892001	M. et Mme ROBIN MAURICE		118,89
450210873483001	Mme RODRIGUES HELENE		19,75
450210873722001	M. ROUSSEL JACQUES		138,59
450210873723001	Mme SECHET CORINNE	5,66	
450210873724001	Mme SIAKA LEOPOLDINE	11,95	



LAMY CLERMONT
FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT
FERRAND

Annexe 1
Etat financier après répartition au 31/12/2024
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0021046
MARIVAUX GRAND
PARC
RUE DES 9
SOLEILS
19 à 23 Bis RUE
MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450210959509002	M. et Mme SKRZYPCZAK & GERY YVAN & PAULINE	227,88	
450210873353001	M. SOUBEN THIERRY		118,79
450210873487001	M. et Mme TARTIERE GABRIEL		186,05
450210873648001	M. et Mme THEVENOT BERNARD	15,34	
450210873400001	M. et Mme THOMAS GERARD		116,99
450210873408001	M. THOMAS JULIEN		111,59
450211384143001	M. et Mme VINCENT JEAN-PIERRE	12,97	
450211411817001	Mme WACHOWIAK VERONIQUE		147,59
450310873557001	M. et Mme GEREY TONY	50,79	
450510009192002	Mme ALDIGIER MARTINE		15,03
450510873294001	M. BROTTTE CHRISTIAN		3,10
450511383965001	M. et Mme COLLAY JEAN-CLAUDE	20,29	
450511384021001	Mme DALL AQUA MUGUETTE		19,43
450510591026002	SCI SCI MER		22,02
450510873451001	Mme GADET SANDRA		19,69
450511523134001	M. GARCIA STEPHANE		18,91
450510873555001	Mme GENDRE LAURENCE		11,92
450510873703001	M. et Mme GENTILE MATHIEU		15,81
450511384029001	M. et Mme GRAFMEYER DENIS		20,01
450510873326001	Mme HAUTIER AGNES		11,21
450510873330001	M. et Mme JACQUEMOND DANIEL		18,55
450510321733002	Succession JAMET SOLWEIG	13,74	
450511384035001	M. et Mme KLEIBER JACQUES		15,54
450513795289001	Mme LE CHAPELAIN Diane	40,23	
450511384069001	M. et Mme LUBFERY JEAN-XAVIER		19,69
450513047651001	M. MARTIN Jonathan	17,60	
450511384095001	M. et Mme NICOLAS & RIEUF MICHEL-PIERRE & ISABELLE		17,88
450510873339001	M. PARIS PIERRE		29,28
450513495889001	Mme PILANDON Chantal		13,74
450510873349001	M. et Mme RAY GERMAIN		33,17
450513710302001	SCI ROGNAC		36,53
450510873727001	M. et Mme VACCA EMMANUEL		29,80
450512947696001	M. et Mme VAISSAIRE JEAN-JACQUES		35,75
450510873490001	M. VERGNOL CHRISTOPHE		18,65
450511384153001	Mme YZERD DOMINIQUE		19,17
	Total 45011	6 067,49	24 427,75
	Total 45021	701,15	2 689,41
	Total 45031	50,79	0,00
	Total 45051	91,86	444,88
	Total	6 911,29	27 562,04



Annexe 2
Compte de gestion général de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2024 au 31/12/2024
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2026 au 31/12/2026

LAMY CLERMONT FERRAND

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE MARIVAUX
63000 CLERMONT FERRAND

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel			Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter		Exercice précédent approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter	
	01/01/2023 - 31/12/2023	01/01/2024 - 31/12/2024	01/01/2024 - 31/12/2024	01/01/2025 - 31/12/2025	01/01/2026 - 31/12/2026		01/01/2023 - 31/12/2023	01/01/2024 - 31/12/2024	01/01/2024 - 31/12/2024	01/01/2025 - 31/12/2025	01/01/2026 - 31/12/2026	

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES					
60 Achats de matières et fournitures	42 986,57	46 643,36	49 285,56	50 198,92	49 950,20	70 Appels de fonds	160 337,14	196 461,80	196 463,75	207 377,62	203 106,72
61 Services extérieurs	125 785,20	126 780,79	126 452,18	133 575,07	129 696,08						
62 Autres services extérieurs	23 699,40	22 763,65	23 721,02	23 310,45	23 202,44						
63 Impôts, taxes et versements assimilés	185,00	189,00	196,00	202,23	198,00						
66 Charges financières	63,00	85,00	283,15	90,95	60,00						
67 Charges exceptionnelles	-2,20		1,72								
Sous-total	192 716,97	196 461,80	199 939,63	207 377,62	203 106,72	Sous-total	160 337,14	196 461,80	196 463,75	207 377,62	203 106,72
Solde (excédent s/opérations courantes affecté aux copropriétaires)	0,00		0,00			Solde (insuffisance s/opérations courantes affecté aux copropriétaires)	32 379,83		3 475,88		
Total I	192 716,97	196 461,80	199 939,63	207 377,62	203 106,72	Total I	192 716,97	196 461,80	199 939,63	207 377,62	203 106,72

CHARGES POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES		
Solde (excédent)		11 142,17
Total II	0,00	11 142,17

PRODUITS POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES		
71 Autres produits	2 957,53	11 142,17
Solde (insuffisance)		
Total II	2 957,53	11 142,17



LAMY CLERMONT FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2024 au 31/12/2024
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2026 au 31/12/2026

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/01/2023 - 31/12/2023	Exercice clos budget voté 01/01/2024 - 31/12/2024	Exercice clos réalisé à approuver 01/01/2024 - 31/12/2024	Budget prévisionnel en cours voté 01/01/2025 - 31/12/2025	Budget prévisionnel à voter 01/01/2026 - 31/12/2026
0003 - 1 - Charges communes générales - CHARGES COMMUNES GENERALES					
60110000 Eau froide			-1,99		
60111000 Eau froide			24,63		
60112000 Eau froide commune		50,00		53,50	40,00
60210000 Electricité	183,71	211,26	236,65	226,05	260,00
60400000 Achats produits entretien et petits équipements	110,40	738,17	238,17	150,00	260,00
60500000 Achats de matériel, équipements			166,63		100,00
61210000 Locations de salles	250,00	150,00		160,50	260,00
61405000 Contrat maintenance extincteurs	462,90	235,00	649,36	251,45	460,00
61406010 Contrat sécurité incendie	1 316,28	1 342,60	1 381,15	1 436,58	1 500,00
61407000 Contrat maintenance espaces verts	15 588,00	15 821,82		16 929,35	16 250,00
61418000 Contrat maintenance désenfumage	648,66	530,00		567,10	540,00
61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers	160,64	800,00	414,94	856,00	500,00
61520010 Réparations Sécurité Incendie	348,90		427,15		200,00
61520300 Entretien et petites réparations électricité	415,36	700,00	815,98	749,00	700,00
61520301 Entretien et petites réparations INTERPHONIE	118,80				
61520400 Entretien et petites réparations plomberie		1 000,00	2 134,00	1 070,00	1 000,00
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité			1 166,00		1 350,00
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	202,27	400,00	141,46	428,00	200,00
61520900 Entretien espaces verts	7 683,73	2 000,00	18 543,60	2 140,00	2 000,00
61521400 Entretien et réparations désinfection dératisation			154,00		
61521700 Entretien et petites réparations maçonnerie	1 136,96	2 000,00			1 500,00
61529500 Entretiens réparations biens immobiliers - Soldes sinistres (non récup.)	-444,63				
61559900 Autres entretien et petites réparations sur biens mobiliers			11 589,95		
61610000 Assurance Multirisques			120,00		
61610000 Assurance Multirisques	17 587,31	16 943,50	16 943,50	17 300,00	17 400,00
61630000 Assurance: franchises sur sinistres			350,00		
61640000 Assurance protection juridique	1 190,25	2 151,10	2 151,10	2 301,68	2 194,12
61800000 Divers	31,04	3 000,00	144,66	3 210,00	1 000,00
62110000 Rémunération du syndic Honoraires de gestion	21 137,97	21 529,74	21 319,22	21 990,16	21 772,44
62130100 Frais postaux	190,75		222,80		230,00
62130200 Frais postaux AG	1 121,74	1 233,91	963,56	1 320,29	1 200,00
62220200 Honoraires syndic sinistres	216,00		540,00		



LAMY CLERMONT FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2024 au 31/12/2024
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2026 au 31/12/2026

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/01/2023 - 31/12/2023	Exercice clos budget voté 01/01/2024 - 31/12/2024	Exercice clos réalisé à approuver 01/01/2024 - 31/12/2024	Budget prévisionnel en cours voté 01/01/2025 - 31/12/2025	Budget prévisionnel à voter 01/01/2026 - 31/12/2026
62220610 Honoraires syndic vacations			108,00		
62221600 Honoraires syndic Assistance immeuble	598,94		0,71		
62221700 Honoraires syndic AG à distance			160,00		
62310000 Avocats	434,00				
62370000 Frais d'acheminement			406,73		
63301000 Taxes foncières	161,00	189,00	196,00	202,23	198,00
63302000 Taxes ordures ménagères	24,00				
66210000 Frais de Tenue de Compte	63,00	85,00	62,15	90,95	60,00
67890000 Ecart sur appels et répartition	-2,20		1,72		
Total des charges	70 935,78	71 111,10	82 021,83	71 432,84	71 174,56
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	70 935,78	71 111,10	82 021,83	71 432,84	71 174,56
0008 - 1 - Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS A					
60110000 Eau froide	1,82	3 173,42	3,93	3 500,00	3 300,00
60112000 Eau froide commune		3,00		5,00	5,00
60210000 Electricité	1 619,94	1 862,93	1 703,61	1 993,34	1 788,79
60400000 Achats produits entretien et petits équipements		200,00		214,00	100,00
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 631,80	3 758,98	3 748,40	4 022,10	3 823,36
61433000 Contrat entretien toitures			513,33		520,00
61499000 Contrats de maintenance divers			82,96		
61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers		1 000,00		1 070,00	1 000,00
61520300 Entretien et petites réparations électricité			278,30		
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	513,33	2 000,00		2 140,00	1 500,00
Total des charges	5 766,89	11 998,33	6 330,53	12 944,44	12 037,15
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	5 766,89	11 998,33	6 330,53	12 944,44	12 037,15
0008 - 2 - Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS B					
60110000 Eau froide	1,82	3 442,39	3,93	3 800,00	3 700,00
60112000 Eau froide commune		3,00		5,00	5,00
60210000 Electricité	996,65	1 146,14	1 315,67	1 226,37	1 366,53
60400000 Achats produits entretien et petits équipements		200,00		214,00	100,00
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 225,60	3 355,20	3 329,00	3 590,06	3 395,58
61433000 Contrat entretien toitures					520,00
61499000 Contrats de maintenance divers			82,95		
61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers		1 000,00		1 070,00	1 000,00



LAMY CLERMONT FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2024 au 31/12/2024
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2026 au 31/12/2026

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/01/2023 - 31/12/2023	Exercice clos budget voté 01/01/2024 - 31/12/2024	Exercice clos réalisé à approuver 01/01/2024 - 31/12/2024	Budget prévisionnel en cours voté 01/01/2025 - 31/12/2025	Budget prévisionnel à voter 01/01/2026 - 31/12/2026
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	2 453,00	2 000,00		2 000,00	1 500,00
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures			173,25		
Total des charges	6 677,07	11 146,73	4 904,80	11 905,43	11 587,11
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	6 677,07	11 146,73	4 904,80	11 905,43	11 587,11
0008 - 3 - Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS C					
60111000 Eau froide	6,76	2 920,76	3,84	3 300,00	3 700,00
60112000 Eau froide commune		8,00		10,00	5,00
60210000 Electricité	2 420,52	2 720,00	1 987,96	2 910,40	1 700,00
60400000 Achats produits entretien et petits équipements		200,00		214,00	100,00
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 991,80	4 132,80	4 119,95	4 422,10	4 213,36
61433000 Contrat entretien toitures					520,00
61499000 Contrats de maintenance divers			82,95		
61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers		1 000,00		1 070,00	1 000,00
61520300 Entretien et petites réparations électricité	89,10		251,90		
61520301 Entretien et petites réparations INTERPHONIE			61,60		
61520400 Entretien et petites réparations plomberie			105,60		
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité		2 000,00		2 000,00	1 500,00
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures				400,00	
61521300 Entretien et réparations réseau eaux usées	321,75				
Total des charges	6 829,93	12 981,56	6 613,80	14 326,50	12 738,36
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	6 829,93	12 981,56	6 613,80	14 326,50	12 738,36
0008 - 4 - Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS D					
60111000 Eau froide	6,76	3 225,01		3 600,00	3 700,00
60112000 Eau froide commune		8,00		10,00	5,00
60210000 Electricité	2 068,18	2 368,00	2 026,61	2 533,76	1 700,00
60400000 Achats produits entretien et petits équipements		200,00		214,00	100,00
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 991,80	4 132,80	4 159,55	4 422,10	4 231,72
61433000 Contrat entretien toitures			513,33		520,00
61499000 Contrats de maintenance divers			82,96		
61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers		1 000,00		1 070,00	1 000,00
61520020 Evacuation Encombrants	96,00				
61520300 Entretien et petites réparations électricité			93,50	100,00	
61520400 Entretien et petites réparations plomberie			165,00		



LAMY CLERMONT FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2024 au 31/12/2024
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2026 au 31/12/2026

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent approuvé 01/01/2023 - 31/12/2023	Exercice clos budget voté 01/01/2024 - 31/12/2024	Exercice clos réalisé à approuver 01/01/2024 - 31/12/2024	Budget prévisionnel en cours voté 01/01/2025 - 31/12/2025	Budget prévisionnel à voter 01/01/2026 - 31/12/2026	
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	5 043,81	2 000,00	1 156,10	2 000,00	1 500,00	
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	90,75					
Total des charges	11 297,30	12 933,81	8 197,05	13 949,86	12 756,72	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	11 297,30	12 933,81	8 197,05	13 949,86	12 756,72	
0008 - 5 - Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS E						
60111000 Eau froide	6,76	4 996,42	3,84	5 500,00	5 500,00	
60112000 Eau froide commune		8,00		10,00	5,00	
60210000 Electricité	1 565,17	1 865,17	3 903,23	1 995,73	4 098,39	
60400000 Achats produits entretien et petits équipements		200,00		214,00	100,00	
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	4 383,60	4 527,65	4 524,41	4 844,58	4 614,89	
61433000 Contrat entretien toitures			513,34		520,00	
61499000 Contrats de maintenance divers			82,95			
61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers		1 200,00	566,25	1 284,00	1 200,00	
61520300 Entretien et petites réparations électricité	59,40					
61520301 Entretien et petites réparations INTERPHONIE			75,63			
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	925,84	2 231,00	231,00	2 000,00	2 000,00	
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	238,15		217,25			
61521300 Entretien et réparations réseau eaux usées	253,00					
61529500 Entretien et réparations biens immobiliers - Soldes sinistres (non récup.)	4 322,33					
Total des charges	11 754,25	15 028,24	10 117,90	15 848,31	18 038,28	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	11 754,25	15 028,24	10 117,90	15 848,31	18 038,28	
0008 - 6 - Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS F						
60111000 Eau froide	6,76	7 082,18	11,52	7 800,00	8 300,00	
60112000 Eau froide commune		8,00		10,00	15,00	
60210000 Electricité	4 843,22	4 900,00	4 576,65	5 243,00	5 100,00	
60400000 Achats produits entretien et petits équipements		400,00		428,00	400,00	
60500000 Achats de matériel, équipements	148,39		316,69			
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	10 169,40	10 310,47	10 495,77	11 032,13	10 772,99	
61402000 Contrat maintenance portails, portes	220,00	242,00	288,66	258,94	294,43	
61433000 Contrat entretien toitures					520,00	
61499000 Contrats de maintenance divers			82,95			
61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers	317,90	1 200,00		1 284,00	1 200,00	

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/01/2023 - 31/12/2023	Exercice clos budget voté 01/01/2024 - 31/12/2024	Exercice clos réalisé à approuver 01/01/2024 - 31/12/2024	Budget prévisionnel en cours voté 01/01/2025 - 31/12/2025	Budget prévisionnel à voter 01/01/2026 - 31/12/2026
61520300 Entretien et petites réparations électricité	242,55		315,87		
61520400 Entretien et petites réparations plomberie	55,00				
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité		2 825,00	825,00	3 022,75	2 500,00
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	90,75		1 114,18		
61520820 Entretien et Petites Réparations Portail	908,60				
61521300 Entretien et réparations réseau eaux usées			486,75		
61550100 Entretien et petites réparations matériel			1 014,95		
66200000 Autres charges financières et agios			221,00		
Total des charges	17 002,57	26 967,65	19 749,99	29 078,82	29 102,42
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	17 002,57	26 967,65	19 749,99	29 078,82	29 102,42
0008 - 8 - Batiments - CHARGES BAT ABCDE - SOUS SOLS					
60210000 Electricité	1 050,52	1 208,09	1 152,99	1 292,66	1 223,02
61100000 Nettoyage des locaux	341,53	400,00		428,00	400,00
61402000 Contrat maintenance portails, portes	220,00	226,60	288,66	242,46	294,43
61406010 Contrat sécurité incendie	67,80				
61499000 Contrats de maintenance divers			67,80		
61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers	165,00	1 000,00		2 000,00	1 000,00
61520010 Réparations Sécurité Incendie	158,40		71,19		
61520300 Entretien et petites réparations électricité	326,57		1 306,23		
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité			587,40		
61520820 Entretien et Petites Réparations Portail			327,80		
Total des charges	2 329,82	2 834,69	3 802,07	3 963,12	2 917,45
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 329,82	2 834,69	3 802,07	3 963,12	2 917,45
0008 - 12 - Batiments - PORTAIL EXT + EDF EXT - BAT F					
61402000 Contrat maintenance portails, portes	220,00	288,00	288,66	308,16	294,43
61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers		1 000,00		1 000,00	800,00
61520300 Entretien et petites réparations électricité			60,50		
Total des charges	220,00	1 288,00	349,16	1 308,16	1 094,43
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	220,00	1 288,00	349,16	1 308,16	1 094,43
0008 - 20 - Batiments - PORTAIL EXT.- BAT ABCDE					
61402000 Contrat maintenance portails, portes	220,00	288,00	288,66	308,16	294,43
61520300 Entretien et petites réparations électricité			134,46		

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent approuvé 01/01/2023 - 31/12/2023	Exercice clos budget voté 01/01/2024 - 31/12/2024	Exercice clos réalisé à approuver 01/01/2024 - 31/12/2024	Budget prévisionnel en cours voté 01/01/2025 - 31/12/2025	Budget prévisionnel à voter 01/01/2026 - 31/12/2026	
61520820 Entretien et Petites Réparations Portail	2 334,16	1 134,46		1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des charges	2 554,16	1 422,46	423,12	1 808,16	1 794,43	1 794,43
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 554,16	1 422,46	423,12	1 808,16	1 794,43	1 794,43
0010 - 1 - Ascenseurs - BAT A						
60210000 Electricité	441,14	507,31	470,16	542,82	493,66	493,66
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 374,72	1 415,96	1 541,95	1 515,08	1 588,20	1 588,20
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	854,08	366,00	366,00	400,00	400,00	400,00
Total des charges	2 669,94	2 289,27	2 378,11	2 457,90	2 481,86	2 481,86
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 669,94	2 289,27	2 378,11	2 457,90	2 481,86	2 481,86
0010 - 2 - Ascenseurs - BAT B						
60210000 Electricité	450,02	517,52	479,32	553,75	503,28	503,28
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 374,72	1 415,96	1 541,95	1 515,08	1 588,20	1 588,20
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	854,08	366,00	366,00	400,00	400,00	400,00
Total des charges	2 678,82	2 299,48	2 387,27	2 468,83	2 491,48	2 491,48
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 678,82	2 299,48	2 387,27	2 468,83	2 491,48	2 491,48
0010 - 3 - Ascenseurs - BAT C						
60210000 Electricité	451,02	518,67	488,54	554,98	512,96	512,96
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 375,14	1 416,39	1 542,40	1 515,54	1 588,67	1 588,67
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	854,08	366,00	366,00	400,00	400,00	400,00
Total des charges	2 680,24	2 301,06	2 396,94	2 470,52	2 501,63	2 501,63
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 680,24	2 301,06	2 396,94	2 470,52	2 501,63	2 501,63
0010 - 4 - Ascenseurs - BAT D						
60210000 Electricité	457,78	526,44	487,07	563,29	511,42	511,42
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 375,14	1 416,39	1 542,40	1 515,54	1 588,67	1 588,67
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	854,08	366,00	366,00	400,00	400,00	400,00
Total des charges	2 687,00	2 308,83	2 395,47	2 478,83	2 500,09	2 500,09
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 687,00	2 308,83	2 395,47	2 478,83	2 500,09	2 500,09
0010 - 6 - Ascenseurs - BAT F						
60210000 Electricité	832,30	677,22	618,87	724,63	649,81	649,81
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 375,14	1 416,39	1 542,39	1 515,54	1 588,67	1 588,67



LAMY CLERMONT FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2024 au 31/12/2024
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2026 au 31/12/2026

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/01/2023 - 31/12/2023	Exercice clos budget voté 01/01/2024 - 31/12/2024	Exercice clos réalisé à approuver 01/01/2024 - 31/12/2024	Budget prévisionnel en cours voté 01/01/2025 - 31/12/2025	Budget prévisionnel à voter 01/01/2026 - 31/12/2026
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	1 017,98	366,00	366,00	400,00	400,00
Total des charges	3 225,42	2 459,61	2 527,26	2 640,17	2 638,48
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	3 225,42	2 459,61	2 527,26	2 640,17	2 638,48
0010 - 8 - Ascenseurs - ASCENSEURS BAT E					
60210000 Electricité	476,75	548,26	478,42	586,64	502,34
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 375,14	1 416,39	1 542,38	1 515,54	1 588,67
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	854,08	366,00	366,00	400,00	400,00
Total des charges	2 705,97	2 330,65	2 386,80	2 502,18	2 491,01
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 705,97	2 330,65	2 386,80	2 502,18	2 491,01
0013 - 1 - Charges d'eau froide - EAU FROIDE: 01/01/2024 au 31/12/2024					
(EAU FROIDE BAT AB)					
60110000 Eau froide	6 615,81		7 034,70		
Total des charges	6 615,81	0,00	7 034,70	0,00	0,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	6 615,81	0,00	7 034,70	0,00	0,00
0013 - 2 - Charges d'eau froide - EAU FROIDE: 01/01/2024 au 31/12/2024					
(EAU FROIDE BAT CDEF)					
60111000 Eau froide	18 224,37		21 553,92		
Total des charges	18 224,37	0,00	21 553,92	0,00	0,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	18 224,37	0,00	21 553,92	0,00	0,00
0018 - 5 - Charges particulières - ENTRETIEN PE BOUCHES VMC					
61403000 Contrat maintenance VMC	4 031,60	4 200,00	4 444,98	4 494,00	4 533,88
61520815 REPARATIONS SERRURERIE	1 382,82				
Total des charges	5 414,42	4 200,00	4 444,98	4 494,00	4 533,88
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	5 414,42	4 200,00	4 444,98	4 494,00	4 533,88
0018 - 10 - Charges particulières - CHAUDIERES					
61417000 Contrat maintenance collectif chaudières individuelles gaz	7 304,78	7 600,00	7 231,82	8 132,00	7 481,43
61499000 Contrats de maintenance divers	451,22				
Total des charges	7 756,00	7 600,00	7 231,82	8 132,00	7 481,43
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	7 756,00	7 600,00	7 231,82	8 132,00	7 481,43

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2024 au 31/12/2024
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2026 au 31/12/2026

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/01/2023 - 31/12/2023	Exercice clos budget voté 01/01/2024 - 31/12/2024	Exercice clos réalisé à approuver 01/01/2024 - 31/12/2024	Budget prévisionnel en cours voté 01/01/2025 - 31/12/2025	Budget prévisionnel à voter 01/01/2026 - 31/12/2026
0018 - 11 - Charges particulières - CHAUDIERES - P3					
61417000 Contrat maintenance collectif chaudières individuelles gaz	2 691,21	2 960,33	2 692,11	3 167,55	2 745,95
Total des charges	2 691,21	2 960,33	2 692,11	3 167,55	2 745,95
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 691,21	2 960,33	2 692,11	3 167,55	2 745,95
TOTAL CHARGES NETTES	192 716,97	196 461,80	199 939,63	207 377,62	203 106,72
Provisions copropriétaires	160 337,14	196 461,80	196 463,75	207 377,62	203 106,72
Solde (excédent ou insuffisance s/opérations courantes affecté aux copropriétaires)	+ 32 379,83		+ 3 475,88		

Annexe 4
Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles
hors budget prévisionnel
de l'exercice clos réalisé du 01/01/2024 au 31/12/2024

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE MARIVAUX
63000 CLERMONT FERRAND

	Exercice clos dépenses votées	Exercice clos réalisé à approuver		
		DEPENSES	PROVISIONS APPELEES, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS, AFFECTATION DU FONDS DE TRAVAUX	SOLDE
TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2				
	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRAVAUX ARTICLE 14-2				
OPERATIONS EXCEPTIONNELLES				
0003 - 1 Charges communes générales				
Produits exceptionnels			274,18	
Remboursements sinistres			10 867,99	
Total			11 142,17	
Solde (excédent)				11 142,17
TOTAL OPERATIONS EXCEPTIONNELLES		0,00	11 142,17	11 142,17
TOTAL TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	11 142,17	11 142,17



LAMY CLERMONT FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Annexe 5
Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles votes
non encore clôturés
à la fin de l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE MARIVAUX
63000 CLERMONT FERRAND

	TRAVAUX VOTES (montant et date)		TRAVAUX PAYES (montant et date)		TRAVAUX REALISES (montant et date)		PROVISIONS APPELÉES, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS, AFFECTATION DU FONDS DE TRAVAUX (montant et date)		SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX		SUBVENTIONS ET EMPRUNTS A RECEVOIR (montant et date)	
	A		B		C		D		E=D-C		F	
LOI CLIMAT ET RESILIENCE												
0003 - 1 - Charges communes générales	15 372,00	04/07/2024	1 032,00	15/10/2024	1 032,00	15/10/2024	15 372,00	15/10/2024				
Total	15 372,00		5 736,00	14/11/2024	5 736,00	15/10/2024	15 372,00		8 604,00			
(Dont affectation du fonds de travaux)							(-14 342,53)	01/10/2024				
(Total affectation)							(-14 342,53)					
Total LOI CLIMAT ET RESILIENCE	15 372,00		6 768,00		6 768,00		15 372,00		8 604,00			
SOLDE PROCEDURE MGP												
0003 - 1 - Charges communes générales	12 235,61	04/07/2024										
Total	12 235,61											
Total SOLDE PROCEDURE MGP	12 235,61											
TOTAL	27 607,61		6 768,00		6 768,00		15 372,00		8 604,00			



Lamy Clermont Ferrand

52 AVENUE JULIEN 63000 CLERMONT FERRAND

Téléphone 04.73.91.52.38 - Justificatif 04.73.92.01.42

Société LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099

RCS Lyon 487530099-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224

délivrée par la CCI de Lyon Saint-Etienne Roanne - Garanties

financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Budget prévisionnel : Actu BUDGET 2025 exercice : 01/01/2025 - 31/12/2025**Mandat MS0021046 - MARIVAUX GRAND PARC****Ensemble immobilier : IM0029149 MARIVAUX GRAND PARC****Adresse : 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 18 RUE DES 9 SOLEILS 63000 CLERMONT FERRAND**

Groupe charges	Intitulé	Actu BUDGET 2025 Budget
0003-1	<u>Charges communes générales - CHARGES COMMUNES GENERALES</u>	
60112000	Eau froide commune	40,00
60210000	Electricité	251,02
60400000	Achats produits entretien et petits équipements	250,00
60500000	Achats de matériel, équipements	100,00
61210000	Locations de salles	255,00
61405000	Contrat maintenance extincteurs	450,00
61406010	Contrat sécurité incendie	1 408,77
61407000	Contrat maintenance espaces verts	16 138,80
61418000	Contrat maintenance désenfumage	540,00
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 640,00
61520010	Réparations Sécurité Incendie	200,00
61520300	Entretien et petites réparations électricité	700,00
61520400	Entretien et petites réparations plomberie	1 000,00
61520600	Entretien et petites réparations étanchéité	3 600,00
61520800	Entretien et petites réparations portes et serrures	200,00
61520820	Entretien et Petites Réparations Portail	
61520900	Entretien espaces verts	2 000,00
61521100	Entretien et petites réparations ventilations	
61521700	Entretien et petites réparations maçonnerie	4 000,00
61610000	Assurance Multirisques	17 282,37
61640000	Assurance protection juridique	2 194,12
61800000	Divers	1 000,00
62110000	Rémunération du syndic Honoraires de gestion	21 772,44
62130100	Frais postaux	230,00
62130200	Frais postaux AG	1 200,00
62221700	Honoraires syndic AG à distance	
62320000	Huissiers	
62700000	Services bancaires et assimilés	
63301000	Taxes foncières	198,00
66210000	Frais de Tenue de Compte	60,00
67890000	Ecarts sur appels et répartition	
71801000	Produits exceptionnels	
71804000	Remboursements sinistres	
71899000	Produits exceptionnels: divers	
	<u>Sous total :</u>	76 710,52
0008-1	<u>Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS A</u>	

60110000	Eau froide - BAT A ET B	3 300,00
60112000	Eau froide commune	5,00
60200000	Electricité	475,80
60210000	Electricité	1 788,79
60400000	Achats produits entretien et petits équipements	100,00
61401000	Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 823,36
61433000	Contrat entretien toitures	520,00
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 000,00
61520300	Entretien et petites réparations électricité	
61520600	Entretien et petites réparations étanchéité	1 500,00
Sous total :		12 512,95
0008-2	Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS B	
60110000	Eau froide - BAT A ET B	3 700,00
60112000	Eau froide commune	5,00
60200000	Electricité	475,80
60210000	Electricité	1 366,53
60400000	Achats produits entretien et petits équipements	100,00
61401000	Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 395,58
61433000	Contrat entretien toitures	520,00
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 000,00
61520600	Entretien et petites réparations étanchéité	1 500,00
Sous total :		12 062,91
0008-3	Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS C	
60111000	Eau froide - BAT CDEF	3 700,00
60112000	Eau froide commune	5,00
60200000	Electricité	475,80
60210000	Electricité	1 700,00
60400000	Achats produits entretien et petits équipements	100,00
61401000	Contrat maintenance entreprise de nettoyage	4 213,36
61433000	Contrat entretien toitures	520,00
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 000,00
61520600	Entretien et petites réparations étanchéité	1 500,00
61520800	Entretien et petites réparations portes et serrures	
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	
Sous total :		13 214,16
0008-4	Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS D	
60111000	Eau froide - BAT CDEF	3 700,00
60112000	Eau froide commune	5,00
60200000	Electricité	475,80
60210000	Electricité	1 700,00
60400000	Achats produits entretien et petits équipements	100,00
61401000	Contrat maintenance entreprise de nettoyage	4 231,72
61433000	Contrat entretien toitures	520,00
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	
61520300	Entretien et petites réparations électricité	
61520600	Entretien et petites réparations étanchéité	1 500,00
Sous total :		12 232,52
0008-5	Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS E	
60111000	Eau froide - BAT CDEF	5 500,00

60112000	Eau froide commune	5,00
60200000	Electricité	475,80
60210000	Electricité	4 098,39
60400000	Achats produits entretien et petits équipements	100,00
61401000	Contrat maintenance entreprise de nettoyage	4 614,89
61433000	Contrat entretien toitures	520,00
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 200,00
61520400	Entretien et petites réparations plomberie	
61520600	Entretien et petites réparations étanchéité	2 000,00
	Sous total :	18 514,08
0008-6	Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS F	
60111000	Eau froide - BAT CDEF	8 300,00
60112000	Eau froide commune	15,00
60200000	Electricité	475,80
60210000	Electricité	5 100,00
60400000	Achats produits entretien et petits équipements	400,00
61401000	Contrat maintenance entreprise de nettoyage	10 772,99
61402000	Contrat maintenance portails, portes	294,43
61433000	Contrat entretien toitures	520,00
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 200,00
61520600	Entretien et petites réparations étanchéité	2 500,00
	Sous total :	29 578,22
0008-8	Batiments - CHARGES BAT ABCDE - SOUS SOLS	
60210000	Electricité	1 223,02
61100000	Nettoyage des locaux	400,00
61402000	Contrat maintenance portails, portes	294,43
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 000,00
	Sous total :	2 917,45
0008-9	Batiments - CHARGES PAR BATIMENTS E	
60210000	Electricité	
	Sous total :	0,00
0008-12	Batiments - PORTAIL EXT + EDF EXT- BAT F	
61402000	Contrat maintenance portails, portes	294,43
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	800,00
	Sous total :	1 094,43
0008-20	Batiments - PORTAIL EXT.- BAT ABCDE	
61402000	Contrat maintenance portails, portes	294,43
61520820	Entretien et Petites Réparations Portail	1 500,00
	Sous total :	1 794,43
0010-1	Ascenseurs - BAT A	
60210000	Electricité	493,66
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 588,20
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	2 000,00
	Sous total :	4 081,86
0010-2	Ascenseurs - BAT B	

60210000	Electricité	503,28	
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 588,20	
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	970,00	
	Sous total :	3 061,48	
0010-3	<u>Ascenseurs - BAT C</u>		
60210000	Electricité	512,96	
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 588,67	
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	2 000,00	
	Sous total :	4 101,63	
0010-4	<u>Ascenseurs - BAT D</u>		
60210000	Electricité	511,42	
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 588,67	
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	2 000,00	
	Sous total :	4 100,09	
0010-6	<u>Ascenseurs - BAT F</u>		
60210000	Electricité	649,81	
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 588,67	
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	970,00	
	Sous total :	3 208,48	
0010-8	<u>Ascenseurs - ASCENSEURS BAT E</u>		
60210000	Electricité	502,34	
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 588,67	
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	970,00	
	Sous total :	3 061,01	
0018-5	<u>Charges particulières - ENTRETIEN PE BOUCHES VMC</u>		
61403000	Contrat maintenance VMC	4 533,88	
	Sous total :	4 533,88	
0018-10	<u>Charges particulières - CHAUDIERES</u>		
61417000	Contrat maintenance collectif chaudières individuelles gaz	7 481,43	
	Sous total :	7 481,43	
0018-11	<u>Charges particulières - CHAUDIERES - P3</u>		
61417000	Contrat maintenance collectif chaudières individuelles gaz	2 745,95	
	Sous total :	2 745,95	
	Total	217 007,48	



LAMY CLERMONT
FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT
FERRAND

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE
MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

Copropriétaire	Total quote- parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
----------------	-----------------------	--------------	--------------------	------------------

Charges courantes				
CP1703307 - M. et Mme AFONSO & FAISSAL Manuel & Rime	872,07 €	810,32 €	61,75 €	
CP1655188 - Mme AGUAY Sophie	1 903,85 €	2 267,96 €		364,11 €
CP0544722 - Mme ALDIGIER MARTINE	972,08 €	1 124,56 €		152,48 €
CP0867065 - Mme ASTIER DANIELLE	3 863,98 €	4 240,75 €		376,77 €
CP1360945 - M. AURIOL JEAN CLAUDE	1 114,05 €	1 375,88 €		261,83 €
CP0867104 - Mme BADIA MOULIN CINDY	1 301,90 €	915,16 €	386,74 €	
CP1509307 - M. et Mme BARTHELEMY Patrick	1 533,25 €	1 656,19 €		122,94 €
CP0867067 - M. BOISSY DIDIER	1 248,38 €	1 430,48 €		182,10 €
CP0948108 - Mme et Mme BONHOMME Yves	1 036,34 €	972,00 €	64,34 €	
CP0544650 - M. et Mme BOUILLOT FREDERIC	1 668,50 €	1 717,92 €		49,42 €
CP0544724 - Mme BREDOUX SYLVIE	864,03 €	1 015,32 €		151,29 €
CP0544599 - M. BROTTÉ CHRISTIAN	152,44 €	140,76 €	11,68 €	
CP0544727 - M. et Mme BRUNEL ROBERT	1 918,22 €	2 287,51 €		369,29 €
CP1704467 - M. BRUNIER Jérôme	81,92 €	75,56 €	6,36 €	
CP0544651 - Mme CHABANNES CLAUDE	661,56 €	817,92 €		156,36 €
CP0544730 - M. CHAUVIERE JEAN-BAPTISTE	826,96 €	843,16 €		16,20 €
CP0544799 - Mme CHINCHOLLE-PUJO ANNETTE	3 033,71 €	3 402,05 €		368,34 €
CP0544655 - M. et Mme CLERMONTÉL PHILIPPE	1 316,34 €	1 619,44 €		303,10 €
CP0867084 - M. et Mme COLLAY JEAN-CLAUDE	894,76 €	992,20 €		97,44 €
CP0544653 - M. CORRIERAS ALAIN	1 212,67 €	1 588,36 €		375,69 €
CP0867085 - Mme COULET ELISABETH	1 475,45 €	1 233,68 €	241,77 €	
CP1598447 - M. et Mme CURNOL Daniel	1 191,37 €	1 412,16 €		220,79 €
CP1598259 - M. et Mme COURVOISIER/NICOLOT Clément et Manon	1 425,46 €	1 286,92 €	138,54 €	
CP1693056 - M. DACISAC Maxime	827,44 €	806,00 €	21,44 €	
CP0867086 - Mme DALL AQUA MUGUETTE	1 323,07 €	1 356,20 €		33,13 €
CP0544804 - Mme DE LA FOYE ANNE	1 801,67 €	2 086,84 €		285,17 €
CP0544659 - SCI DELIMMO	1 619,65 €	1 736,08 €		116,43 €
CP0544602 - Mme DELRIEU CLAUDE-ELIANE	1 033,92 €	1 203,08 €		169,16 €
CP0544605 - M. et Mme DERIGON PAUL	2 372,79 €	2 573,20 €		200,41 €
CP1444272 - M. et Mme DESCAMPS PIERRE	1 283,79 €	1 546,24 €		262,45 €



LAMY CLERMONT
FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT
FERRAND

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE
MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP0544607 - M. et Mme DONADA GILLES	610,45 €	643,40 €		32,95 €
CP0544661 - Mme FAUCHER ANNIE	1 443,86 €	1 547,88 €		104,02 €
CP0544800 - M. et Mme FAURE PASCAL	1 765,38 €	1 581,52 €	183,86 €	
CP0713837 - SCI FONCIERE DI 01/2006	51 269,64 €	51 194,10 €	75,54 €	
CP0544666 - Mme GADET SANDRA	1 459,57 €	1 541,92 €		82,35 €
CP1564430 - Mme GAMOT Muriel	871,52 €	1 016,68 €		145,16 €
CP0928867 - M. GARCIA STEPHANE	1 266,27 €	1 319,88 €		53,61 €
CP1292800 - Mme GAY ANNIE	1 100,52 €	1 070,60 €	29,92 €	
CP0544736 - Mme GENDRE LAURENCE	853,82 €	884,28 €		30,46 €
CP0544801 - M. et Mme GENTILE MATHIEU	1 167,89 €	1 169,17 €		1,28 €
CP0544738 - M. et Mme GEREMY TONY	1 325,20 €	1 463,72 €		138,52 €
CP1494177 - M. et Mme GIL Manuel	1 069,77 €	1 140,64 €		70,87 €
CP1670638 - Mme GUIDICELLI Martine	1 199,50 €	1 320,92 €		121,42 €
CP1550706 - M. et Mme GUITTARD Lionel	2 258,37 €	2 295,44 €		37,07 €
CP0544611 - Mme HAUTIER AGNES	546,22 €	634,92 €		88,70 €
CP0544613 - M. et Mme JACQUEMOND DANIEL	1 037,31 €	1 291,43 €		254,12 €
CP1582538 - M. et Mme JACQUIN Colin-Yann & Anne	946,09 €	1 064,80 €		118,71 €
CP0544741 - Succession JAMET SOLWEIG	1 451,93 €	1 680,20 €		228,27 €
CP0544744 - M. et Mme JOLY ALAIN	1 326,52 €	1 042,76 €	283,76 €	
CP0867089 - M. et Mme KLEIBER JACQUES	908,27 €	995,60 €		87,33 €
CP0544746 - M. KOENINGER JEAN-MARIE	1 423,64 €	1 554,20 €		130,56 €
CP0713838 - M. LANSADE FABIEN	1 509,93 €	1 498,56 €	11,37 €	
CP1332117 - SCI LAROCHE D'AGOUX	1 081,82 €	1 212,52 €		130,70 €
CP1642036 - M. et Mme LASSALLE/CHATELAIN Dominique et Nelly	1 852,79 €	2 196,95 €		344,16 €
CP0544614 - M. et Mme LAURON BERNARD	1 267,05 €	1 176,36 €	90,69 €	
CP1682896 - Mme LE CHAPELAIN Diane	2 023,38 €	2 352,56 €		329,18 €
CP0544803 - Mme LEGAY BRIGITTE	2 047,77 €	2 353,58 €		305,81 €
CP0867074 - SCI LES VOLCANS	1 550,84 €	1 555,59 €		4,75 €
CP0867091 - Mme LEVEQUE GINETTE	1 232,90 €	1 265,52 €		32,62 €
CP0867100 - M. et Mme LUBFERY JEAN-XAVIER	1 360,77 €	1 330,20 €	30,57 €	



LAMY CLERMONT
FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT
FERRAND

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE
MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP0544646 - Mme LYON Sabrina	1 562,34 €	1 485,80 €	76,54 €	
CP0544674 - M. MAILLEBUAU PHILIPPE	1 620,14 €	1 385,04 €	235,10 €	
CP0544750 - M. et Mme MARCHAL CLAUDE	816,72 €	935,80 €		119,08 €
CP0544805 - Mme MASSON ALINE	1 466,21 €	1 634,88 €		168,67 €
CP0544806 - M. et Mme MIALON PIERRE	2 295,27 €	2 335,00 €		39,73 €
CP0544783 - M. MICHON ROLAND	1 489,56 €	1 670,07 €		180,51 €
CP1332924 - Mme MORDEFROY ARIANE	1 288,25 €	1 367,88 €		79,63 €
CP1195384 - M. et Mme NERI ALAIN	1 131,88 €	1 012,80 €	119,08 €	
CP0867106 - M. et Mme NICOLAS & RIEUF MICHEL-PIERRE & ISABELLE	1 232,78 €	1 185,32 €	47,46 €	
CP0544681 - M. et Mme PAGES JEAN-CLAUDE	1 729,58 €	1 734,92 €		5,34 €
CP0544618 - M. PARIS PIERRE	1 959,31 €	2 239,47 €		280,16 €
CP0544620 - M. et Mme PIC JEAN-MARC	869,19 €	856,04 €	13,15 €	
CP1567149 - Mme PILANDON Chantal	982,92 €	1 040,96 €		58,04 €
CP1526271 - Mme POUCKET Audrey	1 850,02 €	2 026,60 €		176,58 €
CP0544808 - M. et Mme PUMAIN HERVE	2 447,52 €	2 340,20 €	107,32 €	
CP0544625 - M. et Mme RAY GERMAIN	2 246,29 €	2 516,88 €		270,59 €
CP0867110 - M. et Mme RAYMOND CHRISTIAN-LUCIEN	1 649,27 €	1 451,48 €	197,79 €	
CP0544787 - M. et Mme REMY FLORENT	1 530,76 €	1 520,20 €	10,56 €	
CP0544810 - M. REYMOND BERNARD	1 702,74 €	1 760,08 €		57,34 €
CP0544623 - M. RIOUCOURT LAURENT	865,86 €	1 083,52 €		217,66 €
CP0544689 - M. RIOU Raphaël	2 052,15 €	2 224,04 €		171,89 €
CP1102264 - M. et Mme ROBIN MAURICE	1 526,91 €	1 280,56 €	246,35 €	
CP1647268 - SCI ROGNAC	2 187,07 €	2 317,68 €		130,61 €
CP0544676 - SCI SCI MER	1 505,26 €	1 698,89 €		193,63 €
CP0544812 - Mme SECHET CORINNE	898,43 €	968,56 €		70,13 €
CP0544813 - Mme SIAKA LEOPOLDINE	2 488,32 €	2 165,16 €	323,16 €	
CP0544789 - M. et Mme THEVENOT BERNARD	2 676,71 €	3 058,55 €		381,84 €
CP0544793 - M. et Mme TIXIER JEAN-LUC	2 569,22 €	2 832,88 €		263,66 €
CP0544814 - M. et Mme VACCA EMMANUEL	2 325,98 €	2 395,52 €		69,54 €
CP1366267 - M. et Mme VAISSAIRE JEAN-JACQUES	2 362,65 €	2 774,88 €		412,23 €



LAMY CLERMONT
FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT
FERRAND

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC
18 RUE DES 9 SOLEILS
19 à 23 Bis RUE
MARIVAUX
63000 CLERMONT
FERRAND

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP0544698 - M. VERGNOL CHRISTOPHE	1 369,22 €	1 461,20 €		91,98 €
CP0867113 - M. et Mme VINCENT JEAN-PIERRE	2 425,74 €	2 158,20 €	267,54 €	
CP1400411 - M. VIROT Marc	825,22 €	914,32 €		89,10 €
CP0867114 - Mme YZERD DOMINIQUE	1 290,50 €	1 349,48 €		58,98 €
CP0867121 - M. et Mme ZAJICEK THOMAS	1 497,86 €	1 351,04 €	146,82 €	
Reliquat répartition	-1,00 €	0,00 €		1,00 €
Total	188 797,46 €	196 463,70 €		7666,24 €
Total budget				



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES
MARIVAUX GRAND PARC
SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

MS0021046

IM0029149

Edité le 08/04/2025

Exercice comptable
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
0003-1 Charges communes générales CHARGES COMMUNES GENERALES					
60110000 Eau froide - BAT A ET B					
24/05/2024 CAM - EAU DU 07/07/2023 AU 22/01/2024 - 946 M3	3 403,70	263,59	3 667,29	3 667,29	
22/10/2024 CAM - EAU DU 23/01/2024 AU 10/07/2024 - 865 M3	3 130,37	242,91	3 373,28	3 373,28	
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024	-7 034,70	0,00	-7 034,70	-7 034,70	
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024 BAT A	-3,93	0,00	-3,93	-3,93	
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024 BAT B	-3,93	0,00	-3,93	-3,93	
Total 60110000 Eau froide - BAT A ET B	-508,49	506,50	-1,99	-1,99	
60111000 Eau froide - BAT CDEF					
24/05/2024 CAM - EAU DU 08/07/2023 AU 23/01/2024 - 2926 M3	10 475,16	812,38	11 287,54	11 287,54	
22/10/2024 CAM - EAU DU 24/01/2024 AU 10/07/2024 - 2656 M3	9 566,80	743,41	10 310,21	10 310,21	
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024	-21 553,92	0,00	-21 553,92	-21 553,92	
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024 BAT C	-3,84	0,00	-3,84	-3,84	
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024 BAT E	-3,84	0,00	-3,84	-3,84	
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024 BAT F	-11,52	0,00	-11,52	-11,52	
Total 60111000 Eau froide - BAT CDEF	-1 531,16	1 555,79	24,63	24,63	
60210000 Electricité					
31/12/2024 QUOTE PART EDF EXTERIEUR 2024 - 899 KWH	197,56	39,09	236,65	236,65	
Total 60210000 Electricité	197,56	39,09	236,65	236,65	
60400000 Achats produits entretien et petits équipements					
21/03/2024 AMB - FOURNITURE ET PROGRAMMATION TELECOMMANDES SUPPLEMENTAIRES	216,52	21,65	238,17	0,00	D
Total 60400000 Achats produits entretien et petits équipements	216,52	21,65	238,17	0,00	
60500000 Achats de matériel, équipements					
28/10/2024 MIC SIGNALOC ACCORD DEVIS N°24090248 PANNEAU TENIR VOTRE CHIEN EN LAI	138,86	27,77	166,63	0,00	D
Total 60500000 Achats de matériel, équipements	138,86	27,77	166,63	0,00	
61210000 Locations de salles					
19/07/2024 CSJ - LOCATION SALLE POLYVALENTE AG 04/07/2024	250,00	0,00	250,00	0,00	
Total 61210000 Locations de salles	250,00	0,00	250,00	0,00	
61405000 Contrat maintenance extincteurs					
23/08/2024 DESAUTEL - VERIFICATION SECURITE 2024	541,13	108,23	649,36	0,00	
Total 61405000 Contrat maintenance extincteurs	541,13	108,23	649,36	0,00	
61406010 Contrat sécurité incendie					
30/11/2024 DESAUTEL - CONTRAT ENTRETIEN BAES	1 150,96	230,19	1 381,15	0,00	D
Total 61406010 Contrat sécurité incendie	1 150,96	230,19	1 381,15	0,00	
61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers					
31/01/2024 GIRAUD NETT - 2 SACS DE SEL	36,66	7,33	43,99	43,99	
31/01/2024 GIRAUD NETT - 2 SACS DE SEL	36,66	7,33	43,99	43,99	
31/01/2024 GIRAUD NETT - 2 SACS DE SEL	36,66	7,33	43,99	43,99	
31/01/2024 GIRAUD NETT - 2 SACS DE SEL	36,66	7,33	43,99	43,99	
31/01/2024 GIRAUD NETT - 2 SACS DE SEL	36,66	7,33	43,99	43,99	
31/01/2024 GIRAUD NETT - 2 SACS DE SEL	54,99	11,00	65,99	65,99	
29/02/2024 GIRAUD NETT - SAC DE SEL	21,50	4,30	25,80	25,80	
29/02/2024 GIRAUD NETT - SAC DE SEL	21,50	4,30	25,80	25,80	
29/02/2024 GIRAUD NETT - SAC DE SEL	21,50	4,30	25,80	25,80	



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0021046

MARIVAUX GRAND PARC

IM0029149

SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

Exercice comptable

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
29/02/2024 GIRAUD NETT - SAC DE SEL	21,50	4,30	25,80	25,80	
29/02/2024 GIRAUD NETT - SAC DE SEL	21,50	4,30	25,80	25,80	
Total 61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers	345,79	69,15	414,94	414,94	
61520010 Réparations Sécurité Incendie					
25/07/2024 DESAUTEL - REMPLACEMENT BATTERIES	388,32	38,83	427,15	0,00	
Total 61520010 Réparations Sécurité Incendie	388,32	38,83	427,15	0,00	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
21/02/2024 AUVERGNE MAINTENANCE BATIMENTS REPARATION PLATINE INTERPHONES RUE	55,00	5,50	60,50	60,50	
11/07/2024 AUVERGNE MAINTENANCE BATIMENTS BAT F - PROBLEME OUVERTURE PAR VIGIL	334,00	33,40	367,40	367,40	
24/07/2024 AUVERGNE MAINTENANCE BATIMENTS PLUS D'ACCES VISIO PLATINE PORTILLON	140,00	14,00	154,00	154,00	
04/10/2024 AUVERGNE MAINTENANCE BATIMENTS 1ER CANDELABRE COTE RUE MARIVAUX C	100,80	10,08	110,88	110,88	
31/10/2024 AUVERGNE MAINTENANCE BATIMENTS ECLAIRAGE LAMPADAIRE COTE RUE MARI	56,00	5,60	61,60	61,60	
30/11/2024 AUVERGNE MAINTENANCE BATIMENTS REVERBERE SITUE A L'ENTREE DE LA RESID	56,00	5,60	61,60	61,60	
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	741,80	74,18	815,98	815,98	
61520400 Entretien et petites réparations plomberie					
10/03/2024 FORTUNE ET FILS ENTRETIEN POMPES DE RELEVAGE DES FOSSES HYDROCARBURE	400,00	40,00	440,00	440,00	
10/03/2024 FORTUNE ET FILS REMPLACEMENT JOINTS COMPTEURS EF REDUCTEURS DE PRES	1 540,00	154,00	1 694,00	1 694,00	
Total 61520400 Entretien et petites réparations plomberie	1 940,00	194,00	2 134,00	2 134,00	
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité					
30/08/2024 AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES PROBLEME EAUX STAGNANTES TOIT TRANS	310,00	31,00	341,00	341,00	
18/09/2024 AMT - BAT A- 23 BIS - INFILTRATIONS TERRASSE MME DONADA	750,00	75,00	825,00	0,00	D
Total 61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	1 060,00	106,00	1 166,00	341,00	
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures					
12/03/2024 TERDIMAN (BERTAIL) REMPLACEMENT CLE TRIANGLE BOITE POMPIER RUE MARI	84,00	8,40	92,40	0,00	D
16/04/2024 AUVERGNE MAINTENANCE BATIMENTS REMPLACEMENT DU BADGE PASS DU BOI	44,60	4,46	49,06	0,00	D
Total 61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	128,60	12,86	141,46	0,00	
61520900 Entretien espaces verts					
22/01/2024 JARDINS + ESPACES VERTS ABATTAGE ARBRES MORTS	1 930,00	193,00	2 123,00	2 123,00	
25/04/2024 JARDINS + ESPACES VERTS ENTRETIEN ESPACES VERTS 2024	3 296,21	659,24	3 955,45	3 955,45	
25/06/2024 JARDINS + ESPACES VERTS ENTRETIEN ESPACES VERTS 2024 ECHEANCE 2	3 296,21	659,24	3 955,45	3 955,45	
26/09/2024 JARDINS + ESPACES VERTS ENTRETIEN ESPACES VERTS 2024	3 296,21	659,24	3 955,45	3 955,45	
10/12/2024 JARDINS + ESPACES VERTS ENTRETIEN ESPACES VERTS 2024	3 795,21	759,04	4 554,25	4 554,25	
Total 61520900 Entretien espaces verts	15 613,84	2 929,76	18 543,60	18 543,60	
61521400 Entretien et réparations désinfection dératisation					
14/11/2024 HDA - DESTRUCTION NID DE FRELONS ASIATIQUE	140,00	14,00	154,00	154,00	
Total 61521400 Entretien et réparations désinfection dératisation	140,00	14,00	154,00	154,00	
61529500 Entretien réparations biens immobiliers - Soldes sinistres (non récup.)					
14/08/2024 ACRUX GROUP BAT A REFECTION PARTIES COMMUNES SUITE DDE	1 861,20	186,12	2 047,32	0,00	D
30/08/2024 AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES BAT F REFECTION CASQUETTE TOITURE TER	5 472,00	547,20	6 019,20	0,00	D
19/09/2024 LASSALLE - Remboursement indemnité sinistre	793,07	0,00	793,07	0,00	
02/10/2024 Remboursement sinistre Mme MASSON	692,10	0,00	692,10	0,00	
16/10/2024 REMBOURSEMENT SINISTRE MME MASSON VOL/EFFRACTION	1 012,90	0,00	1 012,90	0,00	
12/11/2024 LASSALLE - SOLDE INDEMNITE SINISTRE VOLET ROULANT SUITE TEMPETE	176,36	0,00	176,36	0,00	
13/11/2024 DESCAMPS - REMBOURSEMENT SINISTRE TABLER VOLET ROULANT	653,40	0,00	653,40	0,00	
23/12/2024 JARDINS + ESPACES VERTS REMPLACEMENT TREILLIS SUITE TEMPETE	163,00	32,60	195,60	0,00	D



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0021046

MARIVAUX GRAND PARC

IM0029149

SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

Exercice comptable

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 61529500 Entretien réparations biens immobiliers - Soldes sinistres (non récup.)	10 824,03	765,92	11 589,95	0,00	
61559900 Autres entretien et petites réparations sur biens mobiliers					
06/09/2024 CAM - DEMANDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT BAT 21 RUE MARIVAUX	100,00	20,00	120,00	120,00	
Total 61559900 Autres entretien et petites réparations sur biens mobiliers	100,00	20,00	120,00	120,00	
61610000 Assurance Multirisques					
01/01/2024 NSA - MRI DU 01/01/2024 AU 31/12/2024	16 943,50	0,00	16 943,50	0,00	
Total 61610000 Assurance Multirisques	16 943,50	0,00	16 943,50	0,00	
61630000 Assurance: franchises sur sinistres					
08/02/2024 MAAF - Remboursement franchise tempête 11/2023	350,00	0,00	350,00	0,00	D
Total 61630000 Assurance: franchises sur sinistres	350,00	0,00	350,00	0,00	
61640000 Assurance protection juridique					
01/01/2024 NSA - PJ DU 01/01/2024 AU 31/12/2024	2 151,10	0,00	2 151,10	0,00	D
Total 61640000 Assurance protection juridique	2 151,10	0,00	2 151,10	0,00	
61800000 Divers					
13/03/2024 M VINCENT-RBT FA OVH CLOUD-12/03/2024	25,87	5,17	31,04	0,00	
05/07/2024 PAGES - SEMACO et LA POSTE	86,72	3,67	90,39	0,00	
23/07/2024 REMBOURSEMENT RECOMMANDE BARTHELEMY	23,23	0,00	23,23	0,00	
Total 61800000 Divers	135,82	8,84	144,66	0,00	
62110000 Rémunération du syndic Honoraires de gestion					
05/01/2024 Appel honoraire de base 01/2024 (T)	4 434,80	886,96	5 321,76	0,00	D
05/04/2024 Appel honoraire de base 04/2024 (T)	4 434,80	886,96	5 321,76	0,00	D
05/07/2024 Appel honoraire de base 07/2024 (T)	4 573,21	914,64	5 487,85	0,00	D
05/10/2024 Appel honoraire de base 10/2024 (T)	4 573,21	914,64	5 487,85	0,00	D
31/12/2024 Avoir d'honoraires N°3020251620SYN - Remise frais de relève compteurs d'eau	-250,00	-50,00	-300,00	0,00	D
Total 62110000 Rémunération du syndic Honoraires de gestion	17 766,02	3 553,20	21 319,22	0,00	
62130100 Frais postaux					
31/03/2024 Refacturation frais d'affranchissement	35,09	0,00	35,09	0,00	D
30/06/2024 Refacturation frais d'affranchissement	34,07	0,00	34,07	0,00	D
30/09/2024 Refacturation frais d'affranchissement	82,54	0,00	82,54	0,00	D
31/12/2024 Refacturation frais d'affranchissement	71,10	0,00	71,10	0,00	D
Total 62130100 Frais postaux	222,80	0,00	222,80	0,00	
62130200 Frais postaux AG					
12/06/2024 PARAGON : Notification AG du 04/07/2024	593,40	0,00	593,40	0,00	D
18/07/2024 PARAGON : Notification PV du 04/07/2024	370,16	0,00	370,16	0,00	D
Total 62130200 Frais postaux AG	963,56	0,00	963,56	0,00	
62220200 Honoraires syndic sinistres					
19/02/2024 Facture N° 30202414578SYN - suivi dossier sinistre SIN0096521 - Lassalle	90,00	18,00	108,00	0,00	D
03/05/2024 Facture N° 30202415559SYN - suivi du dossier auprès de l'assureur - SIN0098792	90,00	18,00	108,00	0,00	D
21/08/2024 Facture N° 30202416995SYN - EXPERTISE TEMPETE 11/2023 -	90,00	18,00	108,00	0,00	D
21/08/2024 Facture N° 30202416993SYN - EXPERTISE SOUTIF SUR P	90,00	18,00	108,00	0,00	D
23/10/2024 Facture N° 30202418045SYN - Suivi de dossier auprès de l'assureur - SIN0104268-	90,00	18,00	108,00	0,00	D
Total 62220200 Honoraires syndic sinistres	450,00	90,00	540,00	0,00	
62220610 Honoraires syndic vacations - PROCEDURE MGP					



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0021046

MARIVAUX GRAND PARC

IM0029149

SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

Exercice comptable

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
21/08/2024 Facture N° 30202416994SYN - AG 04/07/2024 AG DE 19H - 20H15	90,00	18,00	108,00	0,00	D
Total 62220610 Honoraires syndic vacations - PROCEDURE MGP	90,00	18,00	108,00	0,00	
62221600 Honoraires syndic Assistance immeuble					
01/01/2024 Extourne - AVOIR SUR ASSISTANCE IMMEUBLE	499,12	99,82	598,94	0,00	D
16/01/2024 Facture N° 302024313SYN - Assistance immeuble 1ER TR 2024	249,26	49,85	299,11	0,00	D
24/05/2024 Avoir d'honoraires N°30202415891SYN - AVOIR SUR ASSISTANCE IMM 3 TRIMEST	-747,78	-149,56	-897,34	0,00	D
Total 62221600 Honoraires syndic Assistance immeuble	0,60	0,11	0,71	0,00	
62221700 Honoraires syndic AG à distance					
26/03/2024 Organisation et tenue d'assemblées générales à distance	133,33	26,67	160,00	0,00	D
Total 62221700 Honoraires syndic AG à distance	133,33	26,67	160,00	0,00	
62370000 Frais d'acheminement					
12/06/2024 PARAGON : Notification AG du 04/07/2024	180,21	36,04	216,25	0,00	D
18/07/2024 PARAGON : Notification PV du 04/07/2024	158,73	31,75	190,48	0,00	D
Total 62370000 Frais d'acheminement	338,94	67,79	406,73	0,00	
63301000 Taxes foncières					
01/10/2024 TAXE FONCIERE 2024	196,00	0,00	196,00	0,00	D
Total 63301000 Taxes foncières	196,00	0,00	196,00	0,00	
66210000 Frais de Tenue de Compte					
10/04/2024 Frais de tenue de compte CMUT 1E TR 2024	11,30	0,00	11,30	0,00	D
10/07/2024 Frais de tenue de compte CMUT 2E TR 2024	16,95	0,00	16,95	0,00	
10/10/2024 Frais de tenue de compte CMUT 3E TR 2024	16,95	0,00	16,95	0,00	
31/12/2024 Frais de tenue de compte CMUT 4E TR 2024	16,95	0,00	16,95	0,00	
Total 66210000 Frais de Tenue de Compte	62,15	0,00	62,15	0,00	
67890000 Ecart sur appels et répartition					
01/01/2024 1er appel de provision de charges 2024	0,16	0,00	0,16	0,00	
01/01/2024 1ère cotisation fonds travaux ALUR 2024	-0,20	0,00	-0,20	0,00	
01/01/2024 Ecart répartition des charges du 01/01/2023 au 31/12/2023	-0,55	0,00	-0,55	0,00	
01/01/2024 Ecart répartition des charges du 01/01/2023 au 31/12/2023	3,37	0,00	3,37	0,00	
01/04/2024 2ème appel de provision de charges 2024	0,16	0,00	0,16	0,00	
01/04/2024 2ème cotisation fonds travaux ALUR 2024	-0,20	0,00	-0,20	0,00	
01/07/2024 3ème appel de provision de charges 2024	0,16	0,00	0,16	0,00	
01/07/2024 3ème cotisation fonds travaux ALUR 2024	-0,20	0,00	-0,20	0,00	
01/10/2024 4ème appel de provision de charges 2024	-0,43	0,00	-0,43	0,00	
01/10/2024 4ème cotisation fonds travaux ALUR 2024	-0,27	0,00	-0,27	0,00	
15/10/2024 LOI CLIMAT ET RESILIENCE - Appel 1/1	-0,28	0,00	-0,28	0,00	
Total 67890000 Ecart sur appels et répartition	1,72	0,00	1,72	0,00	
71801000 Produits exceptionnels					
04/01/2024 FONCIERE DI-1 EMETTEUR-28/12/2023	-51,70	0,00	-51,70	0,00	D
29/05/2024 ACHAT EMETTEUR FONCIERE LOGEMENT	-51,70	0,00	-51,70	0,00	
03/07/2024 ACHAT 2 TELECOMMANDES PUJO	-59,54	0,00	-59,54	0,00	
23/07/2024 ACHAT 1 EMETTEUR JAMET	-29,77	0,00	-29,77	0,00	
23/07/2024 ACHAT 1 EMETTEUR GENDRE	-29,77	0,00	-29,77	0,00	
06/09/2024 ACHAT 1 TELECOMMANDE GESTION FONCIA	-51,70	0,00	-51,70	0,00	
Total 71801000 Produits exceptionnels	-274,18	0,00	-274,18	0,00	
71804000 Remboursements sinistres					



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MARIVAUX GRAND PARC
SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

MS0021046

IM0029149

Edité le 08/04/2025

Exercice comptable
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
03/07/2024 Indemnité sinistre tempête	-7 115,67	0,00	-7 115,67	0,00	
03/07/2024 Indemnité sinistre	-1 637,86	0,00	-1 637,86	0,00	
23/09/2024 INDEMNITE SINISTRE Mme MASSON	-692,10	0,00	-692,10	0,00	
08/10/2024 INDEMNITE SINISTRE MME MASSON SIN VOL EFFRACTION	-1 012,90	0,00	-1 012,90	0,00	
23/10/2024 Encaissement virement SIN 98792 AXA	-409,46	0,00	-409,46	0,00	D
Total 71804000 Remboursements sinistres	-10 867,99	0,00	-10 867,99	0,00	
Total 0003-1 Charges communes générales CHARGES COMMUNES GENERALES	60 401,13	10 478,53	70 879,66	22 782,81	
0008-1 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS A					
60110000 Eau froide - BAT A ET B					
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024 BAT A	3,93	0,00	3,93	3,93	
Total 60110000 Eau froide - BAT A ET B	3,93	0,00	3,93	3,93	
60200000 Electricité					
14/06/2024 EDF - DU 13/05/2024 AU 12/06/2024 - 512 KWH - PENALITE	42,26	0,00	42,26	42,26	
14/07/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/07/2024 - 488 KWH - PENALITE	43,52	0,00	43,52	43,52	
14/08/2024 EDF - DU 13/07/2024 AU 12/08/2024 - 465 KWH - PENALITE	76,72	6,77	83,49	83,49	
31/12/2024 PRISE EN CHARGE SUR PENALITE EDF	-162,50	-6,77	-169,27	-169,27	
Total 60200000 Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	
60210000 Electricité					
14/01/2024 EDF - DU 13/12/2023 AU 12/01/2024 - 544 KWH	122,67	21,87	144,54	144,54	
14/02/2024 EDF - DU 13/01/2024 AU 12/02/2024 - 542 KWH	124,38	22,31	146,69	146,69	
14/03/2024 EDF - DU 12/02/2024 AU 12/03/2024 - 490 KWH	118,20	21,05	139,25	139,25	
14/04/2024 EDF - DU 13/03/2024 AU 12/04/2024 - 520 KWH	124,26	22,27	146,53	146,53	
15/05/2024 EDF - DU 13/04/2024 AU 12/05/2024 - 498 KWH	119,84	21,38	141,22	141,22	
14/06/2024 EDF - DU 13/05/2024 AU 12/06/2024 - 512 KWH	122,62	21,94	144,56	144,56	
14/07/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/07/2024 - 488 KWH	117,80	20,97	138,77	138,77	
14/08/2024 EDF - DU 13/07/2024 AU 12/08/2024 - 465 KWH	113,09	20,02	133,11	133,11	
14/09/2024 EDF - DU 13/08/2024 AU 12/09/2024 - 497 KWH	119,56	21,33	140,89	140,89	
14/10/2024 EDF - DU 13/09/2024 AU 12/10/2024 - 500 KWH	120,25	21,46	141,71	141,71	
14/11/2024 EDF - DU 13/10/2024 AU 12/11/2024 - 512 KWH	122,78	21,95	144,73	144,73	
16/12/2024 EDF - DU 13/11/2024 AU 12/12/2024 - 510 KWH	119,88	21,73	141,61	141,61	
Total 60210000 Electricité	1 445,33	258,28	1 703,61	1 703,61	
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage					
31/01/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 01/2024	252,21	50,44	302,65	302,65	
29/02/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 02/2024	261,04	52,21	313,25	313,25	
31/03/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 03/2024	261,04	52,21	313,25	313,25	
30/04/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 04/2024	261,04	52,21	313,25	313,25	
31/05/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 05/2024	261,04	52,21	313,25	313,25	
30/06/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 06/2024	261,04	52,21	313,25	313,25	
31/07/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 07/2024	261,04	52,21	313,25	313,25	
31/08/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 08/2024	261,04	52,21	313,25	313,25	
30/09/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 09/2024	261,04	52,21	313,25	313,25	
31/10/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 10/2024	261,04	52,21	313,25	313,25	
30/11/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 11/2024	261,04	52,21	313,25	313,25	
31/12/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT A - 12/2024	261,04	52,21	313,25	313,25	
Total 61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 123,65	624,75	3 748,40	3 748,40	
61433000 Contrat entretien toitures					


Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MARIVAUX GRAND PARC
SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

MS0021046

IM0029149

Edité le 08/04/2025

Exercice comptable
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
12/11/2024 AUVERNE MAINT TOITURE - CONTRAT ENTRETIEN TOITURES TERRASSES	466,66	46,67	513,33	513,33	
Total 61433000 Contrat entretien toitures	466,66	46,67	513,33	513,33	
61499000 Contrats de maintenance divers					
31/07/2024 DESAUTEL - VERIFICATION SECURITE 2024	69,13	13,83	82,96	0,00	D
Total 61499000 Contrats de maintenance divers	69,13	13,83	82,96	0,00	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
09/04/2024 AMB - BAT A - REMPLACER BOUTON POUSSOIR CAGE D'ESCALIER 2EME ETAGE H	85,00	8,50	93,50	93,50	
24/07/2024 AMB - BAT A - REPARATION ELECTRICITE PARTIES COMMUNES	56,00	5,60	61,60	61,60	
25/09/2024 AMB - BAT A - DEPANNAGE MINUTERIE	56,00	5,60	61,60	61,60	
31/10/2024 AMB - BAT A - 23 BIS- LA MINUTERIE DU BATIMENT DISFONCTIONNE	56,00	5,60	61,60	61,60	
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	253,00	25,30	278,30	278,30	
Total 0008-1 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS A	5 361,70	968,83	6 330,53	6 247,57	
0008-2 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS B					
60110000 Eau froide - BAT A ET B					
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024 BAT B	3,93	0,00	3,93	3,93	
Total 60110000 Eau froide - BAT A ET B	3,93	0,00	3,93	3,93	
60200000 Electricité					
16/06/2024 EDF - DU 15/04/2024 AU 14/06/2024 - 1734 KWH - PENALITE	46,72	0,00	46,72	46,72	
16/08/2024 EDF - DU 15/06/2024 AU 14/08/2024 - 1625 KWH - PENALITE	55,99	0,00	55,99	55,99	
16/10/2024 EDF - DU 15/08/2024 AU 14/10/2024 - 1590 KWH - PENALITE	5,19	0,00	5,19	5,19	
31/12/2024 PRISE EN CHARGE SUR PENALITE EDF	-107,90	0,00	-107,90	-107,90	
Total 60200000 Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	
60210000 Electricité					
16/02/2024 EDF - DU 15/12/2023 AU 14/02/2024 - 1659 KWH	358,57	66,54	425,11	425,11	
16/04/2024 EDF - DU 15/02/2024 AU 14/04/2024 - 1661 KWH	375,73	69,97	445,70	445,70	
16/06/2024 EDF - DU 15/04/2024 AU 14/06/2024 - 1734 KWH	390,67	72,96	463,63	463,63	
16/08/2024 EDF - DU 15/06/2024 AU 14/08/2024 - 1625 KWH	368,44	68,50	436,94	436,94	
16/10/2024 EDF - DU 15/08/2024 AU 14/10/2024 - 1590 KWH	361,19	67,06	428,25	428,25	
17/12/2024 EDF - DU 15/10/2024 AU 14/12/2024 - 1904 KWH	425,75	79,93	505,68	505,68	
31/12/2024 QUOTE PART EDF EXTERIEUR 2024 - 899 KWH	-197,56	-39,09	-236,65	-236,65	
31/12/2024 QUOTE PART EDF SOUS SOL 2024 - 4380 KWH	-963,07	-189,92	-1 152,99	-1 152,99	
Total 60210000 Electricité	1 119,72	195,95	1 315,67	1 315,67	
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage					
31/01/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 01/2024	224,00	44,80	268,80	268,80	
29/02/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 02/2024	231,83	46,37	278,20	278,20	
31/03/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 03/2024	231,83	46,37	278,20	278,20	
30/04/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 04/2024	231,83	46,37	278,20	278,20	
31/05/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 05/2024	231,83	46,37	278,20	278,20	
30/06/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 06/2024	231,83	46,37	278,20	278,20	
31/07/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 07/2024	231,83	46,37	278,20	278,20	
31/08/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 08/2024	231,83	46,37	278,20	278,20	
30/09/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 09/2024	231,83	46,37	278,20	278,20	
31/10/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 10/2024	231,83	46,37	278,20	278,20	
30/11/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 11/2024	231,83	46,37	278,20	278,20	
31/12/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT B - 12/2024	231,83	46,37	278,20	278,20	



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES	MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC	IM0029149
SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND	
Exercice comptable	
Du 01/01/2024 au 31/12/2024	

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	2 774,13	554,87	3 329,00	3 329,00	
61499000 Contrats de maintenance divers					
31/07/2024 DESAUTEL - VERIFICATION SECURITE 2024	69,12	13,83	82,95	0,00	D
Total 61499000 Contrats de maintenance divers	69,12	13,83	82,95	0,00	
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures					
27/02/2024 TERDIMAN - BAT B - REPARATION PORTE ACCES HALL ENTREE	157,50	15,75	173,25	173,25	
Total 61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	157,50	15,75	173,25	173,25	
Total 0008-2 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS B	4 124,40	780,40	4 904,80	4 821,85	
0008-3 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS C					
60111000 Eau froide - BAT CDEF					
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024 BAT C	3,84	0,00	3,84	3,84	
Total 60111000 Eau froide - BAT CDEF	3,84	0,00	3,84	3,84	
60200000 Electricité					
13/06/2024 EDF - DU 13/05/2024 AU 10/06/2024 - 433 KWH - PENALITE	41,67	0,00	41,67	41,67	
31/12/2024 PRISE EN CHARGE SUR PENALITE EDF	-41,67	0,00	-41,67	-41,67	
Total 60200000 Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	
60210000 Electricité					
14/01/2024 EDF - DU 13/11/2023 AU 12/01/2024 - 911 KWH	351,22	64,17	415,39	415,39	
14/03/2024 EDF - DU 13/01/2024 AU 12/03/2024 - 899 KWH	258,56	45,66	304,22	304,22	
15/05/2024 EDF - DU 13/03/2024 AU 12/05/2024 - 942 KWH	274,88	48,91	323,79	323,79	
13/06/2024 EDF - DU 13/05/2024 AU 10/06/2024 - 433 KWH	94,44	20,72	115,16	115,16	
18/06/2024 EDF - DU 11/06/2024 AU 12/06/2024 - 30 KWH	18,55	1,91	20,46	20,46	
14/07/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/07/2024 - 446KWH	108,94	19,23	128,17	128,17	
14/08/2024 EDF - DU 13/07/2024 AU 12/08/2024 - 455 KWH	110,78	19,60	130,38	130,38	
14/09/2024 EDF - DU 13/08/2024 AU 12/09/2024 - 471 KWH	113,98	20,25	134,23	134,23	
14/10/2024 EDF - DU 13/09/2024 AU 12/10/2024 - 482 KWH	116,30	20,70	137,00	137,00	
14/11/2024 EDF - DU 13/10/2024 AU 12/11/2024 - 524 KWH	124,96	22,42	147,38	147,38	
16/12/2024 EDF - DU 13/11/2024 AU 12/12/2024 - 470 KWH	111,69	20,09	131,78	131,78	
Total 60210000 Electricité	1 684,30	303,66	1 987,96	1 987,96	
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage					
31/01/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 01/2024	277,21	55,44	332,65	332,65	
29/02/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 02/2024	286,92	57,38	344,30	344,30	
31/03/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 03/2024	286,92	57,38	344,30	344,30	
30/04/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 04/2024	286,92	57,38	344,30	344,30	
31/05/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 05/2024	286,92	57,38	344,30	344,30	
30/06/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 06/2024	286,92	57,38	344,30	344,30	
31/07/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 07/2024	286,92	57,38	344,30	344,30	
31/08/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 08/2024	286,92	57,38	344,30	344,30	
30/09/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 09/2024	286,92	57,38	344,30	344,30	
31/10/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 10/2024	286,92	57,38	344,30	344,30	
30/11/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 11/2024	286,92	57,38	344,30	344,30	
31/12/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 12/2024	286,92	57,38	344,30	344,30	
Total 61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 433,33	686,62	4 119,95	4 119,95	
61499000 Contrats de maintenance divers					



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0021046

MARIVAUX GRAND PARC

IM0029149

SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

Exercice comptable

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
31/07/2024 DESAUTEL - VERIFICATION SECURITE 2024	69,12	13,83	82,95	0,00	D
Total 61499000 Contrats de maintenance divers	69,12	13,83	82,95	0,00	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
22/07/2024 AMB - BAT C - PORTE ENTREE NE FERME PLUS CORRECTEMENT	229,00	22,90	251,90	251,90	
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	229,00	22,90	251,90	251,90	
61520301 Entretien et petites réparations INTERPHONIE					
29/08/2024 AUVERGNE MAINTENANCE BATIMENTS BAT C - PORTE ENTREE N°19 NE FERME PLUS	56,00	5,60	61,60	61,60	
Total 61520301 Entretien et petites réparations INTERPHONIE	56,00	5,60	61,60	61,60	
61520400 Entretien et petites réparations plomberie					
03/05/2024 ABS PLAINEMAISON BRUNO BAT C- FUI TE DANS LE LOCAL POUBELLES	96,00	9,60	105,60	105,60	
Total 61520400 Entretien et petites réparations plomberie	96,00	9,60	105,60	105,60	
Total 0008-3 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS C	5 571,59	1 042,21	6 613,80	6 530,85	

0008-4 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS D					
60200000 Electricité					
21/06/2024 EDF - DU 15/05/2024 AU 18/06/2024 - 504 KWH - PENALITE	84,98	0,00	84,98	84,98	
31/12/2024 PRISE EN CHARGE SUR PENALITE EDF	-84,98	0,00	-84,98	-84,98	
Total 60200000 Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	
60210000 Electricité					
16/01/2024 EDF - DU 15/11/2023 AU 14/01/2024 - 1039 KWH	363,66	66,66	430,32	430,32	
16/03/2024 EDF - DU 15/01/2024 AU 14/03/2024 - 1013 KWH	286,64	51,27	337,91	337,91	
18/04/2024 EDF - DU 15/03/2024 AU 14/04/2024 - 508 KWH	154,36	30,57	184,93	184,93	
16/05/2024 EDF - DU 15/04/2024 AU 14/05/2024 - 472 KWH	156,52	25,54	182,06	182,06	
21/06/2024 EDF - DU 15/05/2024 AU 18/06/2024 - 504 KWH	117,44	24,54	141,98	141,98	
26/06/2024 EDF - MISE EN SERVICE	7,49	0,62	8,11	8,11	
16/07/2024 EDF - DU 19/06/2024 AU 14/07/2024 - 376 KWH	96,43	16,46	112,89	112,89	
16/08/2024 EDF - DU 15/07/2024 AU 14/08/2024 - 438 KWH	107,30	18,90	126,20	126,20	
16/09/2024 EDF - DU 15/08/2024 AU 14/09/2024 - 438 KWH	107,23	18,90	126,13	126,13	
16/10/2024 EDF - DU 15/09/2024 AU 14/10/2024 - 432 KWH	106,07	18,66	124,73	124,73	
18/11/2024 EDF - DU 15/10/2024 AU 14/11/2024 - 444 KWH	106,36	19,03	125,39	125,39	
17/12/2024 EDF - DU 15/11/2024 AU 14/12/2024 - 427 KWH	107,38	18,58	125,96	125,96	
Total 60210000 Electricité	1 716,88	309,73	2 026,61	2 026,61	
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage					
31/01/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 01/2024	277,21	55,44	332,65	332,65	
29/02/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 02/2024	289,92	57,98	347,90	347,90	
31/03/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 03/2024	289,92	57,98	347,90	347,90	
30/04/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT C - 04/2024	289,92	57,98	347,90	347,90	
31/05/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 05/2024	289,92	57,98	347,90	347,90	
30/06/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 06/2024	289,92	57,98	347,90	347,90	
31/07/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 07/2024	289,92	57,98	347,90	347,90	
31/08/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 08/2024	289,92	57,98	347,90	347,90	
30/09/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 09/2024	289,92	57,98	347,90	347,90	
31/10/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 10/2024	289,92	57,98	347,90	347,90	
30/11/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 11/2024	289,92	57,98	347,90	347,90	
31/12/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT D - 12/2024	289,92	57,98	347,90	347,90	
Total 61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 466,33	693,22	4 159,55	4 159,55	



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES
MARIVAUX GRAND PARC
SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

MS0021046

IM0029149

Exercice comptable
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
61433000 Contrat entretien toitures					
12/11/2024 AUVERNE MAINT TOITURE - CONTRAT ENTRETIEN TOITURES TERRASSES	466,66	46,67	513,33	513,33	
Total 61433000 Contrat entretien toitures	466,66	46,67	513,33	513,33	
61499000 Contrats de maintenance divers					
31/07/2024 DESAUTEL - VERIFICATION SECURITE 2024	69,13	13,83	82,96	0,00	D
Total 61499000 Contrats de maintenance divers	69,13	13,83	82,96	0,00	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
17/01/2024 AMB - BAT D - ECLAIRAGE ESCALIER MENANT AU SOUS-SOL HS	85,00	8,50	93,50	93,50	
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	85,00	8,50	93,50	93,50	
61520400 Entretien et petites réparations plomberie					
17/06/2024 FORTUNE ET FILS BAT D - DEPANNAGE SUITE FUITE DANS LE LOCAL POUBELLES	150,00	15,00	165,00	165,00	
Total 61520400 Entretien et petites réparations plomberie	150,00	15,00	165,00	165,00	
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité					
04/03/2024 OVAL ETANCHEITE BAT D REPARATION INFILTRATIONS DANS LES GARAGES	301,00	30,10	331,10	331,10	
14/05/2024 AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES BAT D RECHERCHE DE FUITE	750,00	75,00	825,00	0,00	D
Total 61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	1 051,00	105,10	1 156,10	331,10	
Total 0008-4 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS D	7 005,00	1 192,05	8 197,05	7 289,09	
0008-5 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS E					
60111000 Eau froide - BAT CDEF					
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024 BAT E	3,84	0,00	3,84	3,84	
Total 60111000 Eau froide - BAT CDEF	3,84	0,00	3,84	3,84	
60200000 Electricité					
14/08/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/08/2024 - 924 KWH - PENALITE	89,86	0,00	89,86	89,86	
03/11/2024 EDF - Abonnement DU 01/10/2024 AU 31/12/2024 - PENALITE	3,20	0,00	3,20	3,20	
31/12/2024 PRISE EN CHARGE SUR PENALITE EDF	-93,06	0,00	-93,06	-93,06	
Total 60200000 Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	
60210000 Electricité					
14/02/2024 EDF - DU 13/12/2023 AU 12/02/2024 - 1209 KWH	295,28	51,60	346,88	346,88	
04/05/2024 EDF - Abonnement DU 01/04/2024 AU 30/06/2024	46,44	2,55	48,99	48,99	
14/06/2024 EDF - DU 13/02/2024 AU 12/06/2024 - 2264 KWH	490,66	96,80	587,46	587,46	
14/08/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/08/2024 - 924 KWH	265,44	45,70	311,14	311,14	
03/11/2024 EDF - Abonnement DU 01/10/2024 AU 31/12/2024	63,47	5,96	69,43	69,43	
16/12/2024 EDF - DU 13/08/2024 AU 12/12/2024 - 10271 KWH	2 116,68	422,65	2 539,33	2 539,33	
Total 60210000 Electricité	3 277,97	625,26	3 903,23	3 903,23	
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage					
31/01/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 01/2024	304,42	60,89	365,31	365,31	
29/02/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 02/2024	315,08	63,02	378,10	378,10	
31/03/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 03/2024	315,08	63,02	378,10	378,10	
30/04/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 04/2024	315,08	63,02	378,10	378,10	
31/05/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 05/2024	315,08	63,02	378,10	378,10	
30/06/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 06/2024	315,08	63,02	378,10	378,10	
31/07/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 07/2024	315,08	63,02	378,10	378,10	



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MARIVAUX GRAND PARC
SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

MS0021046

IM0029149

Exercice comptable
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
31/08/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 08/2024	315,08	63,02	378,10	378,10	
30/09/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 09/2024	315,08	63,02	378,10	378,10	
31/10/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 10/2024	315,08	63,02	378,10	378,10	
30/11/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 11/2024	315,08	63,02	378,10	378,10	
31/12/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT E - 12/2024	315,08	63,02	378,10	378,10	
Total 61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 770,30	754,11	4 524,41	4 524,41	
61433000 Contrat entretien toitures					
12/11/2024 AUVERNE MAINT TOITURE - CONTRAT ENTRETIEN TOITURES TERRASSES	466,67	46,67	513,34	513,34	
Total 61433000 Contrat entretien toitures	466,67	46,67	513,34	513,34	
61499000 Contrats de maintenance divers					
31/07/2024 DESAUTEL - VERIFICATION SECURITE 2024	69,12	13,83	82,95	0,00	D
Total 61499000 Contrats de maintenance divers	69,12	13,83	82,95	0,00	
61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers					
31/01/2024 GIRAUD NETT - CARTON DE SAC POUBELLE	225,00	45,00	270,00	270,00	
29/02/2024 GIRAUD NETT - CARTON DE HOUSSE POUBELLE	246,87	49,38	296,25	296,25	
Total 61520000 Entretien et réparations sur biens immobiliers	471,87	94,38	566,25	566,25	
61520301 Entretien et petites réparations INTERPHONIE					
06/05/2024 AMB - BAT E - APP E21 - PROBLEME INTERPHONE APPART LAGARDE	68,75	6,88	75,63	0,00	D
Total 61520301 Entretien et petites réparations INTERPHONIE	68,75	6,88	75,63	0,00	
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité					
29/02/2024 AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES - BAT E - REPRISE JOINTS DE DILATATION AI	210,00	21,00	231,00	0,00	
Total 61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	210,00	21,00	231,00	0,00	
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures					
12/03/2024 TERDIMAN - REPARATION SERRURE LOCAL POUBELLES CASSEE	55,00	5,50	60,50	60,50	
20/05/2024 AMB - BAT E- PORTE ENTREE BATIMENT NE FERME PLUS	142,50	14,25	156,75	156,75	
Total 61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	197,50	19,75	217,25	217,25	
Total 0008-5 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS E	8 536,02	1 581,88	10 117,90	9 728,32	
0008-6 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS F					
60111000 Eau froide - BAT CDEF					
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024 BAT F	11,52	0,00	11,52	11,52	
Total 60111000 Eau froide - BAT CDEF	11,52	0,00	11,52	11,52	
60200000 Electricité					
03/09/2024 EDF - ABONNEMENT DU 01/07/2024 AU 31/10/2024 - PENALITE	111,27	0,00	111,27	111,27	
09/10/2024 EDF - DU 27/07/2024 AU 07/10/2024 - 2898 KWH - PENALITE	36,83	7,37	44,20	44,20	
31/12/2024 PRISE EN CHARGE SUR PENALITE EDF	-148,10	-7,37	-155,47	-155,47	
Total 60200000 Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	
60210000 Electricité					
14/02/2024 EDF - DU 13/12/2023 AU 12/02/2024 - 2053 KWH	632,13	117,60	749,73	749,73	
04/05/2024 EDF - ANNULATION ABONNEMENT DU 01/01/2024 AU 31/03/2024	56,40	3,10	59,50	59,50	
14/06/2024 EDF - DU 13/02/2024 AU 12/06/2024 - 3846 KWH	978,65	194,40	1 173,05	1 173,05	
03/09/2024 EDF - ABONNEMENT DU 01/07/2024 AU 31/10/2024	75,20	4,14	79,34	79,34	
03/10/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 23/07/2024 - 3569 KWH	838,23	176,75	1 014,98	1 014,98	



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0021046

MARIVAUX GRAND PARC

IM0029149

SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

Exercice comptable

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
03/10/2024 EDF - DU 24/07/2024 AU 26/07/2024 - 97 KWH	70,37	6,75	77,12	77,12	
09/10/2024 EDF - DU 27/07/2024 AU 07/10/2024 - 2898 KWH	599,29	118,97	718,26	718,26	
14/11/2024 EDF - DU 08/10/2024 AU 12/11/2024 - 1461 KWH	318,91	60,90	379,81	379,81	
16/12/2024 EDF - DU 13/11/2024 AU 12/12/2024 - 1256 KWH	272,59	52,27	324,86	324,86	
Total 60210000 Electricité	3 841,77	734,88	4 576,65	4 576,65	
60500000 Achats de matériel, équipements					
07/10/2024 AUVERGNE MAINTENANCE BATIMENTS FOURNITURE DE DE 5 TELECOMMANDES	287,90	28,79	316,69	0,00	
Total 60500000 Achats de matériel, équipements	287,90	28,79	316,69	0,00	
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage					
31/01/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 01/2024	706,21	141,24	847,45	847,45	
29/02/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 02/2024	730,93	146,19	877,12	877,12	
31/03/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 03/2024	730,93	146,19	877,12	877,12	
30/04/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 04/2024	730,93	146,19	877,12	877,12	
31/05/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 05/2024	730,93	146,19	877,12	877,12	
30/06/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 06/2024	730,93	146,19	877,12	877,12	
31/07/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 07/2024	730,93	146,19	877,12	877,12	
31/08/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 08/2024	730,93	146,19	877,12	877,12	
30/09/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 09/2024	730,93	146,19	877,12	877,12	
31/10/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 10/2024	730,93	146,19	877,12	877,12	
30/11/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 11/2024	730,93	146,19	877,12	877,12	
31/12/2024 GIRAUD NETT - ENTRETIEN BAT F - 12/2024	730,93	146,19	877,12	877,12	
Total 61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	8 746,44	1 749,33	10 495,77	10 495,77	
61402000 Contrat maintenance portails, portes					
19/01/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN PORTES ET PORTAILS 1E SEM 2024	131,21	13,12	144,33	144,33	
15/07/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN PORTES ET PORTAILS 2E SEM 2024	131,21	13,12	144,33	144,33	
Total 61402000 Contrat maintenance portails, portes	262,42	26,24	288,66	288,66	
61499000 Contrats de maintenance divers					
31/07/2024 DESAUTEL - VERIFICATION SECURITE 2024	69,12	13,83	82,95	0,00	D
Total 61499000 Contrats de maintenance divers	69,12	13,83	82,95	0,00	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
20/03/2024 AMB - BAT F - REPARATION INTERRUPTEUR LOCAL POUB	147,75	14,78	162,53	162,53	
29/05/2024 AMB - BAT F - ECLAIRAGE PALIER 1ER ETAGE HS	62,20	6,22	68,42	68,42	
15/07/2024 AMB - BAT F - PROBLEME ELECTRIQUE ECLAIRAGE HALL ENTREE	77,20	7,72	84,92	84,92	
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	287,15	28,72	315,87	315,87	
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité					
06/03/2024 AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES BAT F-RECHERCHE FUITE	750,00	75,00	825,00	0,00	D
Total 61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	750,00	75,00	825,00	0,00	
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures					
09/01/2024 TERDIMAN (BERTAIL) AU 18 - SERRURE LOCAL POUBELLES BLOQUEE	605,00	60,50	665,50	665,50	
30/05/2024 TERDIMAN (BERTAIL) BAT F - MERCI DE REGLER GROOM REZ DE CHAUSSEE ACCES	82,50	8,25	90,75	90,75	
21/12/2024 TERDIMAN - BAT F - 1ER ETAGE - GROOM ARRACHE ET PORTE ABIMEE	145,00	14,50	159,50	159,50	
27/12/2024 TERDIMAN - SERRURERIE BERTAIL BAT F - GROOM RDC ACCES CAGE ESCALIER QU	180,39	18,04	198,43	198,43	
Total 61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	1 012,89	101,29	1 114,18	1 114,18	
61521300 Entretien et réparations réseau eaux usées					
31/12/2024 SERVICE D ASSAINISSEMENT BEAUDONNAT - BAT F- REFOULEMENT APPT F06- MN	442,50	44,25	486,75	486,75	



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES	MS0021046
MARIVAUX GRAND PARC	IM0029149
SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND	
Exercice comptable	
Du 01/01/2024 au 31/12/2024	

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 61521300 Entretien et réparations réseau eaux usées	442,50	44,25	486,75	486,75	
61550100 Entretien et petites réparations matériel					
21/11/2024 TKE BAT F- REMPLACEMENT RESSORT DE COMPENSATION PORTE DE GARAGE	922,68	92,27	1 014,95	1 014,95	
Total 61550100 Entretien et petites réparations matériel	922,68	92,27	1 014,95	1 014,95	
66200000 Autres charges financières et agios					
31/12/2024 FRAIS BANCAIRE	221,00	0,00	221,00	0,00	
Total 66200000 Autres charges financières et agios	221,00	0,00	221,00	0,00	
Total 0008-6 Batiments CHARGES PAR BATIMENTS F	16 855,39	2 894,60	19 749,99	18 304,35	
0008-8 Batiments CHARGES BAT ABCDE - SOUS SOLS					
60210000 Electricité					
31/12/2024 QUOTE PART EDF SOUS SOL 2024 - 4380 KWH	963,07	189,92	1 152,99	1 152,99	
Total 60210000 Electricité	963,07	189,92	1 152,99	1 152,99	
61402000 Contrat maintenance portails, portes					
19/01/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN PORTES ET PORTAILS 1E SEM 2024	131,21	13,12	144,33	144,33	
15/07/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN PORTES ET PORTAILS 2E SEM 2024	131,21	13,12	144,33	144,33	
Total 61402000 Contrat maintenance portails, portes	262,42	26,24	288,66	288,66	
61499000 Contrats de maintenance divers					
26/07/2024 DESAUTEL - CONTRAT ENTRETIEN SECURITE INCENCIE	56,50	11,30	67,80	67,80	
Total 61499000 Contrats de maintenance divers	56,50	11,30	67,80	67,80	
61520010 Réparations Sécurité Incendie					
25/07/2024 DESAUTEL - REMPLACEMENT BATTERIES	64,72	6,47	71,19	0,00	
Total 61520010 Réparations Sécurité Incendie	64,72	6,47	71,19	0,00	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
29/01/2024 AUVERGNE MAINTENANCE BATIMENTS INSTALLATION RECEPTEUR GSM PORTE G.	99,39	9,78	109,17	0,00	D
21/02/2024 AMB - SUPPRESSION BOUCLES MAGNETIQUE PORTE GARAGES RUE MARIVAUX	772,20	77,22	849,42	0,00	D
14/08/2024 AMB - REPARATION ECLAIRAGE GARAGE BATS ABCDE	186,04	18,60	204,64	204,64	
26/09/2024 AMB - DEPANNAGE GARAGE C ET D MINUTERIE	130,00	13,00	143,00	143,00	
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	1 187,63	118,60	1 306,23	347,64	
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité					
15/07/2024 AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES BAT B PROTECTION RELEVÉ ETANCHEITE MI	534,00	53,40	587,40	0,00	D
Total 61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	534,00	53,40	587,40	0,00	
61520820 Entretien et Petites Réparations Portail					
26/06/2024 TK ELEVATOR FRANCE REPARATION PORTE GARAGE RUE MARIVAUX	149,00	14,90	163,90	163,90	
28/08/2024 TK ELEVATOR FRANCE REPARATION BARRE PALPEUSE PORTAIL RUE MARIVAUX	149,00	14,90	163,90	163,90	
Total 61520820 Entretien et Petites Réparations Portail	298,00	29,80	327,80	327,80	
Total 0008-8 Batiments CHARGES BAT ABCDE - SOUS SOLS	3 366,34	435,73	3 802,07	2 184,89	
0008-12 Batiments PORTAIL EXT + EDF EXT- BAT F					
61402000 Contrat maintenance portails, portes					
19/01/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN PORTES ET PORTAILS 1E SEM 2024	131,21	13,12	144,33	144,33	



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0021046

MARIVAUX GRAND PARC

IM0029149

SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

Exercice comptable

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
15/07/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN PORTES ET PORTAILS 2E SEM 2024	131,21	13,12	144,33	144,33	
Total 61402000 Contrat maintenance portails, portes	262,42	26,24	288,66	288,66	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
26/01/2024 AMB - VERIFICATION RECEPTEUR PORTAIL COULISSANT 18 RUE MARIVAUX	55,00	5,50	60,50	60,50	
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	55,00	5,50	60,50	60,50	
Total 0008-12 Batiments PORTAIL EXT + EDF EXT- BAT F	317,42	31,74	349,16	349,16	

0008-20 Batiments PORTAIL EXT.- BAT ABCDE					
61402000 Contrat maintenance portails, portes					
19/01/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN PORTES ET PORTAILS 1E SEM 2024	131,21	13,12	144,33	144,33	
15/07/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN PORTES ET PORTAILS 2E SEM 2024	131,21	13,12	144,33	144,33	
Total 61402000 Contrat maintenance portails, portes	262,42	26,24	288,66	288,66	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
01/01/2024 AMB - REMPLACEMENT ECLAIRAGE HS COTE PORTAIL MARIVAUX	122,24	12,22	134,46	134,46	
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	122,24	12,22	134,46	134,46	
Total 0008-20 Batiments PORTAIL EXT.- BAT ABCDE	384,66	38,46	423,12	423,12	

0010-1 Ascenseurs BAT A					
60200000 Electricité					
16/08/2024 EDF - DU 15/06/2024 AU 14/08/2024 - 165 KWH - PENALITE	42,81	0,00	42,81	42,81	
16/10/2024 EDF - DU 15/08/2024 AU 14/10/2024 - 167 KWH - PENALITE	42,14	0,00	42,14	42,14	
31/12/2024 PRISE EN CHARGE SUR PENALITE EDF	-84,95	0,00	-84,95	-84,95	
Total 60200000 Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	
60210000 Electricité					
16/02/2024 EDF - DU 15/12/2023 AU 14/02/2024 - 174 KWH	69,02	8,71	77,73	77,73	
16/04/2024 EDF - DU 15/02/2024 AU 14/04/2024 - 173 KWH	70,62	9,02	79,64	79,64	
16/06/2024 EDF - DU 15/04/2024 AU 14/06/2024 - 169 KWH	69,81	8,86	78,67	78,67	
16/08/2024 EDF - DU 15/06/2024 AU 14/08/2024 - 165 KWH	69,06	8,70	77,76	77,76	
16/10/2024 EDF - DU 15/08/2024 AU 14/10/2024 - 167 KWH	69,40	8,78	78,18	78,18	
17/12/2024 EDF - DU 15/10/2024 AU 14/12/2024 - 166 KWH	69,43	8,75	78,18	78,18	
Total 60210000 Electricité	417,34	52,82	470,16	470,16	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
19/01/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 1E TR 2024	312,37	31,24	343,61	250,84	D
05/04/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 2E TR 2024	363,18	36,32	399,50	291,64	D
15/07/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 3E TR 2024	363,04	36,30	399,34	291,52	D
10/10/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 4E TR 2024	363,18	36,32	399,50	291,64	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 401,77	140,18	1 541,95	1 125,62	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
16/09/2024 A2C - CONTROLE QUIQUENNAL DES ASCENSEURS	305,00	61,00	366,00	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	305,00	61,00	366,00	0,00	
Total 0010-1 Ascenseurs BAT A	2 124,11	254,00	2 378,11	1 595,78	

0010-2 Ascenseurs BAT B					
--------------------------------	--	--	--	--	--



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MARIVAUX GRAND PARC
SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

MS0021046

IM0029149

Exercice comptable
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
60200000 Electricité					
19/08/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/08/2024 - 172 KWH - PENALITE	42,82	0,00	42,82	42,82	
14/10/2024 EDF - DU 13/08/2024 AU 12/10/2024 - 178 KWH - PENALITE	41,95	0,00	41,95	41,95	
31/12/2024 PRISE EN CHARGE SUR PENALITE EDF	-84,77	0,00	-84,77	-84,77	
Total 60200000 Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	
60210000 Electricité					
14/02/2024 EDF - DU 13/12/2023 AU 12/02/2024 - 183 KWH	70,69	9,04	79,73	79,73	
14/04/2024 EDF - DU 13/02/2024 AU 12/04/2024 - 172 KWH	70,42	8,98	79,40	79,40	
14/06/2024 EDF - DU 13/04/2024 AU 12/06/2024 - 173 KWH	70,62	9,02	79,64	79,64	
19/08/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/08/2024 - 172 KWH	70,49	8,98	79,47	79,47	
14/10/2024 EDF - DU 13/08/2024 AU 12/10/2024 - 178 KWH	71,65	9,23	80,88	80,88	
16/12/2024 EDF - DU 13/10/2024 AU 12/12/2024 - 184 KWH	70,84	9,36	80,20	80,20	
Total 60210000 Electricité	424,71	54,61	479,32	479,32	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
19/01/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 1E TR 2024	312,37	31,24	343,61	250,84	D
05/04/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 2E TR 2024	363,18	36,32	399,50	291,64	D
15/07/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 3E TR 2024	363,04	36,30	399,34	291,52	D
10/10/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 4E TR 2024	363,18	36,32	399,50	291,64	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 401,77	140,18	1 541,95	1 125,62	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
16/09/2024 A2C - CONTROLE QUIQUENNAL DES ASCENSEURS	305,00	61,00	366,00	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	305,00	61,00	366,00	0,00	
Total 0010-2 Ascenseurs BAT B	2 131,48	255,79	2 387,27	1 604,94	
0010-3 Ascenseurs BAT C					
60200000 Electricité					
14/08/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/08/2024 - 182 KWH - PENALITE	42,93	0,00	42,93	42,93	
14/10/2024 EDF - DU 13/08/2024 AU 12/10/2024 - 186 KWH - PENALITE	42,01	0,00	42,01	42,01	
31/12/2024 PRISE EN CHARGE SUR PENALITE EDF	-84,94	0,00	-84,94	-84,94	
Total 60200000 Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	
60210000 Electricité					
14/02/2024 EDF - DU 13/12/2023 AU 12/02/2024 - 175 KWH	69,16	8,73	77,89	77,89	
14/04/2024 EDF - DU 13/02/2024 AU 12/04/2024 - 184 KWH	72,87	9,47	82,34	82,34	
14/06/2024 EDF - DU 13/04/2024 AU 12/06/2024 - 183 KWH	72,67	9,43	82,10	82,10	
14/08/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/08/2024 - 182 KWH	72,53	9,39	81,92	81,92	
14/10/2024 EDF - DU 13/08/2024 AU 12/10/2024 - 186 KWH	73,29	9,56	82,85	82,85	
16/12/2024 EDF - DU 13/10/2024 AU 12/12/2024 - 189 KWH	71,87	9,57	81,44	81,44	
Total 60210000 Electricité	432,39	56,15	488,54	488,54	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
19/01/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 1E TR 2024	312,56	31,26	343,82	250,99	D
05/04/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 2E TR 2024	363,18	36,32	399,50	291,64	D
15/07/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 3E TR 2024	363,25	36,33	399,58	291,69	D
10/10/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 4E TR 2024	363,18	36,32	399,50	291,64	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 402,17	140,23	1 542,40	1 125,95	



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MARIVAUX GRAND PARC
SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

MS0021046

IM0029149

Exercice comptable
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
16/09/2024 A2C - CONTROLE QUIQUENNAL DES ASCENSEURS	305,00	61,00	366,00	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	305,00	61,00	366,00	0,00	
Total 0010-3 Ascenseurs BAT C	2 139,56	257,38	2 396,94	1 614,49	
0010-4 Ascenseurs BAT D					
60200000 Electricité					
14/08/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/08/2024 - 171 KWH - PENALITE	42,93	0,00	42,93	42,93	
14/10/2024 EDF - DU 13/08/2024 AU 12/10/2024 - 179 KWH - PENALITE	41,99	0,00	41,99	41,99	
31/12/2024 PRISE EN CHARGE SUR PENALITE EDF	-84,92	0,00	-84,92	-84,92	
Total 60200000 Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	
60210000 Electricité					
14/02/2024 EDF - DU 13/12/2023 AU 12/02/2024 - 192 KWH	72,44	9,39	81,83	81,83	
14/04/2024 EDF - DU 13/02/2024 AU 12/04/2024 - 184 KWH	72,87	9,47	82,34	82,34	
14/06/2024 EDF - DU 13/04/2024 AU 12/06/2024 - 179 KWH	71,85	9,27	81,12	81,12	
14/08/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/08/2024 - 171 KWH	70,28	8,94	79,22	79,22	
14/10/2024 EDF - DU 13/08/2024 AU 12/10/2024 - 179 KWH	71,85	9,27	81,12	81,12	
16/12/2024 EDF - DU 13/10/2024 AU 12/12/2024 - 189 KWH	71,87	9,57	81,44	81,44	
Total 60210000 Electricité	431,16	55,91	487,07	487,07	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
19/01/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 1E TR 2024	312,56	31,26	343,82	250,99	D
05/04/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 2E TR 2024	363,18	36,32	399,50	291,64	D
15/07/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 3E TR 2024	363,25	36,33	399,58	291,69	D
10/10/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 4E TR 2024	363,18	36,32	399,50	291,64	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 402,17	140,23	1 542,40	1 125,95	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
16/09/2024 A2C - CONTROLE QUIQUENNAL DES ASCENSEURS	305,00	61,00	366,00	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	305,00	61,00	366,00	0,00	
Total 0010-4 Ascenseurs BAT D	2 138,33	257,14	2 395,47	1 613,02	
0010-6 Ascenseurs BAT F					
60210000 Electricité					
14/01/2024 EDF - DU 13/12/2023 AU 12/01/2024 - 122 KWH	59,12	8,78	67,90	67,90	
14/02/2024 EDF - DU 13/01/2024 AU 12/02/2024 - 124 KWH	49,98	6,98	56,96	56,96	
14/03/2024 EDF - DU 13/02/2024 AU 12/03/2024 - 112 KWH	48,66	6,69	55,35	55,35	
14/04/2024 EDF - DU 13/03/2024 AU 12/04/2024 - 123 KWH	51,31	7,23	58,54	58,54	
15/05/2024 EDF - DU 13/04/2024 AU 12/05/2024 - 106 KWH	47,19	6,40	53,59	53,59	
14/06/2024 EDF - DU 13/05/2024 AU 12/06/2024 - 111 KWH	48,35	6,64	54,99	54,99	
21/06/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 18/06/2024 - 22 KWH	-2,59	-0,58	-3,17	-3,17	
26/06/2024 EDF - MISE EN SERVICE	7,49	0,62	8,11	8,11	
14/07/2024 EDF - DU 19/06/2024 AU 12/07/2024 - 88 KWH	37,34	4,66	42,00	42,00	
14/08/2024 EDF - DU 13/07/2024 AU 12/08/2024 - 104 KWH	38,92	5,23	44,15	44,15	
14/09/2024 EDF - DU 13/08/2024 AU 12/09/2024 - 106 KWH	39,27	5,31	44,58	44,58	
14/10/2024 EDF - DU 13/09/2024 AU 12/10/2024 - 112 KWH	40,56	5,55	46,11	46,11	
14/11/2024 EDF - DU 13/10/2024 AU 12/11/2024 - 111 KWH	40,42	5,51	45,93	45,93	
16/12/2024 EDF - DU 13/11/2024 AU 12/12/2024 - 112 KWH	38,40	5,43	43,83	43,83	



Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

Edité le 08/04/2025

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES
MARIVAUX GRAND PARC
SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

MS0021046

IM0029149

Exercice comptable
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 60210000 Electricité	544,42	74,45	618,87	618,87	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
19/01/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 1E TR 2024	312,56	31,26	343,82	250,99	D
05/04/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 2E TR 2024	363,17	36,32	399,49	291,63	D
15/07/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 3E TR 2024	363,25	36,33	399,58	291,69	D
10/10/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 4E TR 2024	363,18	36,32	399,50	291,64	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 402,16	140,23	1 542,39	1 125,94	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
16/09/2024 A2C - CONTROLE QUIQUENNAL DES ASCENSEURS	305,00	61,00	366,00	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	305,00	61,00	366,00	0,00	
Total 0010-6 Ascenseurs BAT F	2 251,58	275,68	2 527,26	1 744,81	
0010-8 Ascenseurs ASCENSEURS BAT E					
60200000 Electricité					
14/08/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/08/2024 - 166 KWH - PENALITE	83,28	0,00	83,28	83,28	
31/12/2024 PRISE EN CHARGE SUR PENALITE EDF	-83,28	0,00	-83,28	-83,28	
Total 60200000 Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	
60210000 Electricité					
14/02/2024 EDF - DU 13/12/2023 AU 12/02/2024 - 217 KWH	102,62	13,07	115,69	115,69	
04/05/2024 EDF - ABONNEMENT DU 01/04/2024 AU 30/06/2024	46,44	2,55	48,99	48,99	
14/06/2024 EDF - DU 13/02/2024 AU 12/06/2024 - 408 KWH	110,74	20,82	131,56	131,56	
14/08/2024 EDF - DU 13/06/2024 AU 12/08/2024 - 166 KWH	94,03	11,41	105,44	105,44	
18/10/2024 EDF - DU 13/08/2024 AU 16/10/2024 - -187KWH	7,20	-3,90	3,30	3,30	
16/12/2024 EDF - DU 17/10/2024 AU 12/12/2024 - 166 KWH	64,94	8,50	73,44	73,44	
Total 60210000 Electricité	425,97	52,45	478,42	478,42	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
19/01/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 1E TR 2024	312,56	31,26	343,82	250,99	D
05/04/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 2E TR 2024	363,18	36,32	399,50	291,64	D
15/07/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 3E TR 2024	363,25	36,32	399,57	291,69	D
10/10/2024 TKE - CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 4E TR 2024	363,17	36,32	399,49	291,63	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 402,16	140,22	1 542,38	1 125,94	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
16/09/2024 A2C - CONTROLE QUIQUENNAL DES ASCENSEURS	305,00	61,00	366,00	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	305,00	61,00	366,00	0,00	
Total 0010-8 Ascenseurs ASCENSEURS BAT E	2 133,13	253,67	2 386,80	1 604,36	
0013-1 Charges d'eau froide EAU FROIDE: 01/01/2024 au 31/12/2024 (EAU FROIDE BAT AB)					
60110000 Eau froide - BAT A ET B					
31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024	7 034,70	0,00	7 034,70	7 034,70	
Total 60110000 Eau froide - BAT A ET B	7 034,70	0,00	7 034,70	7 034,70	
Total 0013-1 Charges d'eau froide EAU FROIDE: 01/01/2024 au 31/12/2024 (EAU FROIDE BAT A)	7 034,70	0,00	7 034,70	7 034,70	
0013-2 Charges d'eau froide EAU FROIDE: 01/01/2024 au 31/12/2024 (EAU FROIDE BAT CDEF)					

Lamy
Lamy Clermont Ferrand
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MARIVAUX GRAND PARC
SOLEILS 19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 63000 CLERMONT FERRAND

MS0021046

IM0029149

Edité le 08/04/2025

Exercice comptable
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
60111000 Eau froide - BAT CDEF 31/12/2024 Comptabilisation des compteurs du 31/12/2024 Total 60111000 Eau froide - BAT CDEF	21 553,92 21 553,92	0,00 0,00	21 553,92 21 553,92	21 553,92 21 553,92	
Total 0013-2 Charges d'eau froide EAU FROIDE: 01/01/2024 au 31/12/2024 (EAU FROIDE BAT C	21 553,92	0,00	21 553,92	21 553,92	
0018-5 Charges particulières ENTRETIEN PE BOUCHES VMC					
61403000 Contrat maintenance VMC 01/12/2024 ENGIE - CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERES GAZ Total 61403000 Contrat maintenance VMC	4 040,89 4 040,89	404,09 404,09	4 444,98 4 444,98	4 444,98 4 444,98	
Total 0018-5 Charges particulières ENTRETIEN PE BOUCHES VMC	4 040,89	404,09	4 444,98	4 444,98	
0018-10 Charges particulières CHAUDIERES					
61417000 Contrat maintenance collectif chaudières individuelles gaz 01/12/2024 ENGIE - CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERES GAZ Total 61417000 Contrat maintenance collectif chaudières individuelles gaz	6 574,38 6 574,38	657,44 657,44	7 231,82 7 231,82	7 231,82 7 231,82	
Total 0018-10 Charges particulières CHAUDIERES	6 574,38	657,44	7 231,82	7 231,82	
0018-11 Charges particulières CHAUDIERES - P3					
61417000 Contrat maintenance collectif chaudières individuelles gaz 01/12/2024 ENGIE - CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERES GAZ Total 61417000 Contrat maintenance collectif chaudières individuelles gaz	2 447,37 2 447,37	244,74 244,74	2 692,11 2 692,11	0,00 0,00	
Total 0018-11 Charges particulières CHAUDIERES - P3	2 447,37	244,74	2 692,11	0,00	
TOTAL CHARGES IMMEUBLE (euros)	166 493,10	22 304,36	188 797,46	128 704,84	

Dont récupérable	128 704,84
Dont non récupérable	60 092,62
Dont non déductible	143 350,89

D* : Déductible

Rapport d'activité du conseil syndical Marivaux Grand Parc pour l'année 2024

Bonjour à toutes et tous, nous venons vous rendre compte de notre activité au sein du conseil syndical pendant l'année 2024. Nous vous rappelons que notre participation à ce conseil est bénévole.

Nous avons exercé le suivi habituel de différents problèmes concernant la copropriété, chacun de nous agissant suivant ses compétences :

- L'analyse des devis proposés par les entreprises et le suivi des factures nous a permis d'éviter des dépenses inutiles.

Pour exemples, le montant de la facture liée au contrôle des extincteurs est passé de 900,17€ à 304,88 € HT soit une économie de **714 €** et pour la facture liée au désenfumage des escaliers, le montant est passé de 1 165,31 € à 413,12 € soit un gain de **830 € TTC**. Nous sommes arrivés à ce résultat grâce aussi à plusieurs visites dans les locaux de l'entreprise DESAUTEL.

- Nous essayons de veiller au suivi des travaux ayant lieu dans la copropriété.
- L'entreprise VERTICAL AXES est venue le 14 janvier 2025 pour tenter de finaliser les travaux de la terrasse du bâtiment B. Le travail n'est pas tout à fait terminé.
 - L'entreprise FORTUNE recherche toujours l'origine de la fuite d'eau au bâtiment A.
 - Nous avons rencontré M. GUARISE jardinier de la copropriété, pour définir les possibilités de remise en état de l'entrée de la résidence côté rue Marivaux. Un devis va nous être proposé.

- Toujours dans un souci d'économie, nous avons relevé les compteurs d'eau, accompli de petites réparations et même débarrassé des encombrants déposés dans les locaux des poubelles par des résidents au mépris du règlement intérieur.

Gros dossiers traités :

⇒ **Le dossier « Procédure Marivaux Grand Parc » est en fin de cycle.**

Nous avons tous reçu une lettre de M. BALIZET directeur de l'agence LAMY et un appel de fonds du syndic pour clore définitivement les comptes de la procédure qui avait opposé le syndicat des copropriétaires à Vinci immobilier en 2010.

Cette décision a été prise conformément à la résolution n°17 de l'assemblée générale du 4 juillet 2024.

⇒ **Le dossier du droit à la prise pour les véhicules à moteur électrique ou hybride est lui aussi réglé.** Les travaux d'infrastructure électrique réalisés par la société WATT sont terminés. Chacun est maintenant libre de commander à ses frais, auprès de la société WATT, une borne de recharge pour son garage.

⇒ Le dossier EDF

- 1) Depuis le 1er janvier 2021, en application de l'article L.337-7 du code de l'énergie, le maintien du tarif réglementé n'a pas été automatique et quatre de nos douze compteurs EDF sont passés en tarif libre sans que le conseil syndical ne puisse attribuer de façon certaine la raison de cette modification. Si au début les tarifs étaient proches, les écarts sont devenus très sensibles.

Depuis juin 2024 tous les compteurs sont en tarif réglementé.

EDF a refusé de procéder à une régularisation rétroactive des factures.

- 2) Le changement du compte bancaire associé à notre résidence a généré des dysfonctionnements sur les prélèvements. L'analyse exhaustive de la centaine de factures 2024 nous a permis de découvrir de nombreuses **pénalités pour retards de paiement** pour un montant total de 1 075 €. Cette somme a été remboursée par l'agence LAMY en respectant les ventilations sur les bonnes clés de répartition. Ces factures non honorées ont également généré une coupure d'électricité dans le bâtiment A.
- 3) Début 2024, trois compteurs n'étaient toujours pas passés en « LINKY » et les factures de ceux-ci comportaient des **frais de relevés**. A ce jour, les trois compteurs concernés ont bien été changés, le dernier échange a eu lieu le 4 février dernier.

⇒ **Côté Résidence Auvergne Habitat, le mur de clôture en pierre** est dégradé et doit être réparé au plus tôt. Les travaux devraient commencer en avril. Plusieurs entreprises ont été consultées et leurs devis étudiés. La commande a été passée en charge de fonctionnement auprès de l'entreprise PES pour un montant de 3 096 €.

Travail sur deux points qui vont faire l'objet de résolution :

1/ La protection des édicules, c'est-à-dire la sécurisation de l'accès aux toits terrasses.

Nous avons rencontré sur site M. BUISSON de l'entreprise **Auvergne Maintenance Toiture** le 29 octobre 2024 : celui-ci a établi un devis d'un montant de 14 729 € qui nous paraît cohérent et en accord avec nos besoins.

(L'entreprise Groupe TOMEL, également consultée nous propose un devis de 23 490 € pour réaliser des travaux de grande envergure.)

2/ La remise en état du portillon d'entrée côté rue Marivaux

L'entreprise SARLIEVE METAL ALU située à Romagnat a été consultée en décembre 2024. Nous avons visité les ateliers, et différents procédés de fabrication nous ont été présentés.

M. FOURNIAL a établi un devis de **4 760,64 €** (modification, peinture thermolaquée et ventouse neuve) qui nous semble cohérent avec le travail demandé.

Sujets qui seront traités comme points d'infos lors de cette A. G. :

- **Le contrôle d'accès à la copropriété et aux entrées des bâtiments**

Nous avons reçu M. SERRE de l'entreprise FOUSSIER le 14 janvier 2025 pour évoquer le changement à venir de nos platines d'entrée vieillissantes. La moindre panne pourrait nécessiter des pièces détachées désormais introuvables.

Nous nous sommes rendus dans les locaux de l'entrepris le 3 février 2025 pour assister à une démonstration du matériel INTRATONE, contrôle d'accès sans fil.

- **Le passage à la 4G pour la téléalarme de nos ascenseurs.**

Nous avons rencontré M. FESSY de l'entreprise TKE.

Le système est actuellement sous réseau 2G. Ce réseau doit être supprimé à partir de fin 2025.

Nous devons donc changer de système sans tarder.

- **Le renouvellement des chaudières qui arrivent en fin de vie**

Nous avons rencontré le 28 novembre 2024 M. COSENZA, directeur de l'agence ENGIE de Clermont-Ferrand et M. LABONNE attaché Technico-commercial, région Auvergne Rhône-Alpes.

Un point a été fait sur ce qu'il est possible de faire au niveau de la copropriété.

- **La présentation du rapport LOI CLIMAT**

Le syndic nous présentera le rapport lors de cette AG

- **Les fuites au niveau des balcons présentes maintenant depuis plusieurs années**

La société AMT est intervenue à plusieurs reprises pour effectuer des réparations qui dans la majeure partie des cas, n'ont pas donné satisfaction. Depuis, cette même entreprise a procédé à une expertise qui n'a pas abouti à une solution pérenne. Un maître d'œuvre a été consulté ainsi qu'une société spécialisée. Le premier rendez-vous est planifié le 28 avril à 14 h.

- **Le site internet Marivaux Grand Parc**

M. Vincent, ex membre du conseil syndical, s'est occupé de ce site pendant de nombreuses années. Il souhaite maintenant cesser cette activité. Est-il possible de pérenniser ce site ?

- **Les incivilités**

En octobre 2024, nous avons fait réaliser 3 panneaux signalétiques rappelant aux habitants de la copropriété la nécessité de tenir leur animal en laisse et de ramasser les déjections, panneaux que nous avons installés par nos propres moyens, toujours dans le but de limiter les frais engendrés.

En mars 2025, nous avons rencontré une propriétaire pour discuter des désagréments causés par le comportement de ses locataires : non-respect du règlement de copropriété, chiens non tenus en laisse, aboiements incessants des animaux lorsque les patrons sont absents, non-respect du travail des agents de nettoyage...

Durant cette année, le CS a pris à sa charge certaines actions qui n'aboutissaient pas depuis des années et qui sont sur le point d'être solutionnées (Exemples : réfection du mur d'enceinte détérioré depuis 2019, alarme VMC en panne depuis 2018, remise en état d'une terrasse au bâtiment A et la réfection de l'entrée du bâtiment D). La mise en œuvre de ces travaux est une des raisons pour laquelle le budget de fonctionnement a été revu à la hausse pour 2025.

Certes, la gestion de la copropriété est compliquée. Mais nous constatons encore un manque de réactivité, de suivi et de rigueur de la part du syndic dans la réalisation de sa tâche. Exemple : plus d'une vingtaine d'erreurs (*ventilations de factures, clés de répartition, charges récupérables, factures manquantes, envoi de fichier erroné*) relevées lors de la vérification des comptes. Cette prestation de contrôle a été très chronophage.

Comme vous pouvez le constater, l'activité du CS est soutenue. Aussi, il est nécessaire de renforcer l'équipe et nous renouvelons notre appel aux personnes susceptibles d'être intéressées par l'activité du conseil syndical.

Si vous souhaitez contacter l'équipe du CS au sujet de la résidence, vous pouvez le faire via notre adresse de messagerie mgpsyndicat@gmail.com, nous vous lirons avec attention. Lors de la signature de la feuille de présence, vous aurez la possibilité de nous laisser également votre adresse mail si vous le souhaitez dans le but de faciliter toute communication. Afin de préserver l'anonymat des destinataires lors des envois groupés, ceux-ci se feront en copies cachées. Les personnes absentes à l'assemblée générale peuvent communiquer leur adresse mail en écrivant directement à la messagerie du conseil syndical.

Enfin, concernant l'assemblée générale de notre résidence, nous vous conseillons dans la mesure de vos possibilités de participer en présentiel à cette réunion, ce qui vous permettra de prendre part aux échanges et de voter en connaissance de cause.

Ce compte-rendu a été réalisé après concertation avec tous les membres du conseil syndical.



MARIVAUX GRAND PARC

19 à 23 Bis RUE MARIVAUX 18 RUE DES 9 SOLEILS 63000
CLERMONT FERRAND

Compte rendu de gestion
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

1. VOTRE ÉQUIPE DÉDIÉE
2. LA VIE DE VOTRE COPROPRIÉTÉ
3. L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES
4. L'ÉVOLUTION PAR CLÉ DE RÉPARTITION
5. L'ÉVOLUTION PAR CATÉGORIE DE CHARGES
6. ZOOM SUR L'ANNÉE 2024
7. ÉTAT DES IMPAYÉS AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE COMPTABLE

POUR LA GESTION DE VOTRE COPROPRIÉTÉ, UNE ÉQUIPE DÉDIÉE EST À VOTRE DISPOSITION

Vos Contacts

Gestionnaire : KAIS Jean Michel - JKAIS@lamy-immobilier.fr
Assistant(e) : GIRARD Patricia - Patricia.GIRARD@lamy-immobilier.fr
Comptable Référent Agence : GIRAUD Fabian - Fabian.GIRAUD@lamy-immobilier.fr

LAMY CLERMONT FERRAND
52 AVENUE JULIEN
63000 CLERMONT FERRAND
Tél. : 04.73.91.52.38

Le mot de votre Syndic :

L'équipe dédiée au sein de votre agence met tout en œuvre pour gérer votre copropriété et valoriser votre patrimoine.

Nous vous adressons ce compte-rendu de gestion afin de réaliser un bilan de l'ensemble des actions mises en œuvre depuis votre dernière Assemblée générale.

LA VIE DE VOTRE COPROPRIÉTÉ

Les réunions du conseil syndical de votre copropriété

Date	Durée	Date	Durée

Les visites de votre copropriété

Date	Durée	△	€	✉	△
13/03/2025	De 11h00 à 12h00	0	0	0	0
09/01/2025	De 11h00 à 12h05	0	0	0	0
01/02/2024	De 14h00 à 15h10	0	0	0	0

△

Nbre d'OS

€

Nbre devis

✉

Nbre courriers

△

Nbre sinistres

Les travaux hors budget de charges courantes

Nature	Commentaires	Achevé

Les sinistres durant l'exercice

Nature	Commentaires
01/03/2024 Dégâts des eaux	FUITE SUR COMPTEURS SITUES DANS LE PLACARD TECHNIQUE DU REZ DE CHAUSSEE DU
20/09/2024 Dégâts des eaux	FUITE SUR COMPTEURS SITUES DANS LE PLACARD TECHNIQUE DU 3EME ETAGE DU N°19

Les procédures contentieuses

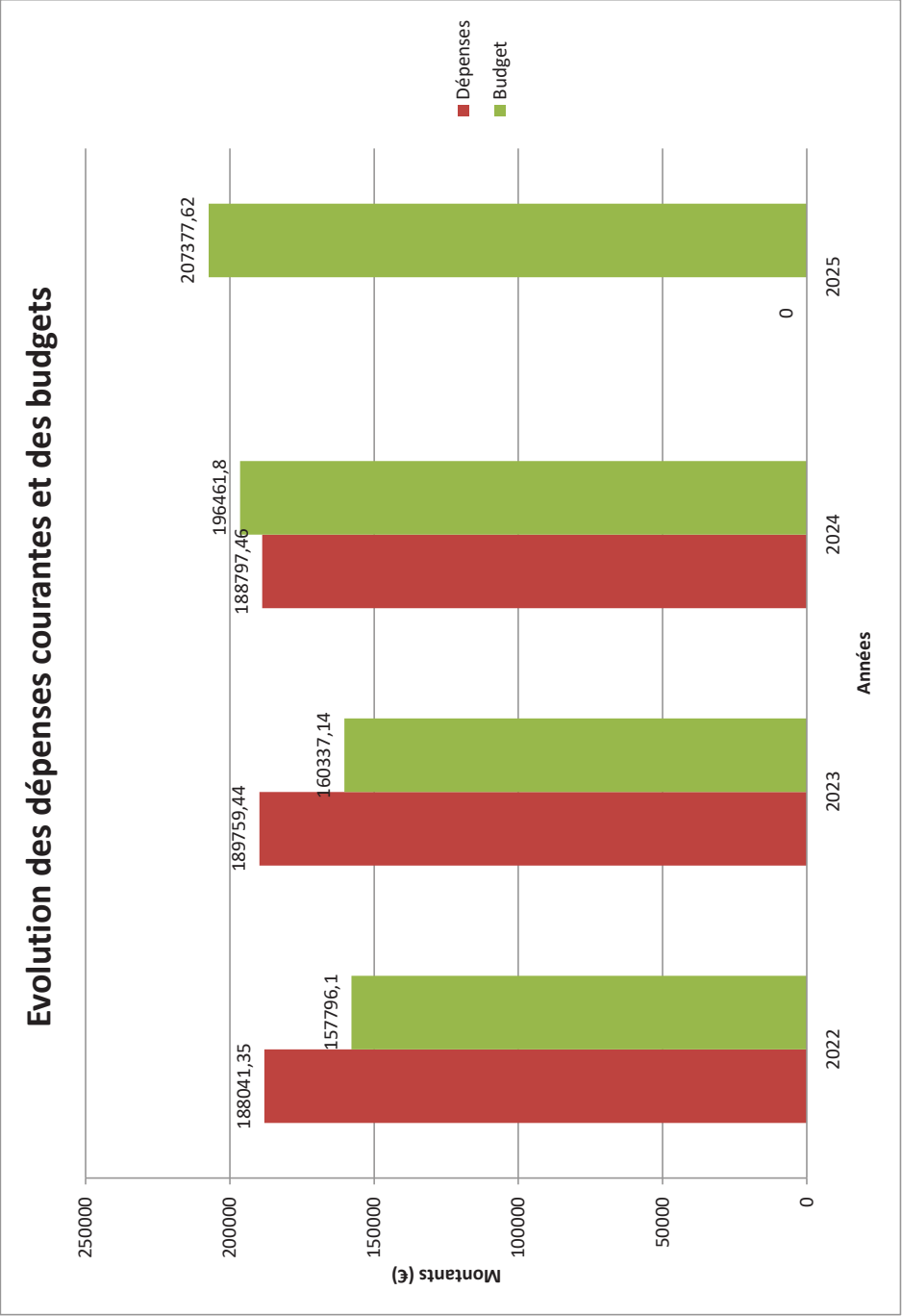
Nature	Commentaires

ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES

Rôle du graphique
Pour chaque année de gestion, le graphique représente côte à côte le montant total des dépenses courantes de la copropriété et le montant du budget prévisionnel.

Analyse
Evolution entre les années 2022 et 2023 :
Dépenses : +0.91 % - Budget : +1.61 %

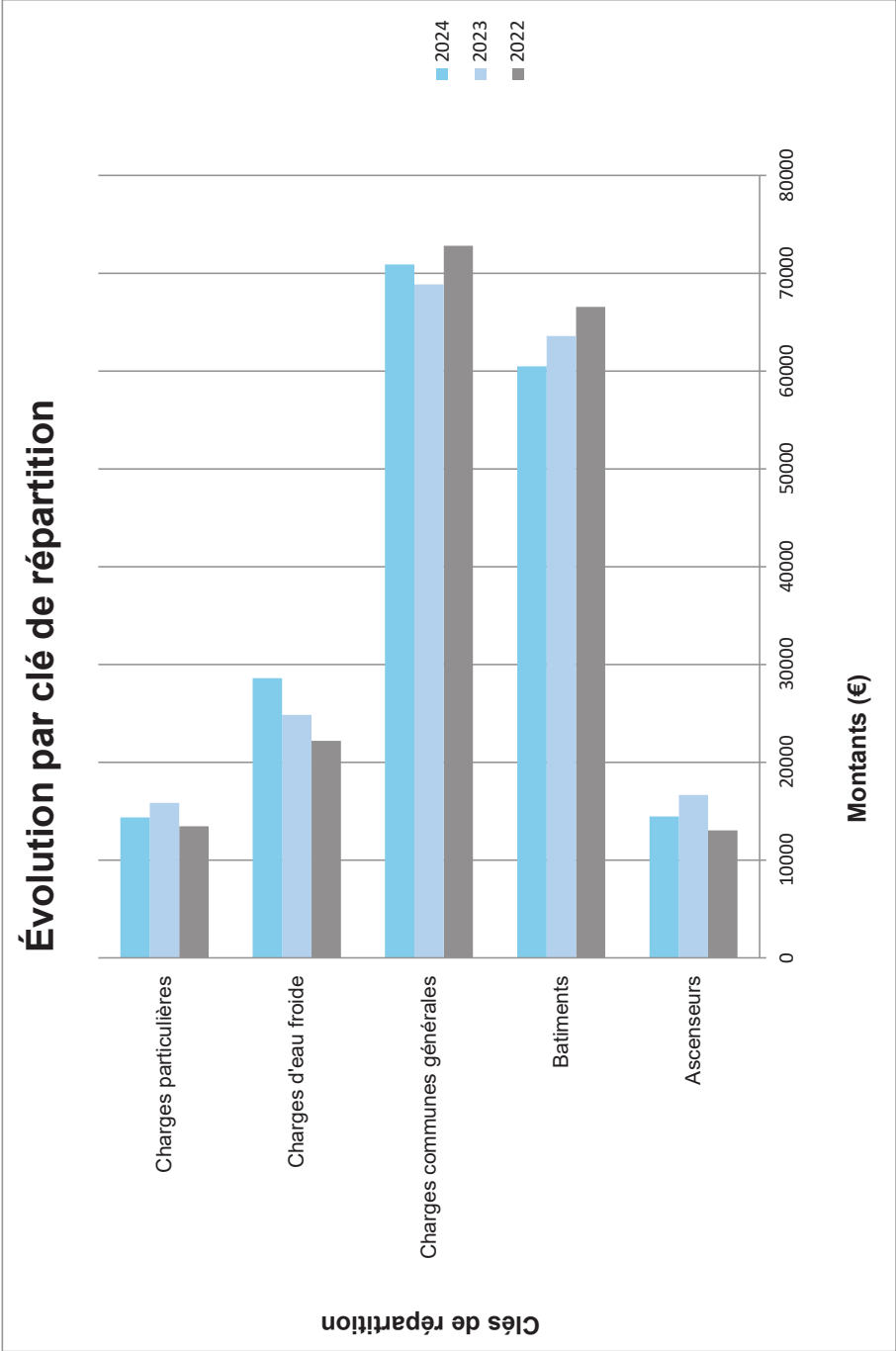
Commentaires



ÉVOLUTION PAR CLÉ DE RÉPARTITION

Rôle du graphique
Le graphique représente le montant annuel des dépenses selon chaque clé de répartition, année par année.

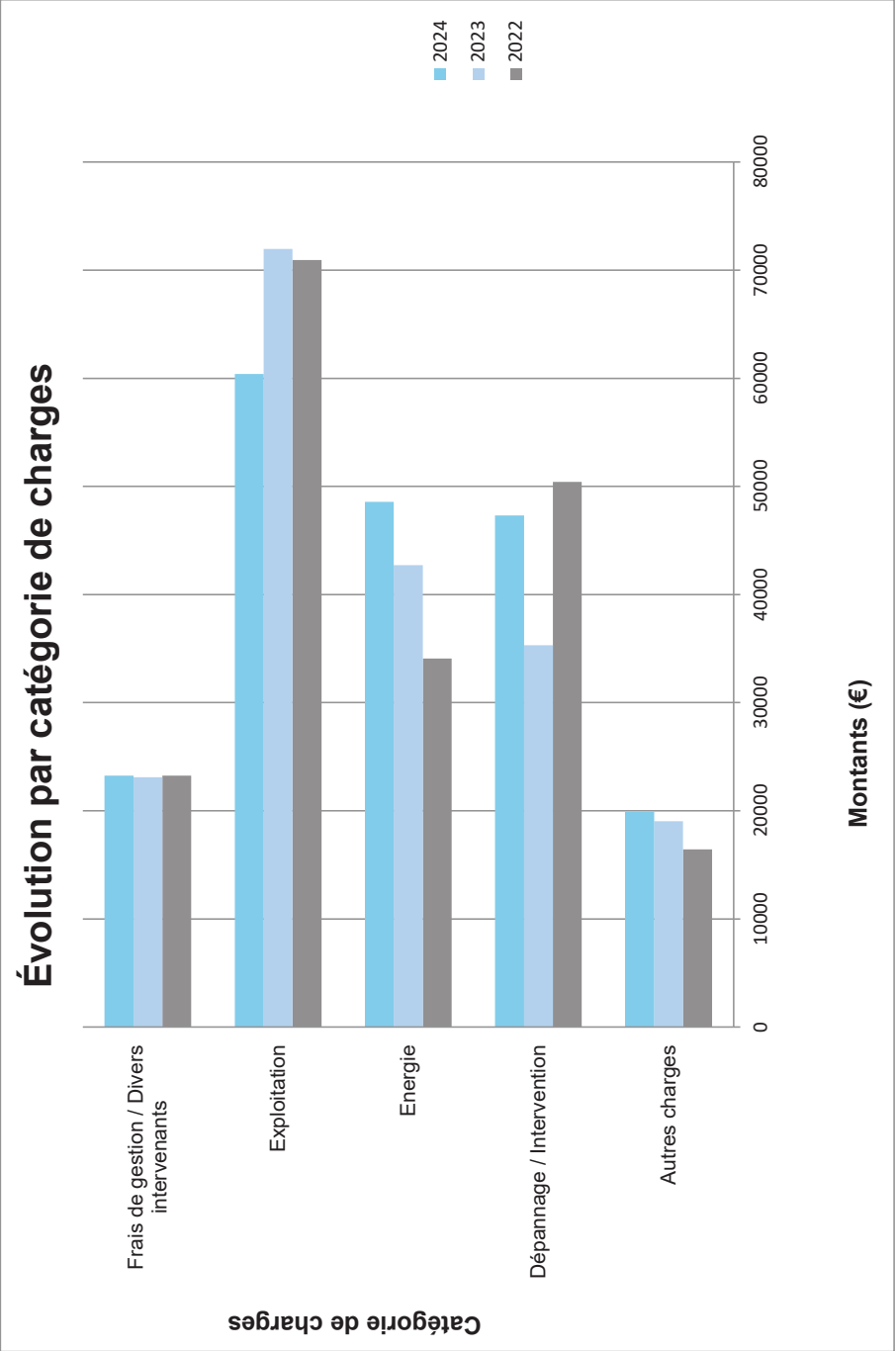
Commentaires



ÉVOLUTION PAR CATÉGORIE DE CHARGES

Rôle du graphique
Le graphique représente le montant annuel des dépenses selon chaque catégorie de charges, année par année.

Commentaires



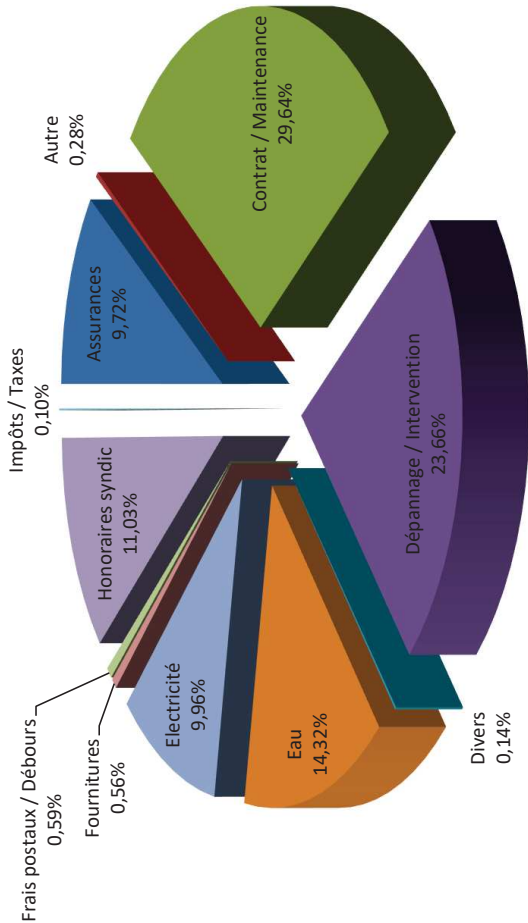
ZOOM SUR L'ANNÉE 2024

Rôle du graphique

Le graphique illustre la part annuelle de dépenses selon chaque nature de charges.

Commentaires

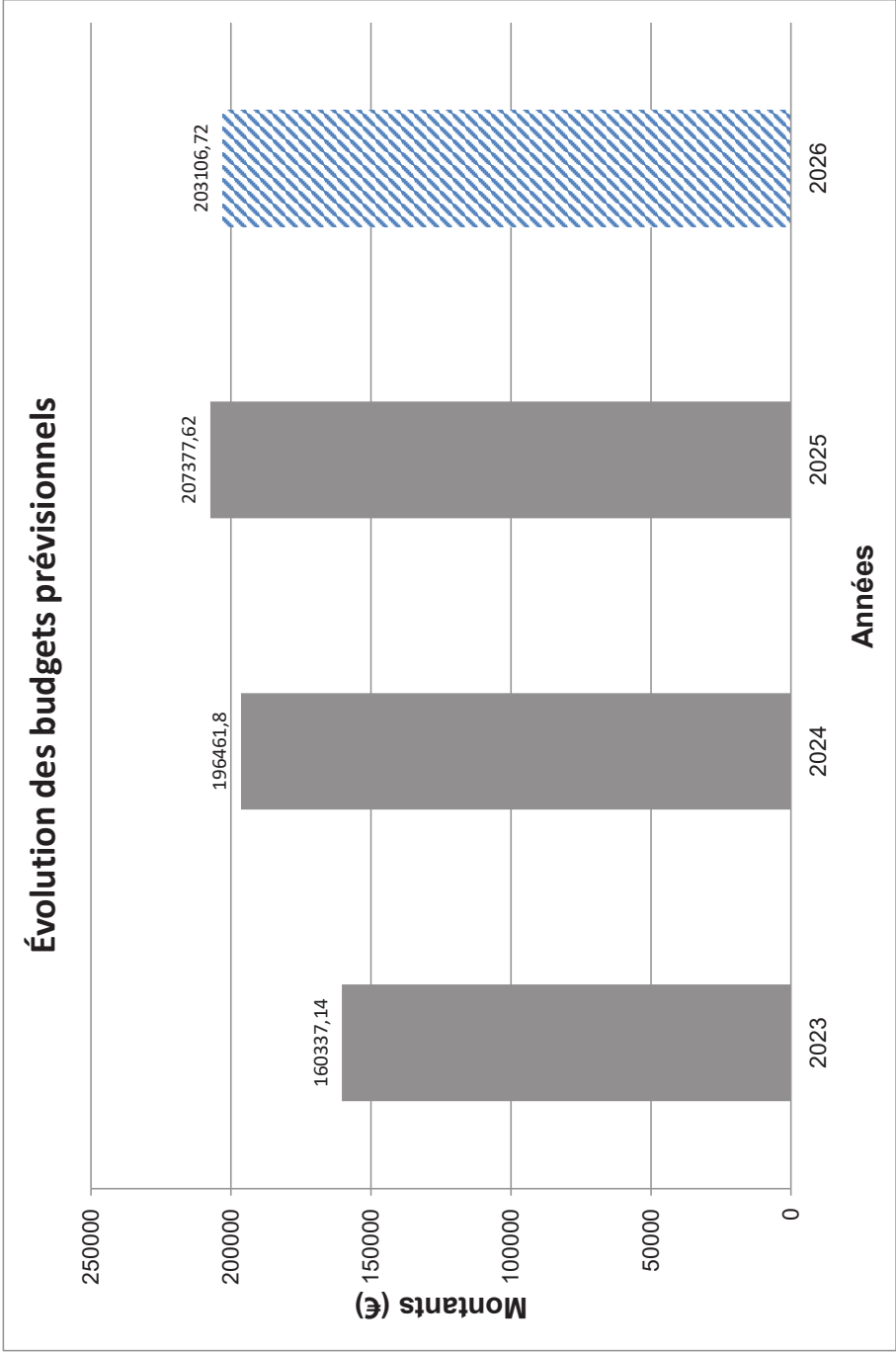
Zoom sur l'année 2024



ÉVOLUTION DES BUDGETS PRÉVISIONNELS

Rôle du graphique
Le graphique illustre l'évolution du montant des budgets prévisionnels sur quatre années, avec projet de budget soumis à approbation pour le prochain exercice.

Commentaires



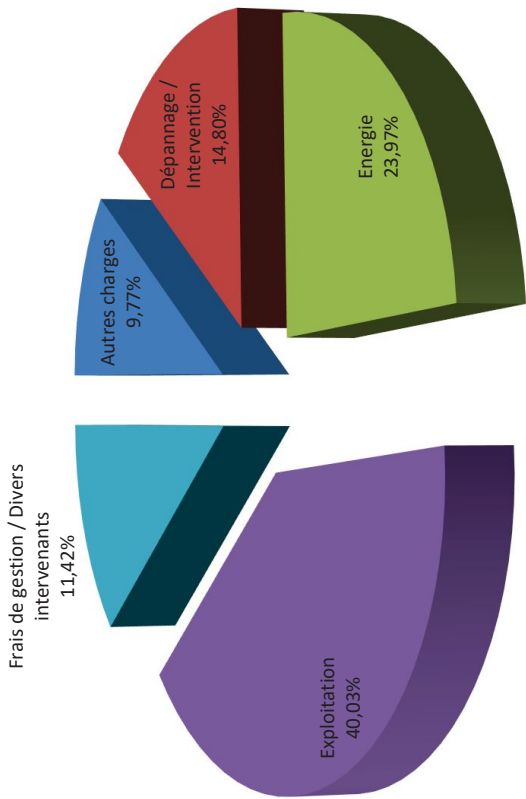
ZOOM SUR LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Rôle du graphique

Le graphique illustre la part annuelle de dépenses prévues selon chaque catégorie de charges.

Commentaires

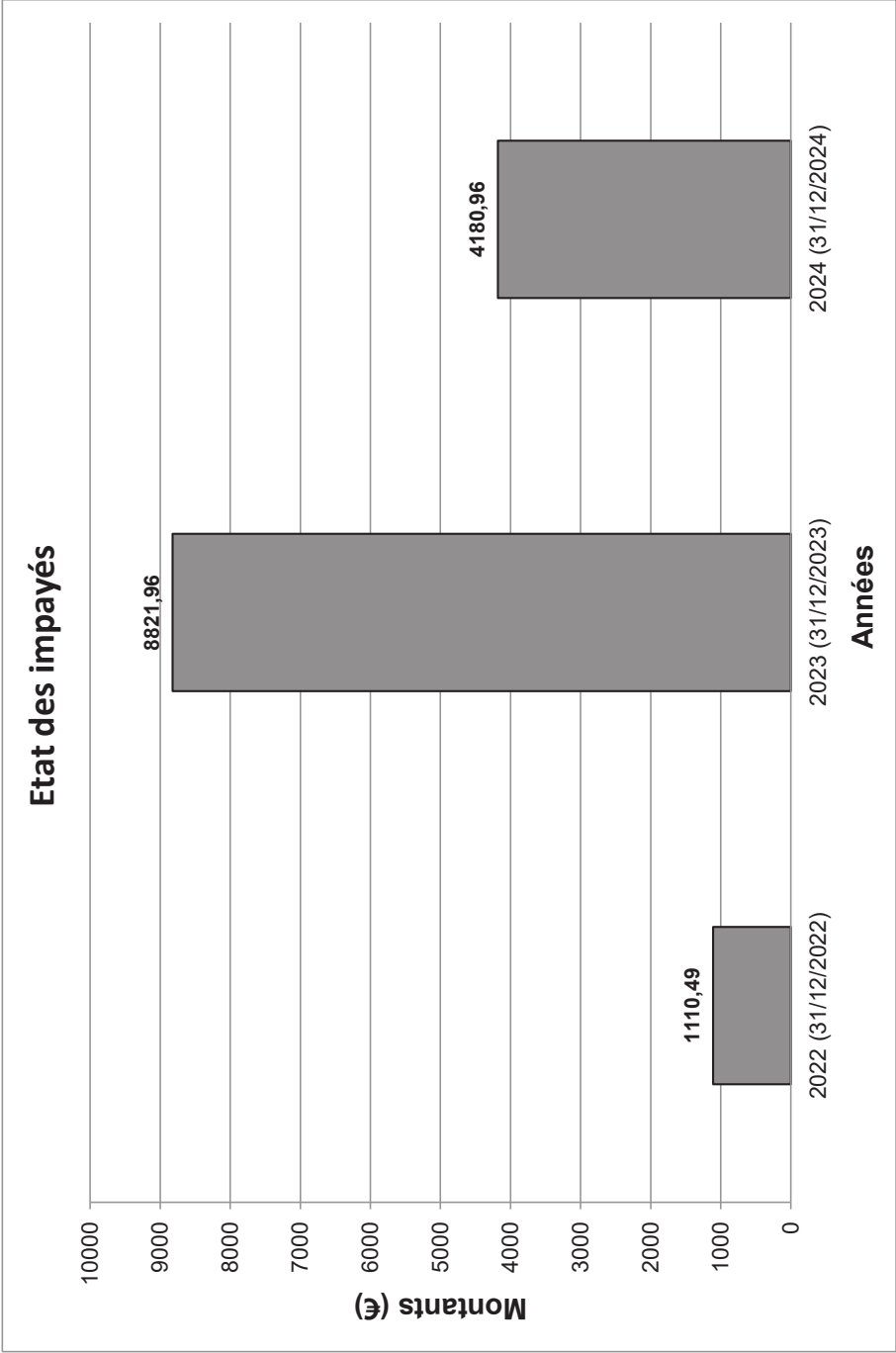
Zoom sur le budget 2026



ÉTAT DES IMPAYÉS AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE COMPTABLE

Rôle du graphique
Le graphique illustre le montant des impayés constatés au dernier jour de chaque année.

Commentaires



**NEXITY**

52 Avenue Julien

63000 CLERMONT FERRAND

DEVIS n° 250325**Adresse des travaux :**

Marivaux Grand Parc
19 bis rue Marivaux - Batiment D
63000 CLERMONT FERRAND

AUBIERE, le 26/03/2025

Objet du devis :

Référence DEV1054532 / SECURISATION DES ACCES TOITURES SUR EDICULES DES BATIMENTS

Désignation	U.	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
<u>BATIMENT A</u>					
Installation de chantier, préparation des matériaux, amenée du matériel	U	1,00	180,00	180,00	10%
Fourniture et pose de garde corps fixes en applique extérieur profile aluminium avec 1 lisse haute et 2 lisses intermédiaires, une platine fixée par 4 goujons inox	MI	22,00	85,00	1 870,00	10%
Fourniture et pose d'une crosse escamotable d'accès en toiture posée dans l'emprise du lanterneaux	U	1,00	325,00	325,00	10%
<u>Sous-total BATIMENT A</u>				<u>2 375,00</u>	
<u>BATIMENT B</u>					
Installation de chantier, préparation des matériaux, amenée du matériel	U	1,00	180,00	180,00	10%
Fourniture et pose de garde corps fixes en applique extérieur profile aluminium avec 1 lisse haute et 2 lisses intermédiaires, une platine fixée par 4 goujons inox	MI	22,00	85,00	1 870,00	10%
Fourniture et pose d'une crosse escamotable d'accès en toiture posée dans l'emprise du lanterneaux	U	1,00	325,00	325,00	10%
<u>Sous-total BATIMENT B</u>				<u>2 375,00</u>	
<u>BATIMENT C</u>					
Installation de chantier, préparation des matériaux, amenée du matériel	U	1,00	180,00	180,00	10%
Fourniture et pose de garde corps fixes en applique extérieur profile aluminium avec 1 lisse haute et 2 lisses intermédiaires, une platine fixée par 4 goujons inox	MI	22,00	85,00	1 870,00	10%
Fourniture et pose d'une crosse escamotable d'accès en toiture posée dans l'emprise du lanterneaux	U	1,00	325,00	325,00	10%



Désignation	U.	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
<u>Sous-total BATIMENT C</u>				<u>2 375,00</u>	
<u>BATIMENT D</u>					
Installation de chantier, préparation des matériaux, amenée du matériel	U	1,00	180,00	180,00	10%
Fourniture et pose de garde corps fixes en applique extérieur profile aluminium avec 1 lisse haute et 2 lisses intermédiaires, une platine fixée par 4 goujons inox	MI	22,00	85,00	1 870,00	10%
Fourniture et pose d'une réhausse d'accès et de désenfumage pour modifier le sens d'ouverture de l'appareil qui est très dangereux	H	1,00	1 260,00	1 260,00	10%
Fourniture et pose d'une crosse escamotable d'accès en toiture posée dans l'emprise du lanterneaux	U	1,00	325,00	325,00	10%
<u>Sous-total BATIMENT D</u>				<u>3 635,00</u>	
<u>BATIMENT E</u>					
Installation de chantier, préparation des matériaux, amenée du matériel	U	1,00	180,00	180,00	10%
Fourniture et pose de garde corps fixes en applique extérieur profile aluminium avec 1 lisse haute et 2 lisses intermédiaires, une platine fixée par 4 goujons inox	MI	22,00	85,00	1 870,00	10%
Fourniture et pose d'une crosse escamotable d'accès en toiture posée dans l'emprise du lanterneaux	U	1,00	325,00	325,00	10%
<u>Sous-total BATIMENT E</u>				<u>2 375,00</u>	
<u>BATIMENT F</u>					
Installation de chantier, préparation des matériaux, amenée du matériel	U	1,00	180,00	180,00	10%
Fourniture et pose de garde corps fixes en applique extérieur profile aluminium avec 1 lisse haute et 2 lisses intermédiaires, une platine fixée par 4 goujons inox	MI	20,00	85,00	1 700,00	10%
Fourniture et pose d'une crosse escamotable d'accès en toiture posée dans l'emprise du lanterneaux	U	1,00	325,00	325,00	10%
<u>Sous-total BATIMENT F</u>				<u>2 205,00</u>	

Total H.T.**15 340,00 €**

T.V.A. 10%

1 534,00 €

Total T.T.C.**16 874,00 €**

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

Conditions Générales de Vente :

- Ce devis gratuit est valable 3 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.

- Toutes mentions manuscrites en dehors des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du contrat.

- Pour toutes autres conditions, voir nos Conditions Générales de Vente en dernière page.

Conditions de paiement :

- Solde sur facture globale
- Règlement par 30 jours nets

Pour acceptation, prière de nous retourner :

- 1 double de notre devis daté et signé
- L'attestation pour la TVA réduite dûment remplie et signée. A défaut, le taux normal de TVA en vigueur sera appliqué

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet :	Date : Signature : précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Chaque marché est expressément soumis aux conditions générales de vente ci-dessous, dont le signataire reconnaît avoir eu connaissance et qu'il déclare accepter sans réserve

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous rapports contractuels établis entre la société AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES, et le client. Elles prévaudront dès lors sur toutes les autres. Le présent contrat ou l'acceptation de la proposition d'Auvergne Maintenance Toitures par le client, entraîne l'adhésion de ce dernier aux présentes conditions générales de vente, sauf convention expresse contraire. AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES informe le client, de sa possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations objet de la commande, dans l'hypothèse d'un surcroît d'activité ou d'un report de chantier dû à des conditions météorologiques défavorables ou à la période des congés. Les travaux sous-traités sont réalisés sous l'entière responsabilité de la société AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES qui reste garante des obligations ainsi sous-traitées.

DEVIS ET BON DE COMMANDE

Les devis et/ou bons de commande peuvent être établis sur le même support papiers. Les devis et/ou bons de commande présentent un état détaillé des prestations que AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES propose de réaliser afin de répondre aux besoins exprimés par le client. Ils sont valables sur une période de trois mois à compter de la date inscrite sur le document, passé ce délai AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES se réserve le droit de modifier les tarifs indiqués. Sauf clauses particulières se substituant aux présentes conditions générales de vente et indiquées sur le dit devis ou le bon de commande, les présentes conditions générales de vente sont réputées avoir été acceptées sans réserve dès lors que la signature du client a été apposée sur le devis et/ou bon de commande. Ces dernières seront transmises sur simple demande du client. Après signature, les devis ou bons de commande font office de commandes définitives. Ces derniers restent valables à condition que les travaux débutent à la date, ou, dans l'intervalle de date, mentionnée sur le bon de commande et que AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES reçu l'acompte préalable mentionné sur le bon de commande. Si le début des travaux venait à être décalé du fait du client de plus de deux mois, AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES se réserve le droit de modifier les tarifs indiqués. Les spécifications des devis et/ou bons de commande d'Auvergne Maintenance Toitures font seules foi et ne comprennent que les travaux ou prestations strictement indiqués. Sauf dérogation expresse et préalable, les devis sont gratuits. La formation du contrat se réalise exclusivement par l'intermédiaire d'un devis ou bon de commande signé et daté par le client. Le devis ou bon de commande vaut preuve irrévocable du paiement complet des services, équipements et fournitures fournis par AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES.

ENGAGEMENT / CONFIRMATION DE COMMANDE

La commande est ferme et définitive dès la signature du bon de commande ou devis par les deux parties. Le client doit apposer sa signature, ainsi que la date d'acceptation faisant courir le délai d'exécution ainsi que la mention " Bon pour travaux ".

MODIFICATION DE COMMANDE

Toute modification d'une commande devra faire l'objet d'un nouveau devis et d'un bon de commande que le client devra signer pour que les travaux ou prestations de service puissent être réalisés. Cette modification de commande pourra entraîner une modification du prix et du délai d'exécution.

DELAI D'EXECUTION

Les délais à prendre en compte sont exclusivement ceux indiqués sur les confirmations de commande d'Auvergne Maintenance Toitures pris en accord avec le client. Ils sont donnés à titre indicatif et sans engagement. Enfin, le client dégage AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES de tout engagement relatif à la date limite de fin de travaux et ne saurait prétendre au paiement d'une quelconque indemnité dans les cas suivants : les renseignements à fournir par le client ne seraient pas donnés en temps voulu ; l'accès à l'installation n'a pas été possible à la date prévue du fait du client ; un tiers étranger à AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES intervenu sans l'accord de ce dernier sur le lieu des travaux en cours et a généré des désordres ; en cas de retard de l'avancement des travaux des autres corps d'état ou de la réalisation de travaux supplémentaires ; en cas de force majeure : Les événements de force majeure sont considérés par les présentes Conditions Générales de Vente, comme constitutifs de cas de force majeure, tout événement en dehors du contrôle et/ou indépendant de la société AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES tels que, sans que celle-ci soit limitative : catastrophe naturelle, grêle, émeute, intempérie, incendie, inondation, difficulté d'approvisionnement, bris de machine etc... Dans tous les cas de force majeure, AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES est déchargée de toute responsabilité que ce soit sur le plan contractuel ou délictuel, au titre de toutes garanties ou sur tout autre fondement, pour tout préjudice causé directement ou indirectement par la force majeure. En conséquence, dans les cas énoncés ci-dessus, AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES n'est redevable d'aucun dommages et intérêts, ni d'aucune indemnité au titre de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations. L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise gratuitement.

RECEPTION DES TRAVAUX

Le document établissant la réception des travaux est indispensable pour la prise d'effet des garanties et la prise d'effet de l'assurance responsabilité civile et décennale de la SARL AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES. Dès l'achèvement des travaux exécutés par l'entreprise, le client ou son représentant et l'entreprise se réuniront pour signer l'acte de réception. Les éventuelles réserves sur les travaux exécutés seront consignées au verso de la réception. Dans le cas de réserves justifiées, le client s'acquittera d'un montant au moins égal à 95% du montant global des travaux concernés. Après règlement par le client de ce montant, l'entreprise programme, en fonction des délais d'approvisionnement des matériels et en accord avec le client, l'intervention nécessaire à la reprise des ouvrages litigieux et procéderont ensemble à la levée des réserves. Toutefois, en l'absence d'acte de réception signé par les deux parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95% manifestera la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de réceptionner et vaudra réception sans réserve ; la date de réception sera alors celle du règlement qui permet d'atteindre ce seuil de 95%.

PRIX ET PAIEMENT

Le prix est payable à réception de la facture. Les conditions de paiement sont indiquées sur le bon de commande, devis ou tout autre contrat formulé. Une première facturation peut être établie en acompte sur commande en pourcentage du montant du devis global initial, puis le reste à l'avancement des travaux. Sauf stipulation contraire, les factures sont payables au comptant et sans escompte. Dès lors que le paiement de la facture n'intervient pas dans le délai imparti, dès le premier jour, des pénalités de retard sont exigibles sans mise en demeure préalable. Les pénalités de retard figureront sur les lettres de relance. Les tarifs des prestations sont indiqués en euros (€) toutes taxes comprises (TTC) pour les particuliers et hors taxe (HT) pour les sociétés. Le taux de TVA applicable est le taux de TVA français en vigueur à la date de facturation. Le choix du taux réduit est noté en fonction des déclarations du client et sous sa responsabilité. Les pénalités ou intérêts de retard ne sont pas soumis à TVA. Pour les clients particuliers, de convention expresse, et sauf prorogation accordée par AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES, le défaut de paiement des factures à l'échéance fixée entraînera quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application à titre de Clause Pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues. Conformément à la loi N° 92 - 1442 du 31.12.92 ainsi qu'à l'article 53 de la loi N° 2001 - 420 du 15.05.01, le défaut de paiement entraînera également l'application de pénalités de retard d'un taux égal à 1,5 % par mois ou fraction du mois de retard, auxquels s'ajoutent la facturation des frais de recouvrement, et ce, même en l'absence de mise en demeure - Pour les clients professionnels, le délai de paiement ne peut dépasser les 30 jours suivant date d'émission de la facture ou la réalisation de la prestation, conformément à la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008 complétée par la loi 2012-1270 du 20 novembre 2012. Les parties peuvent convenir de fixer le délai de règlement à 45 jours fin de mois ou 60 jours calendaires. Ces conditions devront figurer sur le bon de commande. En cas de retard de paiement d'une facture et conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de Commerce, il sera appliqué pour tout client des pénalités de retard d'un montant égal au minimum à trois fois le taux d'intérêt légal. Ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, calculé sur le montant de la totalité des sommes facturées restantes à régler. De plus, conformément aux dispositions de l'article D.441-5 du Code du Commerce d'après le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement fixée à 40 € sera à verser en plus. Dans le cas où les frais de recouvrement réels sont supérieurs à 40 €, une indemnité complémentaire pourra être demandée sur justificatifs aux clients professionnels. En outre, AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES se réserve la faculté de saisir le Tribunal compétent afin qu'il fasse cesser cette inexécution, éventuellement sous astreinte journalière par jour de retard.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits et matériaux de quelque nature que ce soit, objet du présent contrat, fournis au client dans le cadre d'une commande, demeurent la propriété de AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES jusqu'au paiement intégral de toutes les créances détenues à l'encontre du client. Les risques liés à ces matériaux (perte, vol, détérioration) sont transférés au client dès leur livraison sur le chantier. En cas de faillite du client celui-ci sera dans l'obligation d'en informer immédiatement la direction de AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES afin que celle-ci puisse se prévaloir de sa clause de réserve de propriété et intenter son action en revendication avant la clôture du procès-verbal de vérification des créances. Il est expressément convenu que tout bien meuble vendu ou placé par notre entreprise ne pourra être considéré comme immeuble par incorporation.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non-paiement d'une seule facture à son échéance, le contrat sera résilié immédiatement et de plein droit sans mise en demeure. Dans ce cas le client s'engage à ses frais à restituer toutes les fournitures ou matériaux dans les 48H. D'une notification par écrit de notre part à défaut de quoi nous serons autorisés à les reprendre en quelque lieu qu'elles soient sans formalité aucune.

CLAUSE D'ECHEANCE DU TERME

Si des conditions particulières de paiement ont été consenties au client, ces conditions deviendront caduques immédiatement en cas de retard de règlement.

GARANTIES : Conformément aux articles L211-4, L211-5 et L211-12 du Code de la Consommation et des articles 1641 et 1648 du Code Civil, toutes les prestations exécutées par AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES sont garanties légalement contre les défauts de conformité et les vices cachés de fabrication ou de pose étant entendu que la responsabilité de AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES ne pourra être recherchée en cas de mauvais entretien, de négligence, de transformation, de modification, ou de mauvaise utilisation du fait du client ou de l'utilisateur habituel. Notre garantie se limite à la réparation du produit sans que le client puisse prétendre à une indemnité ou à un remplacement et/ou à la pose d'un matériel neuf en échange, sauf vice de fabrication. La loi prévoit d'ailleurs que l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (L211-12) et celle résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acheteur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (Article 1648). Toute contestation ou réclamation sur les vices apparents ou non conformité devra faire l'objet d'une lettre explicite en recommandée à AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES, à l'adresse indiquée sur le bon de commande, dans les 8 jours de la fin des travaux. Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. TEC déléguera immédiatement un technicien sur place pour constater que le client devra laisser intervenir afin d'y porter remède.

GARANTIES CONTRACTUELLES

Auvergne Maintenance Toitures garantit contractuellement à compter de la signature du procès-verbal de réception ou le cas échéant à compter de la fin des travaux, hors dommages causés soit par un événement météorologique particulier (tempête, forte grêle, forte gelée...) soit par l'intervention d'un tiers sur la toiture : Sauf dérogation expresse, la garantie de toute marchandise vendue sera assurée par et dans les limites des conditions de notre fabricant ou fournisseur. Cette garantie sera néanmoins annulée en cas de faillite ou de cessation d'activités de ceux-ci. Cette garantie ne couvre en aucun cas les frais de main d'œuvre, de déplacement, de transport, droits et taxes. Il est expressément convenu que dans le cadre des travaux de quelque nature que ce soit, exécutés par notre entreprise, celle-ci ne pourra en aucun cas être considérée comme tenu responsable du fait de produits défectueux.

ASSURANCE

Auvergne Maintenance Toitures est titulaire d'un contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses prestations et d'un contrat d'assurance de Responsabilité Civile Décennale couvrant ses prestations sauf indication contraire dans les devis pour certains type de travaux (type reprise ou petits travaux). Ces assurances sont applicables à l'exclusion des dommages dus aux perforations de l'étanchéité, aux infiltrations relatives aux porosités des maçonneries ni davantage à l'humidité de condensation. Dans le cadre de la garantie décennale conventionnelle, toute intervention résultant d'un manque d'entretien sera facturée.

RESPONSABILITÉ

Auvergne Maintenance Toitures ne saurait être tenue pour responsable de tout préjudice n'ayant pas un caractère direct avec les produits livrés ou les travaux effectués directement par elle (notamment manque à gagner, perte de chance...). Dans le cas où les travaux nécessitent une autorisation (telle que permis de construire, autorisation de la copropriété...), le client est seul responsable de son obtention. La non obtention de l'autorisation ne saurait en aucun cas engager la responsabilité d'Auvergne Maintenance Toitures dégage toute responsabilité en cas d'une intervention (avant ou après livraison des travaux) d'un tiers extérieur sur les travaux ayant été réalisés sans convention expresse entre les parties et sous surveillance d'un technicien de AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES aux frais du client.

RUPTURE DE CONTRAT

Hors les cas où la loi ou le contrat le permettent, en cas de rupture unilatérale du contrat par le client, AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES sera en droit d'exiger un dédit équivalent à 30% du montant TTC de la commande à titre d'indemnité de rupture. Dans le cas où AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES venait à rompre un contrat, il ne pourra pas être demandé d'indemnité de rupture de contrat. Cependant, si un acompte a été versé à la commande, AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES s'engage à rembourser cette somme dans les 15 jours qui suivent la rupture. En cas de litige, le client devra s'adresser à AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES. Le client autorise AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES à prendre des photos de ses travaux en cours ou exécutés et de pouvoir les utiliser pour son propre compte. Il accepte que ces photos soient utilisées à des fins purement commerciales et marketing sur tout support permettant à AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES de présenter ses réalisations. AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES s'engage à ne donner aucune information nominative sur demande expresse du client.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET COMPETENCE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française par le Tribunal de Commerce de même que tout litige à intervenir. De convention expresse entre les parties, toutes contestations de quelque nature qu'elles soient, seront de la compétence du Tribunal de Commerce de CLERMONT FERRAND, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête. En cas d'action judiciaire ou de toute autre action en recouvrement de créances intentée par AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes afférents à cette action seront à la charge du Client poursuivi.

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : **NEXITY** Prénom :
 Adresse : **52 Avenue Julien** Code postal : **63000** ... Commune : **CLERMONT FERRAND**

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques
☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à **CLERMONT FERRAND** ..., le

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.



DEVIS N° DE2307793
Date : mardi 2 avril 2024

Siren : 449 678 861
Référence : RESIDENCE - MARIVAUX
Date de validité : 17/04/2024
Commercial :
- -

NEXITY
52 AVENUE JULIEN
63038 CLERMONT FERRAND

Référence		Désignation		Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT
		<u>6 SÉCURISATION DE L ÉDICULE DE TOITURE</u>					
GC		GARDE CORPS aluminium brut INCLINE type AUTOPORTANT Conforme à la norme NF E85-015 : 2019 - 6 terrasseS de 21 ml - 4 paires d'angles - 1 paire de liaison d'échelle - 1 portillon		126,00	110,00		13 860,00
PORTGC		TRANSPORT GARDE-CORPS POIDS : 4.2 TONNES		1,00	390,00		390,00
GRUTAGE/H		GRUTAGE SUR CHANTIER		1,00	990,00		990,00
MONTAGEFF		FORFAIT MONTAGE COMPRENANT : - déplacement des deux opérateurs MASE - habilités travaux en hauteur, secouriste et évacuation sur corde, extincteur, SST et divers CACES - analyse de risques par chantier - réception le jour du chantier Sous-total		3,00	1 445,00		4 335,00

Siège Social Clermont-Fd 63 SAS Tomel Protection 26 rue des Sauzes 63170 AUBIERE TEL 04 73 28 17 12	Agence de CHARTRES 28 105, Rue de Sours 28000 CHARTRES TEL 09 82 60 56 05	Agence de BOURGES 18 40, Rue Charles Durand 18000 BOURGES TEL 02 48 20 66 97	NOUVELLE ADRESSE ! ST ETIENNE 42 3 rue Gustave Delory 42000 ST ETIENNE TEL 04 77 92 43 43	Agence d' ORLEANS 45 460 rue Francis Perrin 45770 SARAN TEL 02 34 64 11 28
---	---	--	---	--



Mr BOUILLOT

23, rue Marivaux
63000 CLERMONT-FERRAND

Romagnat, le 04 Avril 2025

PROPOSITION DE PRIX

Réf. Chantier : RESIDENCE MARIVAUX

Fourniture, fabrication et mise en place

MODIFICATION PORTAIL 4 VANTAUX METALLIQUE ACCES POMPIERS

Dimensions : Larg. 4300 mm x Haut. 1600 mm

Comprenant :

Dépose de l'ensemble pour modification dans nos ateliers - Remplacement ferrage sur poteaux existants par des gonds à douilles réglables - Transformation de l'ensemble en 2 Vtx (1 Portillon + 1 Semi-fixe) - 1 Portillon à gauche vue intérieure - Semi-fixe à 1 Vtl formé avec 3 éléments soudés ensemble - Fermeture portillon par ventouse existante + ferme portillon Verticlose 2 (locinox) - Repose de l'ensemble pour bon fonctionnement

Nota : reprise peinture sur les parties modifiées

TOTAL TRAVAUX H.T	3.527,85 €
T.V.A. 10,00 %	352,79 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C	3.880,64 €

Plus-value remplacement Ventouse encastrée : 150,00 € HT - 165,00 € TTC

Plus-value décapage + mise en peinture thermolaquée : 650,00 HT - 715,00 TTC

Nota :

Le taux de TVA appliqué est de 10,00 % sous réserve que votre habitation ait plus de deux ans. Si tel est le cas et dans la mesure où ce devis vous satisfait, merci de bien vouloir nous renvoyer l'attestation remplie et signée en même temps que le devis.

Modalité de règlement :

Chèque de 30% à la commande soit 1.100,00 € TTC - Solde à la pose

Dom. Bancaire : CREDIT MUTUEL IBAN : FR76 1027 8116 3800 0203 5220 630 BIC : CMCIFR2A

Validité de l'offre :

Le présent devis est valable pour une durée de 1 mois, passé ce délai, l'entreprise se réserve le droit d'actualiser les tarifs. Si celui-ci vous convient, veuillez, s'il vous plaît, nous le retourner signé

Signature

« Bon pour accord »

SARLIEVE METAL ALU
SARLIEVE MÉTAL ALU
10, Rue Barbier-Daubrée
Z.A. de l'Artière - 63540 ROMAGNAT
Tél. 04 73 26 01 79
SIRET : 977 700 798 00019

 sarl.sarlieve@gmail.com

 Zone artisanale de Romagnat
10, rue Barbier-Daubrée - 63540 ROMAGNAT

 04 73 26 01 79

SAS au capital de 10000,00 € - RCS Clermont-Ferrand - SIRET 977 700 798 00019 - Code APE 4332 B - T.V.A. intracom. FR 13 977 700 798

CONDITIONS GÉNÉRALES Les délais d'exécution consentis prendront effet après retour du devis accepté, cette acceptation pourra dans certains cas donner droit à une demande dacompte de 30%.
Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables par chèque bancaire ou traite acceptée à 30 jours. En cas de contestations, le Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand est seul compétent.

MÉTALLERIE · MENUISERIES · FERMETURES ALU · PVC · CLOTURES · PORTAILS · FER · ALU · MOTORISATION

Résidence Marivaux Grand Parc

Réfection portillon

Rue MARIVAUX

1) État actuel du portillon



Fixations de la ventouse



Les vantaux n'étant plus alignés, la ventouse actuelle est calée provisoirement avec des jeux de rondelles et le montant du vantail fixe a été percé plusieurs fois lors de précédentes réparations.

Groom porte



La géométrie du groom est déformée et la fonction de ralentissement est fortement altérée. Le montage initial n'est pas satisfaisant et ne permet pas une cinématique normale garantissant une utilisation pérenne.

Le bruit résultant lors de la fermeture du portillon a fait l'objet de nombreuses plaintes de la part des personnes proches de celui-ci.

Sabots



Les sabots sont fortement déformés et corrodés, leurs fixations sont dégradées. Ces endommagements sont liés en grande partie aux engins qui sont intervenus pendant les phases de travaux.

Système de verrouillage



Le mécanisme déformé a subi à plusieurs reprises des réparations de fortune, une reprise totale de cette zone est nécessaire.

Corrosion et peinture



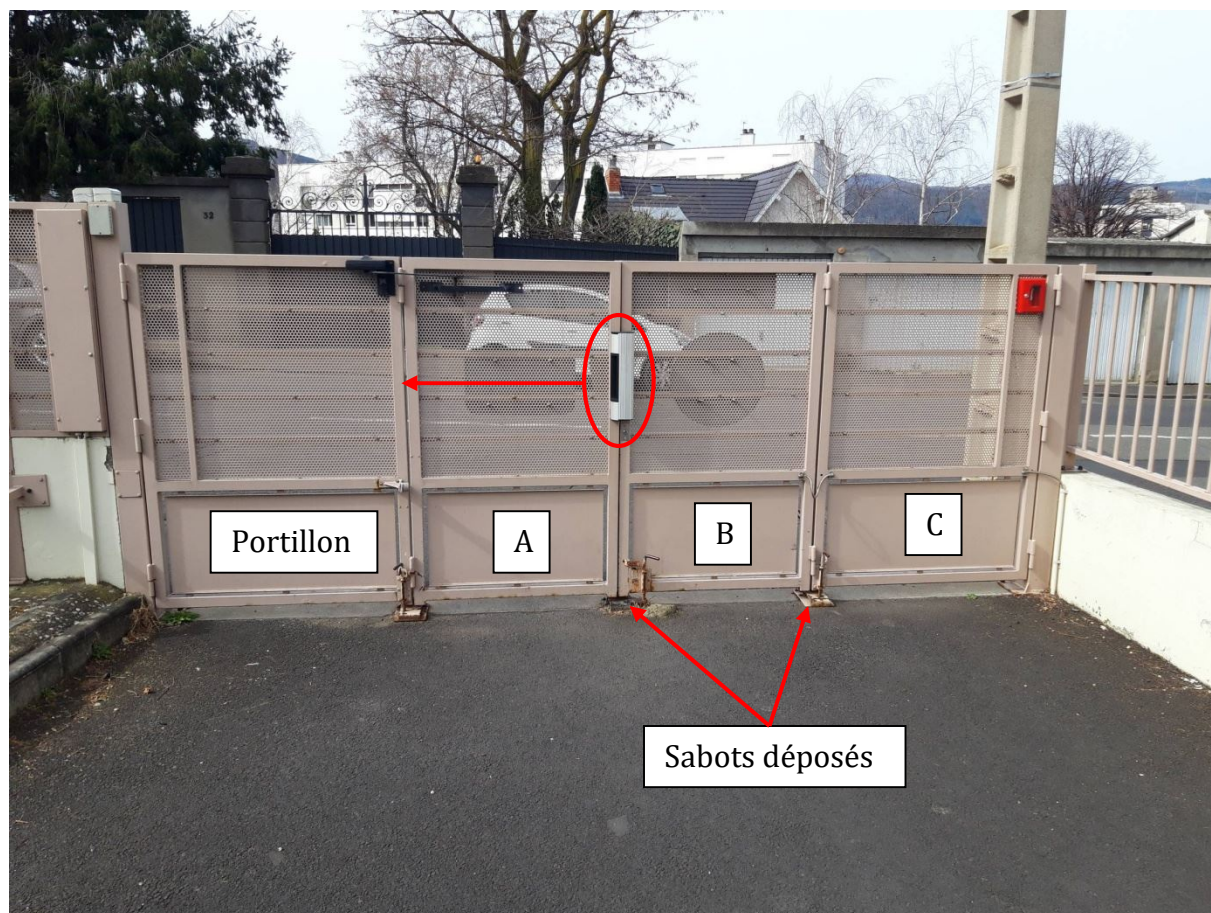
De nombreuses zones corrodées sont présentes notamment dans les parties basses. Ces corrosions non perforantes pour le moment doivent être traitées rapidement, ce qui permettra de conserver l'intégralité de la structure métallique.

2) Configuration existante



Actuellement, l'ensemble est composé de quatre vantaux articulés entre eux. Ce montage génère un ensemble de jeux qui ajoutés les uns aux autres rend difficile l'ajustage des deux parties de la ventouse. De plus, lors de la fermeture du portillon, des vibrations sonores sont présentes et s'ajoutent au claquement important dû au groom en mauvais état.

3) Configuration proposée



La partie ouvrante est reportée sur l'extérieure de l'ensemble. Cette configuration permet d'augmenter la largeur de l'ouvrant et de solidariser les trois autres vantaux. Les parties A, B et C seront soudées entre elles pour former un ensemble rigide qui sera fixé sur le poteau par une articulation déportée permettant une ouverture complète sans interférence avec le revêtement de l'allée.

Le groom endommagé sera remplacé par un modèle plus performant.

Deux sabots deviennent inutiles et seront déposés.

La prestation de réfection se fera en atelier, un décapage complet sera réalisé afin d'éliminer tous les produits de corrosion. Une finition complète par peinture thermolaquée sera réalisée.